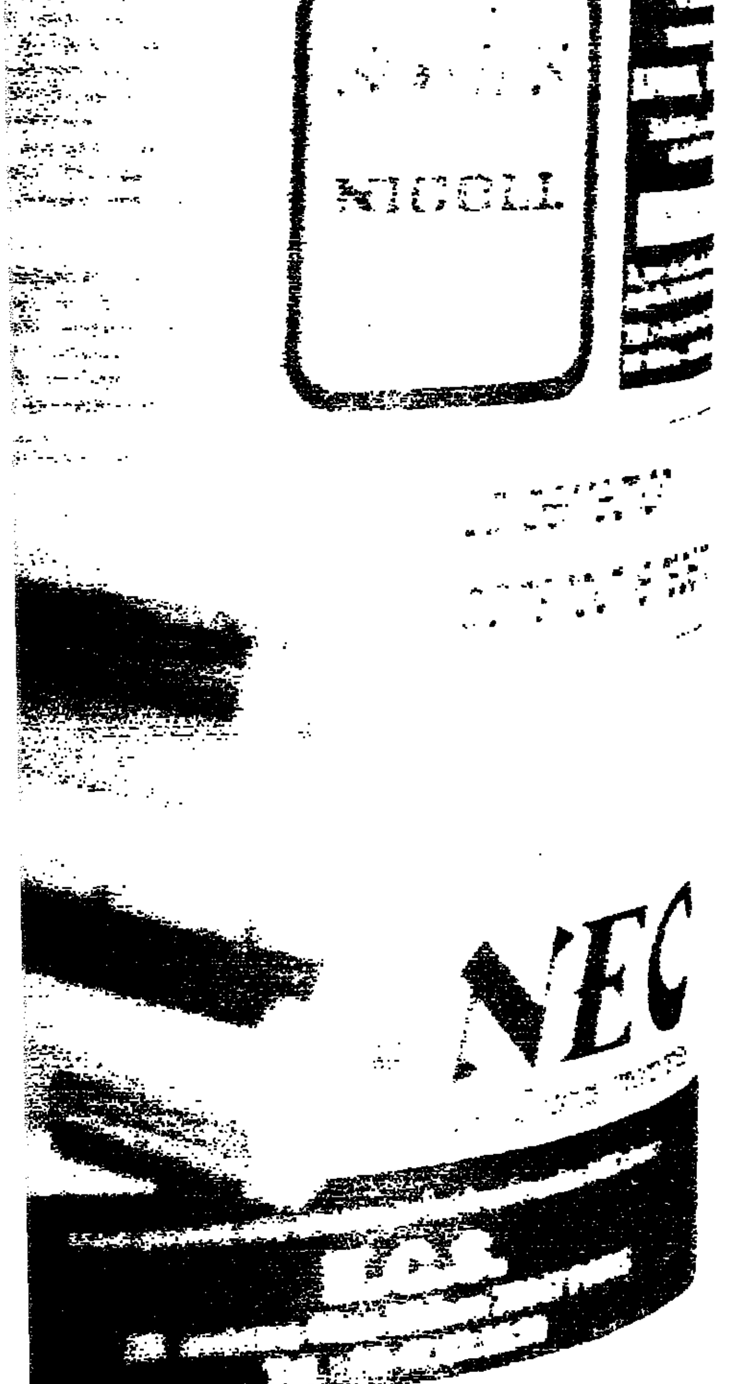
LE MONDE RADIO-TÉLÉVISION : 32 pages de programmes et de commentaires

Le Monde

DERNIÈRE ÉDITION

QUARANTE-TROISIÈME ANNÉE – N° 12882 – 6 F · Fondateur : Hubert Beuve-Méry · Directeur : André Fontaine · DIMANCHE 29-LUNDI 30 JUIN 1986



Victoire de l'intolérance en Irlande

L'ÉCHEC enregistré par le premier ministre de la République d'Irlande dans le référendum sur le divorce va bien au-delà de ses conséquences sociales immédiates, à savoir le sort de ces soixante-dix mille couples séparés, dans l'incapacité légale de se remarier et dont les plus fortunés entreprennent parfois le voyage jusqu'en Haïti pour faire dissoudre les liens de leur mariage manqué. Il va aussi au-delà du revers strictement politique infligé à la coalition que dirige M. Garrett FitzGerald, déjà menacée par son incapacité à réduire l'un des taux de chômage les plus élevés d'Europe.

Car si le premier ministre irlandais a tenté ce pari risqué, c'est qu'il était convaincu que son pays avait sociologiquement évolué vers des mœurs plus modernes, plus tolérantes, plus... européennes. Le démenti est brutal. Il singularise l'Irlande de façon peu flatteuse, car il exprime avant tout l'archaïsme de comportements encore soumis totalement à l'influence de l'Eglise, face à une liberté conquise partout en Europe depuis longtemps déjà, y compris dans les pays de tradition catholique comparables comme l'Espagne.

EN misant sur une Irlande moderne, M. FitzGerald soutenait aussi les efforts qu'il déploie depuis son arrivée au pouvoir pour ébaucher un rapprochement entre la population catholique et les protestants du Nord, seul moyen selon lui de faire échec à terme au terrorisme qui ensanglante l'île. A force de constance, il avait vaincu d'abord les résistances des Britanniques. Puis, fort du soutien de Mme Thatcher, il avait vaincu encore les résistances des plus extrémistes de ces protestants et réussi à mettre sur pied avec Londres un accord conférant pour la première fois à Dublin un certain droit de regard dans les affaires nord-irlandaises.

Le vote de jeudi servira évidemment de repoussoir à la communauté protestante d'Ulster, qui profite de la législation sociale libérale du Royaume-Uni et qui y trouvera argument pour rejeter avec un regain de virulence toute idée d'union avec le Sud « papiste », où l'Eglise catholique intervient décidément trop dans les affaires civiles, voire politiques.

Car la réponse franche et massive des Irlandais doit beaucoup à l'engagement sans nuance de la hiérarchie catholique dans la campagne. Les hésitants, s'il y en avait, ont été rappelés à leur devoir par les sermons du dimanche matin.

CETTE affaire irlandaise témoigne aussi de l'ambiguïté de cette espèce de multinationale de l'éthique qu'est l'Eglise catholique et apostolique sous la direction de Jean-Paul II : défendant les droits des individus et la liberté de conscience là où s'exerce le joug de dictatures de tous styles, mais cédant à la tentation du pouvoir là où elle est en position dominante et encline alors à dicter sa loi non aux seules consciences mais à la société civile.

C'est, pour une Eglise ancrée en Occident et qui a entretenu avec les valeurs issues du Siècle des Lumières un dialogue conflictuel mais bicentenaire, une façon de faillir à son rôle dans la lutte contre l'intolérance.

(Lire nos informations page 3.)

Crise à l'italienne

Champion de la longévité gouvernementale, M. Craxi a remis sa démission mais espère bien être son propre successeur

ROME
de notre correspondant

Bien peu nombreux sont ceux qui, dans la touffeur de ce début d'été romain, avaient vu partir le coup ! La chambre des députés a rejeté, le jeudi 26 juin, un projet de loi gouvernemental organisant la répartition des fonds de l'Etat entre les collectivités locales (*le Monde* du 28 juin) ; mais cela n'était après tout, selon certains calculs, que la... cent soixante-troisième mise en minorité de la coalition, du fait de défections sous le couvert du scrutin secret.

Les précédentes occasions avaient souvent provoqué l'irritation du chef du gouvernement, M. Craxi, éternel pourfendeur de ceux qu'on désigne comme les *« francs-tireurs »*, en donnant à l'expression une connotation péjorative : les traîtres, les lâcheurs.

Jamais l'idée que ces manœuvres parlementaires pouvaient entraîner la démission du gouvernement n'avait été sérieusement agitée – jusqu'à ce vendredi.

Il y avait de bonnes raisons de douter qu'on pût en arriver là. D'abord, les chamailleries entre socialistes et démocrates-chrétiens, principaux alliés au sein du *pentaparti*, la coalition à cinq (1), n'avaient fait que se multiplier depuis au moins six mois. A l'issue du vote du budget 1986, obtenu seulement fin février, les Cinq avaient même jugé indispensable de se réunir pour une opération appelée ici *« verifica »*, une espèce d'examen politique collectif au cours duquel chacun refit le compte des raisons de continuer à gouverner ensemble. L'exercice avait tout de même duré un mois et demi avant de se conclure définitivement.

JEAN-PIERRE CLERC.

(Lire la suite page 3.)

(1) Coalition à cinq regroupant, outre le PS et la DC, trois petits partis dit « laïcs », les républicains, les socio-démocrates et les libéraux.

Terrorisme indéfini

Approuvés par l'Assemblée nationale, les projets de loi de M. Chalandon laissent dans le vague les crimes poursuivis



Peut-on définir juridiquement le terrorisme ? La question fut sous-jacente à la discussion, par les députés, des amendements au projet de loi relatif à la lutte contre le terrorisme et aux atteintes à la sûreté de l'Etat. Loin d'être théorique, elle est au cœur du débat. Dès le moment où l'on décide de déroger aux principes de droit commun pour certains crimes et délits, où l'on érige une procédure exceptionnelle pour les poursuivre, touchant aux conditions de garde à vue, de perquisition, de jugement, d'application des peines, ne vaut-il pas mieux les définir précisément ? Et, de préférence, de façon restrictive ? Sinon, les frontières étant mal délimitées ou, pis, extensives, l'exception ne risque-t-elle pas de devenir tendanciellement la règle ?

EDWY PLENEL.

(Lire la suite page 7.)

L'accident de la centrale nucléaire raconté par la presse soviétique

La saga de Tchernobyl

La rétention d'informations pratiquée par les autorités soviétiques au début de la catastrophe nucléaire de Tchernobyl a été justement critiquée. Mais il faut bien admettre que, depuis le 6 mai très précisément – date de la première conférence de presse organisée à Moscou sur le sujet, – la politique traditionnelle a été complètement renversée. Sans doute est-on encore fort loin des normes en vigueur dans les démocraties occidentales. Toutefois, compte tenu du contexte et des traditions soviétiques, l'effort d'information déployé dans les médias soviétiques est sans précédent depuis des dizaines d'années, à propos d'un événement imprévu – et plutôt négatif – pour les autorités. Il est clair que M. Gorbatchev a, tardivement mais délibérément, saisi cette occasion d'illustrer la nouvelle politique de transparence (*glasnost*) dont il se fait l'avocat.

Les dizaines d'articles et récits publiés en deux mois, tant à Moscou que dans les provinces, constituent une vaste mine d'informations : sur le déroulement de la catastrophe et ses suites, mais aussi sur le fonctionnement du régime et de ses diverses institutions dans de graves circonstances. La reconstitution que l'on peut faire des événements sur cette base illustre aussi bien les pesanteurs initiales de la bureaucratie que ses capacités de mobilisation ultérieures.

Première observation sur ce qui reste la plus grave lacune des autorités dans l'affaire : encore aujourd'hui, rien n'est dit sur les prologues de ce qu'on appelle l'avarie du quatrième réacteur de la centrale, sur ce qui a conduit, dans la nuit du vendredi 25 au samedi 26 avril, à son explosion meurtrière. Sans doute ces informations seront-elles très probablement livrées dans le rapport technique que Moscou a promis pour le mois d'août à l'Agence atomique de Vienne. Mais depuis maintenant deux mois, le sujet reste tabou.

Car pour les médias soviétiques, tout commence seulement à 1 h 23 du matin cette nuit-là (23 h 23 le 25 avril à Paris), lorsque le toit du réacteur (non protégé par une enceinte de confinement) est emporté par une violente explosion et que des flammes jaillissent *« en cinq endroits au moins »*. La seule chose qui sera dite est que le réacteur était alors *« arrêté, conformément au plan, à un niveau de puissance de 200 mégawatts »* et que les circonstances qui ont conduit à ce dénouement étaient *« peu vraisemblables, presque impossibles »*.

On apprendra encore que la première victime, l'opérateur de garde Valeri Khodemtchouk, avait, lui, vu venir la catastrophe : il a été emporté sans rémission (son corps ne fut même pas retrouvé) au moment où il tentait de *« juguler la force qui avait échappé au contrôle »*. Mais il n'eut pas le temps de donner l'alarme, car ses chefs ne se doutaient de rien. Comme l'écrira quelques jours plus tard la *Pravda* d'Ukraine, *« la situation a été compliquée du fait que la veille du jour de l'accident était jour férié et qu'il y avait ensuite, à cause du 1er mai, quatre jours non ouvrables »*.

Le chef du détachement des pompiers dits *« militarisés »* affectés à la centrale, le commandant Leonid Teliatnikov, était lui aussi en congé jusqu'au lundi, mais du moins il était resté chez lui. Aussitôt alerté, il arriva sur les lieux, *« en bras de chemise »*, et organisa le combat contre l'incendie. Le spectacle dantesque des premières heures a été souvent décrit : *« Le réacteur ouvert et, tout en haut, au-dessus de son souffle mortel, des silhouettes qui s'agitaient. »* Le tout *« dans la lave brûlante du bitume en feu, une fumée lourde et pestilentielle »*, des ténèbres partout ailleurs (l'alimentation électrique avait été coupée), enfin et surtout *« une dose épouvantable »* de radioactivité indiquée par les compteurs Geiger.

MICHEL TATU.

(Lire la suite page 5.)

La mort du philosophe Jean Lacroix

Le sens du dialogue

Jean Lacroix est mort le vendredi 27 juin à l'âge de quatre-vingt-cinq ans. Philosophe, professeur, fondateur de la revue *Esprit*, cet homme de dialogue avait tenu, de 1945 à 1980, la chronique philosophique du *Monde*.

La philosophie de ce siècle, en France comme à l'étranger, doit beaucoup à Jean Lacroix. Cette tête multiple ne se mesure pas simplement, comptabiliser son apport à la philosophie, et à son enseignement, paraît impossible.

Au fil de ses chroniques pendant vingt-cinq ans dans les colonnes du *Monde*, Jean Lacroix a permis à un vaste public d'être informé des recherches de la philosophie contemporaine. Des générations d'étudiants, de professeurs, et aussi de lecteurs non spécialisés, ont découvert grâce à lui des œuvres majeures et des courants nouveaux. Son feuilleton savait résumer sans trahir et expliquer sans faiblesse.

Il était ouvert à tous les courants de pensée, de l'existentialisme au structuralisme, du marxisme à la psychanalyse ou à sa contestation. Mais ce sens du dialogue, cette attention scrupuleuse aux œuvres les plus diverses, ne signifièrent jamais pour Jean Lacroix l'abandon de ses positions personnelles.

Cofondateur avec Emmanuel Mounier de la revue *Esprit* en 1932, il resta tout au long de son œuvre fidèle à un personnalisme ouvert, dans la lignée de son maître Maurice Blondel. Comment la transcendance de la personne vient-elle s'incarner dans les réalités concrètes de la famille, du travail, de l'Etat, du droit ? Tel fut, très schématiquement résumé, l'axe de sa réflexion. Le dialogue est, là aussi, constant : ce qui risque d'étouffer et d'aliéner se révèle condition indispensable de la réalisation de soi.

Le personnalisme de Jean Lacroix s'insérait donc dans la réalité contemporaine, se confrontait sans se renier à ses crises et à ses perplexités. Il était à l'écoute du marxisme aussi bien que des philosophies de l'absurde ou du désespoir. Face aux analyses qui contestaient les siennes, il savait accorder une attention accueillante et une souplesse d'esprit qui excluait tout laxisme.

Ce grand professeur, né avec le siècle, anima également la vie des idées par son activité dans l'édition, par ses conférences et par les ouvrages d'une admirable précision qu'il consacra à Kant, à Spinoza ou à Auguste Comte, entre autres.

Ouverture aux autres et fidélité à soi-même furent les deux phases indissociables de l'œuvre et de la personnalité de Jean Lacroix. Il a su montrer qu'il pouvait exister un journalisme philosophique digne, et que la pensée peut et doit s'inscrire en son temps, sans pour autant se diluer au gré des modes. En des temps aussi troubles que les nôtres, ce modèle fut rare. Il reste précieux.

ROGER-POL DROIT.

(Lire nos informations page 16.)

Dates

RENDEZ-VOUS

Lundi 30 juin. – *Londres :* Conférence interministérielle sur le projet Eurêka.

Irlande : Visite du roi Juan Carlos.

Nigéria : Sommet des Etats de la Communauté économique d'Afrique de l'Ouest.

Pékin : Entretiens sino-portugais sur Macao.

Turquie : Session parlementaire restreinte du Conseil de l'Europe.

Mardi 1er juillet. – *Afrique du Sud :* Entrée en vigueur de la suppression du *pass*.

Colombie : Visite du pape Jean-Paul II.

Communauté européenne : Début de la présidence britannique.

Pékin : Visite du président de la Commission européenne, M. Delors.

Mercredi 2 juillet. – *Chili :* Grève générale à l'appel de l'opposition.

New-York : Grand « week-end de la liberté » pour le centième anniversaire de la statue.

Jeudi 3 juillet. – Visite à Paris du président chypriote, M. Kyprianou.

Samedi 5 juillet. – *Pakistan :* Grand meeting de l'opposition à Islamabad.

Dimanche 6 juillet. – *Japon :* Elections législatives et sénatoriales.

Il y a cent ans naissait Robert Schuman

Le père lorrain de l'Europe

IL y a cent ans, le 29 juin 1886, Robert Schuman naissait à Luxembourg. Rien ne semblait le destiner à occuper le devant de la scène politique et à y gagner le titre de « père de l'Europe ». Ni son être ni ses goûts. Modeste, discret et doux, il aime la solitude ; c'est un contemplatif. Mais son effacement cache une vive intelligence et une vaste culture. Une triple influence marque cet homme des marches lorraines. Sa mère d'abord, femme fine et cultivée, toute donnée à l'éducation de son fils unique. Elle lui transmet une grande rigueur morale ancrée dans la foi chrétienne. C'est d'elle que lui vient, entre autres, l'horreur du mensonge et de la duplicité. Au Quai d'Orsay, il aura du mal, au début, à faire croire que ce qu'il dit correspond à ce qu'il pense. La forte empreinte maternelle est renforcée par l'extraordinaire rayonnement du moine-évêque que Robert Schuman rencontre à Metz lorsque, jeune avocat, il s'y installe en 1912. Mgr Benzler, ancien abbé bénédictin de Maria-Laach – centre du renouveau spirituel de l'Allemagne catholique, – a épousé l'âme de la population lorraine séparée de la France ; il lui communique le feu et les convictions du catholicisme social allemand, en avance d'une génération sur les autres pays européens.

La troisième influence en profondeur est celle du thomisme. Cet instrument dialectique rigide, mais tranchant comme un glaive, structure son univers intérieur et donne à sa pensée lucidité et pénétration. Ses analyses politiques, et même une sorte de pré-science, sont le fruit d'une parfaite maîtrise de cet instrument. Cette conformation intellectuelle et morale ainsi que sa spécialisation juridique en droit français et allemand seront précieuses au cours des années 20, après le recouvrement de l'Alsace-Lorraine, face à l'immense tâche d'harmonisation des lois locales avec la législation française. Une récente thèse (C. Pennera : *Robert Schuman, la jeunesse et les débuts politiques*, éd. Pierron, 1985) montre la part considérable assurée par Robert Schuman dans cette entreprise. Les électeurs lorrains témoigneront une fidélité sans faille à un député si efficace ; ils voient bien qu'il s'acquitte de son mandat comme d'un apostolat.

Arrêté par les nazis

Vient la guerre. Dans le cataclysme qui s'abat sur le pays, Paul Reynaud confie, le 22 mai 1940, au général de Gaulle et à Robert Schuman des sous-secrétariats d'Etat d'un gouvernement aux abois. D'autres événements feront plus tard se croiser les voies de ces deux hommes, sans jamais les rapprocher. Incompréhension du plus grand, et malentendus...

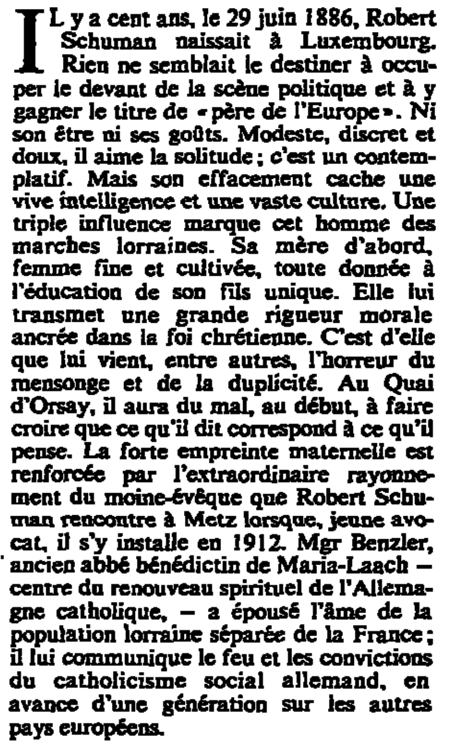
Après la défaite, Robert Schuman est le premier parlementaire français arrêté par les nazis. Il est incarcéré pendant sept mois, puis placé en résidence surveillée en Allemagne. Il s'évade et entre dans la clandestinité.

De même que, sans l'avoir recherché, il était devenu député en 1919, il devient ministre, en 1946, sans l'avoir sollicité. C'est qu'il est un des rares experts des finances publiques au sein d'un personnel politique renouvelé de fond en comble. Rue de Rivoli, Robert Schuman dévoile ses capacités cachées. On découvre un homme d'Etat courageux, habile et crédible. L'hôtel Matignon, puis le Quai d'Orsay en sont la suite logique.

Et c'est l'apogée de sa vie. L'heure du destin de l'Europe.

Depuis ses années d'études, où il a découvert les Allemagnes à Bonn, Munich et Berlin, il rêve d'une entente entre les deux nations rivales. En pleine guerre, pendant l'avance fracassante des armées hitlériennes, il confie ce rêve à des amis stupéfaits et incrédules. Il n'a jamais douté de l'issue du conflit. Et pas davantage de la précarité de l'alliance des démocraties avec le totalitarisme soviétique.

De juillet 1948 à janvier 1953, Robert Schuman est responsable de la politique étrangère au sein de gouvernements soumis aux aléas du « régime des partis ». Le système ne présente pas uniquement des inconvénients. Sans véritable tête, il permet de glisser, dans des ouvertures non gardées, des initiatives personnelles que





l'expérience et le savoir-faire peuvent guider à travers les innombrables récifs gouvernementaux et parlementaires, qui se dressent sur le chemin de toute entreprise nouvelle. Dès le 2 décembre 1948, Robert Schuman déclare à l'Assemblée nationale, à propos de l'Allemagne : « *Nous voulons préparer son admission dans une organisation pacifique et démocratique des nations européennes.* » Toute sa politique, aux affaires étrangères, sera orientée par l'image secrète qu'il porte en lui d'une Europe unie autour du noyau central formé par la France et l'Allemagne. C'est dans ce même esprit de regroupement et d'intégration qu'il se fait l'un des architectes de l'Alliance atlantique et du Conseil de l'Europe. Mais il veut aller bien plus loin. Il cherche une solution par laquelle, suivant un propos de mai 1949, « *autour de l'union franco-allemande* »... « *nous n'engagerions pas seulement nos paroles mais nos intérêts* ». Fin avril 1950, il saisit au vol l'idée ingénieuse de Jean Monnet : unifier la production du charbon et de l'acier sous une haute autorité supranationale.

Pour pouvoir aboutir à la déclaration du 9 mai 1950 – acte de naissance de l'Europe unifiée, il manœuvre avec un art consommé entre les nombreux obstacles qui se dressent sur sa route. La genèse de la déclaration ainsi que la bataille pour en faire passer le contenu dans l'épineuse réalité politique sont devenues des modèles d'école. La présence d'un ami à la chancellerie de Bonn permet de réaliser l'impossible : souder deux nations ennemies, cinq ans après le plus sanglant de leurs affrontements. « *C'est à vous que l'on doit l'amitié qui unit maintenant nos deux pays* », lui écrira Adenauer, le 10 septembre 1962, au lendemain d'une visite flamboyante du général de Gaulle en Allemagne. Le chancellier se souvient avec émotion de la compréhension agissante qu'il a rencontrée, au moment où son pays émergeait de décombres apocalyptiques et où son pouvoir était des plus précaires, auprès d'un ministre français avec lequel il s'entretenait dans la langue de Goethe. On ne saurait exagérer le rôle – Robert Schuman était providentialiste – que ces deux hommes ont joué dans le devenir de l'Europe communautaire. Aidés puissamment en cela par quelques hommes lucides et audacieux, tels De Gasperi et Spaak.

Une autre bataille attend Robert Schuman : la création d'une armée européenne. Il s'agit d'empêcher le retour à un état-major allemand ; en plus, l'Europe y trouverait l'autonomie de sa défense. Le 30 août 1954 – jour sombre de l'histoire contemporaine – l'Assemblée nationale rejette le projet d'une communauté européenne de défense. Les 319 voix « europécides » n'ont pas su s'élever, en l'un de ces instants de basculement stratégique, rares dans l'histoire, jusqu'à ce sommet de lucidité sereine d'où une question cruciale se juge dans son contexte historique et planétaire. Depuis une vingtaine d'années, le souvenir de l'homme du 9 mai 1950 a été occulté, son action minimisée. Puisse son centenaire le restituer à la mémoire collective ! L'Europe, qui balance entre les forces léthales du refus de la vie et les appels d'un avenir exigeant une créativité et un engagement communautaire sans précédent, peut encore s'inspirer de l'exemple et de la méthode de Robert Schuman.

RENÉ LEJEUNE.

★ Auteur de *Robert Schuman, une âme pour l'Europe*, 223 pages. Ed. Saint-Paul, Paris, 1986.

Il y a dix ans, le « juin syrien »

Damas envoie ses troupes au Liban

IL y a dix ans, en juin 1976, l'armée syrienne régulière – six mille hommes, portés par la suite à trente mille – « *répondant à l'appel des populations du Liban* » pénétrait dans le pays et occupait en moins d'une semaine les départements de l'Akkar et de la Bekaa.

L'intervention en force des militaires syriens au Liban était prévisible, et, depuis un certain temps, les dirigeants de Damas laissaient entendre qu'ils ne pouvaient demeurer indifférents à ce qui se passait dans ce pays. Le 19 janvier déjà, des unités de l'Armée de libération palestinienne (ALP), encadrée par des officiers syriens et totalement dévouée à Damas, avaient pénétré au Liban. Le président Assad avait, à cette occasion, fait savoir au président Frangié et aux chrétiens que les Syriens étaient opposés à la partition du Liban et mettraient tout en œuvre pour empêcher la victoire totale d'un camp sur l'autre.

Ces propos confirment le changement intervenu, dès le début de 1976, dans la politique syrienne à l'égard du Liban. Durant les premiers mois du conflit, le président Assad a appuyé discrètement ce qu'on appelle alors le « camp palestino-progressiste », c'est-à-dire les fedayins et les miliciens du mouvement national libanais, en leur fournissant armements et soutien logistique. Mais il apparaît vite que le chef de l'Etat syrien n'entend nullement favoriser la victoire de la gauche libanaise et souhaite se poser en médiateur dans le but d'imposer une « solution syrienne » à la crise.

Le président Assad paraît d'autant plus sûr de lui qu'il dispose alors de la caution du département d'Etat américain. Les Palestiniens, pour leur part, parlent de plus en plus d'un « *complot syro-américain* » destiné à les neutraliser. Accusation peu étonnante si l'on sait que les relations entre Damas et l'OLP n'ont jamais été au beau fixe et que leur alliance était essentiellement conflictuelle.

L'intervention syrienne du 1er juin met fin à l'euphorie créée par la rencontre de juillet 1974 entre MM. Arafat et Assad, au cours de laquelle le président syrien avait affirmé que son pays considérait l'OLP comme le « *représentant légitime du peuple palestinien* ». Désormais, la rupture est consommée entre Damas et le camp palestino-progressiste. La presse de gauche à Beyrouth parle avec insistance d'un « *plan syrien* » visant à assurer la « *prise de contrôle progressive du pays par la Syrie* ». Damas pour sa part se défend avec âpreté et proclame la pureté de ses intentions.

Favorables à l'intervention syrienne, les dirigeants chrétiens se réunissent à Kfour, siège provisoire de la présidence de la République, pour « *examiner la situation* ». En réalité, leur opinion est déjà faite, et ils ne cachent pas qu'ils ont souhaité cette intervention. « *Damas*, affirme M. Pierre Gemayel, le chef des Phalanges libanaises, *a été contraint d'intervenir au Liban après l'échec de tous les accords conclus entre les belligérants en vue d'imposer une nouvelle solution politique à la crise.* » Le Père Charbel Kassis, supérieur de l'ordre des moines maronites, lui emboîte le pas : « *L'intervention syrienne*, dit-il, *va mettre un terme aux violences et aux destructions et demeure la seule solution dans la situation actuelle.* »

Contre les « palestino-progressistes »

Un certain rapprochement s'est esquissé dès le mois d'avril entre les dirigeants chrétiens et Damas à la suite du retournement de la politique syrienne, qui commence à considérer que les vrais responsables de la guerre civile sont les forces de gauche, c'est-à-dire le Mouvement national libanais et avant tout son président, le dirigeant druze Kamal Joumblatt. Le 14 avril 1976, le président Frangié a adressé un télégramme au président Hafez-El-Assad dans lequel il lui faisait part de la « *profonde gratitude du peuple libanais* » pour « *la sympathie noble et fraternelle dont vous avez fait preuve à l'égard de tous les Libanais* ». M. Camille Chamoun, qui au début de l'année avait clairement manifesté son hostilité à toute médiation syrienne, déclarait à la suite du président Frangié : « *La coopération avec la Syrie fraternelle est toujours nécessaire et spécialement dans les circonstances actuelles.* »

Seule voix discordante parmi les dirigeants maronites, M. Raymond Eddé, chef de file des chrétiens modérés, demandait, aux Libanais, au lendemain de l'entrée des troupes syriennes au Liban, de faire du 1er juin le « *point de départ de la lutte contre l'occupation syrienne* ».

Même concert de louanges unanimes pour l'action de Damas à Jérusalem, où les dirigeants travaillistes, qui avaient laissé entendre dans le passé que toute intervention syrienne au Liban serait considérée comme un *casus belli*, se montrent très compréhensifs.

Disposant donc de la caution des Américains et du feu vert des Israéliens, le président Assad mènera son action jusqu'au bout en vue de protéger les Palestiniens, dont il se proclame le tuteur, à la fois contre eux-mêmes et contre le Mouvement national libanais et son président, Kamal Joumblatt, qui devient le principal ennemi à abattre. Après les premiers revers subis par les forces syriennes, qui ne peuvent empêcher le 6 juin la liquidation de la Saïka, leur cheval de Troie à l'intérieur du mouvement palestinien, par les fedayins de l'OLP, Damas dépêche de nouveaux renforts au Liban. Le 13 juillet, les premiers affrontements sérieux opposent les Palestiniens à l'armée syrienne. Fin septembre, la guerre devient totale avec l'offensive de grand style menée par les Syriens pour déloger les « palestino-progressistes » du Haut-Mten où ils s'étaient solidement retranchés.

Ayant surestimé leurs forces et sous-estimé celles de l'adversaire syrien, les « palestino-progressistes », sur le point de remporter la « bataille de la montagne » contre les chrétiens, sont peu à peu acculés à la défaite. Ils seront sauvés *in extremis* par le roi Khaled d'Arabie saoudite, qui convoque à Ryad un sommet quadripartite (Egypte, Syrie, Arabie saoudite et OLP). La réunion met pratiquement fin à la guerre civile et « réconcilie » une fois de plus mais pour combien de temps le président Assad et M. Yasser Arafat.

J. G.

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81
Tél. : (1) 42-47-97-27

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Fontaine,
directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société :
cent ans à compter du
10 décembre 1944.

Capital social :
620.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme
des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

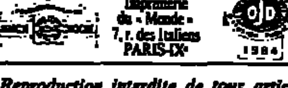
Administrateur général :
Bernard Wouts.

Rédacteur en chef :
Daniel Vernet.

Corédacteur en chef :
Claude Sales.



5, rue de Monttessuy, 75007 PARIS
Tél : (1) 45-55-91-82 ou 45-55-91-71
Télex MONDPUB 206 136 F



Commission paritaire des journaux et publications, no 57 437
ISSN : 0395 - 2037

ABONNEMENTS
Tél. : (1) 42-47-98-72

	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	354 F	672 F	954 F	1 200 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	687 F	1 337 F	1 952 F	2 530 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. – BELGIQUE/LUXEMBOURG/PAYS-BAS	399 F	762 F	1 089 F	1 380 F
II. – SUISSE, TUNISIE	504 F	972 F	1 404 F	1 800 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.

Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.

Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 6 dir. ; Tunisie, 550 m. ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 20 sch. ; Belgique, 40 fr. ; Canada, 2 $; Côte-d'Ivoire, 420 F CFA ; Danemark, 9 kr. ; Espagne, 170 pes. ; G.-B., 55 p. ; Grèce, 140 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 2 000 L. ; Libye, 0.400 DL ; Luxembourg, 40 f. ; Norvège, 11 kr. ; Pays-Bas, 2,50 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 450 F CFA ; Suède, 11 kr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,25 $; USA (West Coast), 1,50 $; Yougoslavie, 110 nd.

POLOGNE : les dixièmes assises du POUP

M. Gorbatchev assiste au congrès de la restauration

Dans une situation économique catastrophique, le général Jaruzelski poursuit son entreprise de « purification » en liquidant toutes les innovations démocratiques lancées après 1981.

VARSOVIE
de notre correspondant

M. Gorbatchev à Varsovie, M. Zbigniew Bujak en prison et la Pologne admise au Fonds monétaire international. On ne peut vraiment pas dire que le général Jaruzelski aborde dans de mauvaises conditions le dixième congrès du Parti ouvrier unifié polonais (POUP), qui s'ouvre dimanche 29 juin à Varsovie. N'a-t-il pas gagné sur tous les tableaux ? L'Occident, qui n'a pourtant cessé de le conspuer, s'est, comme prévu, lassé de le tenir en quarantaine. M. Bujak, après avoir nargué pendant quatre ans et demi la police, a quitté la légende pour entrer en cellule. Et le numéro un du camp socialiste vient lui-même apporter l'onction au grand normalisateur.

« La campagne précédant le congrès devra clore de manière irréversible la période qui a nui à l'unité du parti », déclarait il y a six mois le général Jaruzelski... Et il ajoutait : *« Notre objectif principal doit être de tenir ce congrès dans un paysage purifié. »*

Ladite *« purification »* a été poursuivie avec la plus grande énergie jusqu'à ces tout derniers jours. Les arrestations et les condamnations ont redoublé et ont touché des milieux fort modérés qui ne s'y attendaient pas. Dans le sillage de l'arrestation de M. Bujak, les représentants les plus connus de l'opinion parmi ceux qui sont encore en liberté passent l'essentiel de leur temps dans les locaux de la police où ils sont interrogés comme témoins : MM. Geremek et Mazowiecki, ancien conseiller du président de la Solidarité, mais aussi MM. Onyszkiewicz, Kuron, Romaszewski, et enfin M. Walesa lui même, qui vient d'être interrogé trois fois en une semaine, refusant chaque fois de répondre.

En même temps, une puissante campagne de propagande s'emploie, sans lésiner sur les procédés et les amalgames les plus grossiers, à présenter ce qui reste de Solidarité comme une simple officine des services de diversion et d'espionnage occidentaux (*le Monde* du 26 juin).

Au point qu'on se demande si, malgré tout, le pouvoir n'en fait pas un peu trop, et surtout pourquoi il le fait. S'agit-il seulement d'épancher une bile ancienne contre les Etats-Unis maintenant qu'ils ont levé leur veto à l'admission au FMI ? Ou de plaire à M. Gorbatchev ? Ou encore de se convaincre soi-même et d'échapper à tout reproche de mollesse ?

L'hémorragie dans le parti

A entendre le vocabulaire utilisé, on a l'impression de revenir à toute vapeur vers un stalinisme pur et dur. Mais ce n'est qu'une parodie de stalinisme. Personne n'y croit. Et la peur, malgré tout, n'est pas assez forte pour qu'on se sente obligé de faire semblant.

Cinq ans après le 9e congrès « extraordinaire », qui se voulait celui du renouveau du parti, celui-ci s'annonce clairement comme celui de la restauration. A peu près toutes les innovations démocratiques qui avaient été lancées en 1981 sont abandonnées. Le processus de désignation des délégués eux-mêmes a été marqué par un retour en force de l'appareil dirigeant, renforcé par nombre de représentants du ministère de l'intérieur. Et surtout, fait sans précédent, les instances locales du parti ne seront « élues » qu'après le congrès, c'est-à-dire qu'elles seront directement l'émanation de l'équipe dirigeante constituée pendant le congrès.

Rien ne devrait donc empêcher le général Jaruzelski de poursuivre son entreprise d'élimination. Déjà, 55 % des membres de l'actuel comité central ne figurent que parmi les délégués au congrès, et M. Stefan Olszowski, ancien rival potentiel du général, déjà évincé du bureau politique à l'automne, brillera par son absence.

Malgré tous ces excellents motifs de satisfaction, le général Jaruzelski s'abstiendra sans doute de trop pavoiser et soulignera que si l'on est sur la *« bonne voie »*, il reste encore bien du chemin à faire. Le parti, en effet, si malade il y a cinq ans, est loin d'être guéri en dépit du traitement de choc que lui a administré, avec l'état de guerre, son médecin militaire...

Un tiers de ses effectifs, un million de membres, l'ont quitté. C'est à l'époque de Solidarité, et surtout après la proclamation de l'état de guerre, que l'hémorragie a été la plus forte, mais elle s'est poursuivie en fait jusqu'en 1985. Les progrès enregistrés au cours des six derniers mois sont, de l'aveu même des autorités, fort modestes.

On pourrait ajouter, en pensant cette fois au pays tout entier, que l'économie est toujours au plus mal. Les infrastructures et les équipements industriels vieillissent dangereusement. L'approvisionnement du marché s'est amélioré à mesure que les prix s'envolaient, mais les contrastes sociaux se creusent, la vie devenant de plus en plus dure pour les humbles, pour tous ceux que, théoriquement, le socialisme devrait protéger.

Tout cela est fâcheux mais somme toute secondaire. Trente ans exactement après la révolte de Poznan, dix ans après l'émeute de Radom et d'Ursus, cinq ans après la grande époque de Solidarité qui s'était même permise – insolence ! – de tenir elle aussi congrès, l'appareil du parti, puissamment soutenu par la police et la sécurité, a de nouveau la situation en main. Sans doute le congrès s'ouvre-t-il dans la complète indifférence du public, sans doute les discours sur *« l'unité nationale »* et la *« démocratisation »* n'ont-ils jamais sonné aussi creux, et sans doute subsiste-t-il dans le pays quelques restes de structures clandestines et un impressionnant réseau d'éditions illégales. Cela n'empêche pas M. Gorbatchev de venir, ni un grand X (pour Xe congrès) de s'étaler fièrement sur les murs de Varsovie, un X qui, dans une caricature figurant sur un tract clandestin, devient un bâillon de sparadrap.

JAN KRAUZE.

Crise à l'italienne

(Suite de la première page.)

D'autre part, il y a seulement quelques jours, le dimanche 22 juin, avaient eu lieu les élections régionales siciliennes, considérées comme un test national. Or, le résultat de cette consultation avait été très ambigu : la démocratie chrétienne avait reculé moins qu'elle ne le craignait, et le Parti socialiste avait moins progressé qu'il ne l'espérait. La seule conclusion qu'en tirèrent les observateurs fut, dès lors, que les électeurs s'étaient prononcés pour la stabilité. Conclusion dont les hommes politiques ont fait bien peu de cas.

Qui a tendu l'embuscade parlementaire ? Qui – par un scrutin secret supposé confirmer un vote de confiance à main levée qui avait eu lieu quelques minutes plus tôt sur le même sujet – a fait trébucher le gouvernement Craxi ? *« Pas nous »*, répètent à l'envi les représentants de chacune des formations de la majorité, peu désireux d'être identifiés comme les auteurs d'une crise nécessairement impopulaire, après trois ans de stabilité assez miraculeuse pour l'Italie. *« Il y a eu des francs-tireurs dans tous les partis »*, assurent, au contraire, les familiers du *Transatlantico*, la salle des pas perdus de la chambre des députés ; ils estiment que c'est une coalition de « ministrables » impatients qui a fait le croche-pied à l'équipe gouvernementale en place.

Fausse sortie ?

Deuxième question, plus complexe : pourquoi M. Craxi a-t-il jugé souhaitable de tirer de ce qui aurait pu n'être qu'un accident de parcours une conclusion aussi radicale ? Le premier ministre savait les jours de son gouvernement comptés : lors de la *« vérification »* de ce printemps, il avait été admis, semble-t-il, qu'une relève de la garde – un retour de la démocratie chrétienne au palais Chigi – devrait survenir après le vote de la loi de finances pour 1987, vers la fin de l'année. De la part de M. De Mita, secrétaire de la démocratie chrétienne, de loin la plus forte composante de la majorité, c'était certainement là une concession : certains de ses amis politiques, trouvant l'échéance trop lointaine, la lui avaient d'ailleurs reprochée lors du tout récent congrès de son parti. Pour le chef du Parti socialiste au contraire, c'était la moindre des choses : les sondages ne prouvaient-ils pas que le pays était satisfait de la longévité, ainsi que des performances de son gouvernement ? Dans une véritable alliance, renchérissait M. Craxi avec un total aplomb, il ne peut y avoir que des égaux : il n'était donc écrit nulle part que ses grands alliés avaient un « droit à l'alternance » à la tête du gouvernement – du moins durant la législature en cours.

Lors de la campagne pour les élections siciliennes, M. Craxi avait même été jusqu'à affirmer qu'il n'avait fait aucune promesse en ce sens : cela lui avait valu d'être traité de *« menteur »* et plus gravement *d'« homme sans honneur »* par M. De Mita.

A vrai dire, le secrétaire du Parti socialiste donnait l'impression, depuis quelques semaines, d'être prêt à saisir une occasion de sortie, à condition qu'elle fut bonne, c'est-à-dire dommageable pour ses partenaires-adversaires démocrates-chrétiens. La prochaine loi de finances impliquera de sérieuses compressions de dépenses en vue de réduire l'abyssal déficit public, l'une des plaies du pays ; peut-être préférait-il dès lors que quelqu'un d'autre s'en charge, de crainte que ne se manifestent les premiers symptômes de la classique usure du pouvoir. Ou bien M. Craxi, apparu d'humeur très combattive dans la soirée de vendredi, espère-t-il encore retourner la situation en sa faveur ?

Selon la tradition, le chef de l'Etat devrait confier à M. Craxi une mission exploratoire afin qu'il détermine s'il peut se succéder à lui-même. C'est d'ailleurs ce que le chef du gouvernement démissionnaire avait déjà fait en octobre dernier lors de la crise dite de l'*Achille-Lauro* ; il y était fort bien parvenu puisque la majorité avait alors feint de considérer... qu'il ne s'était rien passé du tout !

Mais M. Craxi était au zénith de son pouvoir après deux éclatantes victoires électorales au printemps et un comportement très largement approuvé par ses concitoyens dans l'affaire du navire détourné par des Palestiniens. Cette fois, la situation est un peu différente. La consultation sicilienne a en effet démontré que la popularité, incontestable, de M. Craxi, n'a pas pour effet de faire progresser sensiblement son parti : le PS se traîne aux environs de 15 % des suffrages. Ses adversaires démocrates-chrétiens peuvent en profiter pour tenter de récupérer ce rouage essentiel de la République qu'est la présidence du conseil conservée de manière quasi ininterrompue depuis 1945 et perdue en 1983 en raison de leur fort recul électoral conjugué au discrédit que leur avait valu un certain nombre de scandales retentissants.

Mais, par ailleurs, aucune majorité n'est actuellement possible sans l'appui du PS. Et M. Craxi n'est certainement pas homme à négliger cet avantage.

JEAN-PIERRE CLERC.

PÉROU : les mutineries dans les prisons

Le président Garcia promet de châtier les responsables des récents massacres de détenus politiques

Au cours d'une visite, vendredi 27 juin, au pénitentier de Lurigancho, à Lima, le président Garcia a accusé la garde républicaine d'avoir tué, la semaine dernière, dans cette prison, une centaine de détenus d'extrême gauche. Il a promis que tous les responsables de ce massacre seraient châtiés.

LIMA
de notre correspondante

Les lourdes grilles de la prison de Lurigancho, dans laquelle ont été tués, la semaine dernière, plus de cent guérilleros du Sentier lumineux, se sont ouvertes, vendredi 27 juin, au président Alan Garcia et à la presse. Devant une brèche ouverte dans le mur du pavillon industriel, où étaient isolés les détenus, la terre battue est marquée de taches brunes que survolent des nuées de mouches. C'est là qu'ont été abattus, d'une balle dans la tête, ou d'un coup de baïonnette, la centaine de mutins qui s'étaient rendus à la garde républicaine après plusieurs heures de résistance.

A l'intérieur du pavillon, le sol ressemble à une décharge publique où l'on trouve, pêle-mêle, morceaux de verre, papiers, chaussures, sommiers, matelas et victuailles pourries. Des guirlandes d'oriflammes rouges frappées, en lettres d'or, du marteau et de la faucille pendent encore entre les colonnes. Une banderole annonçant le *« grand bond en avant »* coiffe un tas de déchets.

« C'est là que dormait Diaz Martinez ». De la pointe de sa botte, un des employés du pénitencier, carabine à la main, indique un des recoins de l'immense salle commune. Diaz Martinez était le prisonnier le plus important de la hiérarchie « sendériste ».

Diaz Martinez a, semble-t-il, été exécuté le 19 juin à trois heures du matin, en compagnie de cent vingt-trois prisonniers. Les guérilleros s'étaient rendus, car ils n'avaient pour tout armement que quelques frondes, comme celles que les bergers des Andes utilisent pour garder leurs troupeaux.

Blême, le président Alan Garcia, accompagné par le premier ministre, M. Luis Alva Castro, a déclaré, s'adressant aux journalistes : *« Il n'y avait rien, à l'intérieur de ce pavillon, qui puisse justifier la mort de tant de détenus. Au vu des premiers éléments de l'enquête, quinze à vingt d'entre eux tout au plus ont été tués ou blessés au cours de la lutte pour reprende le pavillon. Une fois que la brèche a été ouverte dans le mur, les mutins se sont rendus. Ils étaient une centaine ou plus et, ici même, ils ont été exécutés d'une balle dans la tête, comme le prouve l'autopsie. C'est un crime qui fait un grand tort à notre pays. »*

Le président Garcia a promis que *« les responsables de ce crime n'iront pas se réfugier dans les quartiers de leur institution. Ils seront incarcérés dans le pénitencier de Cantogrande, avec les assassins de leur acabit. » « Je ne vais pas me taire. Je ne vais protéger personne,* ajoute le chef de l'Etat. *Ce crime ne restera pas impuni. Nous mènerons l'enquête jusqu'au bout. Nous courrons tous les risques, sans mesurer les conséquences. Tous les responsables seront punis. Ou bien ils iront tous en prison ou c'est moi qui m'en irai. »*

Une quinzaine d'officiers de la garde républicaine et quatre-vingts policiers, directement responsables, ont été transférés dès vendredi à Cantogrande, a annoncé le ministère de l'intérieur.

Dans le massacre de l'île du Fronton, où ont péri vraisemblablement plus de cent cinquante détenus, il n'y aurait qu'une trentaine de survivants – d'après la version officielle du commandement conjoint de l'armée. Il est à craindre que les méthodes employées par celle-ci aient été du même genre que celles de Lurigancho. Mais le Fronton est toujours sous contrôle militaire.

NICOLE BONNET.

Après la décision de la Cour internationale de La Haye

Washington rejette l'arrêt condamnant son action militaire au Nicaragua

Les gouvernements du Nicaragua et des Etats-Unis ont accueilli avec des réactions exactement opposées l'arrêt rendu le vendredi 27 juin par la Cour internationale de justice de La Haye (voir la dernière édition du *Monde* du 28 juin) et condamnant les actions américaines contre Managua. Le gouvernement sandiniste avait déposé une plainte à ce sujet en 1984.

Dans la capitale nicaraguayenne, le président Daniel Ortega a déclaré : *« La décision de la Cour est d'une grande importance pour le Nicaragua, les pays du tiers-monde et l'Amérique latine. C'est une victoire pour le peuple nicaraguayen. »* Il a ajouté : *« Cette décision transforme le gouvernement américain en un gouvernement hors la loi aussi longtemps qu'il ne se conformera pas aux résolutions de la Cour. »* Il a également affirmé que le vote, mercredi, par la Chambre des représentants d'une aide militaire aux « contras » constituait virtuellement *« une déclaration de guerre »*.

On a, d'autre part, appris, vendredi, à New-York, que le Nicaragua avait décidé de saisir d'urgence le Conseil de sécurité de l'ONU de la reprise de cette aide militaire aux groupes armés antisandinistes. Le Conseil devrait avoir des consultations sur cette affaire lundi.

A Washington, le gouvernement a rejeté, vendredi, le jugement de la Cour de La Haye et affirmé que sa politique en Amérique centrale était *« parfaitement conforme à la légalité internationale »*. Le département d'Etat a répété la position américaine, selon laquelle la Cour internationale *« n'avait pas la compétence »* pour traiter d'affaires de ce type portant sur des *« faits compliqués et des informations tenant du renseignement »*.

Les Etats-Unis avaient rejeté par avance les conclusions de la Cour de La Haye, lui refusant toute compétence sur les affaires d'Amérique centrale. Ils n'étaient pas officiellement représentés auprès du tribunal.

Le porte-parole américain n'a pas fait, toutefois, de commentaires sur l'obligation faite par le tribunal international aux Etats-Unis de payer des réparations au Nicaragua. Il a, en revanche, condamné la fermeture par Managua du quotidien, *La Prensa*, *« le dernier journal indépendant au Nicaragua »*, a-t-il dit, ainsi que le renforcement des mesures de *« répression »* qu'a laissé entrevoir le président Ortega.

A une large majorité de ses juges, la Cour internationale de justice avait donné raison, vendredi, au Nicaragua dans la querelle l'opposant aux Etats-Unis, accusés par Managua d'activités militaires et paramilitaires sur le territoire nicaraguayen. Dans leur arrêté, les juges ont estimé que les Etats-Unis ont *« violé les obligations que leur impose le droit international »*, notamment *« en entraînant, armant, équipant, finançant et approvisionnant les « contras »* qui luttent contre le régime sandiniste de Managua. La condamnation de la Cour vise notamment des *« attaques effectuées en territoire nicaraguayen en 1983-84 »* et *« la pose de mines dans les eaux territoriales ou intérieures du Nicaragua »*.

Les juges ont également estimé que les Etats-Unis avaient *« violé leurs obligations »* découlant du traité d'amitié, de commerce et de navigation les liant à Managua en imposant en 1985 *« l'embargo général sur le commerce avec le Nicaragua »*. Ils ont décidé que Washington était tenu de *« réparer tout préjudice ainsi causé »* au Nicaragua et que *« les formes et le montant de ces réparations seront réglés par la Cour, au cas où les parties ne pourraient se mettre d'accord à ce sujet »*. – *(AFP, Reuter.)*

CANADA : après vingt-neuf ans à la mairie de Montréal

M. Jean Drapeau se retire de la vie politique

M. Jean Drapeau, maire de Montréal pendant vingt-neuf ans, presque sans interruption – un record de longévité politique en Amérique du Nord – a annoncé, le vendredi 27 juin, son retrait de la vie politique. Il avait été élu, pour la première fois, maire de la métropole québécoise en 1954. Il était, à soixante-dix ans, la dernière grande figure francophone de la vie politique canadienne.

La dernière grande figure francophone

MONTRÉAL
de notre correspondant

Montréal. – Le seul maire qu'ait connu toute une génération de Montréalais, celui qui a su, par des voies souvent tortueuses et décriées, élever sa *« bonne ville »* au rang de métropole de classe mondiale, n'a pu retenir ses larmes en annonçant, à contrecœur, une retraite dictée par d'impérieuses raisons de santé. Après une fracture du bassin en 1982, puis une attaque cérébro-vasculaire cinq mois plus tard, il s'était accidentellement fracturé une vertèbre en décembre dernier.

Ses électeurs, francophones notamment, ont toujours voué un attachement presque émotif à cet avocat d'origine modeste. Parce qu'il a su *« les libérer de leurs complexes »*, ils ne lui ont guère tenu rigueur de ses erreurs et lui ont toujours pardonné les travers de sa personnalité. Solitaire, secret, autocrate, M. Jean Drapeau considérait l'opposition au sein de son conseil municipal comme une nuisance à museler pour gouverner à sa guise.

Les Montréalais lui doivent leur métro de conception française, inauguré en 1966, l'Exposition universelle de 1967 ainsi que les Jeux olympiques d'été de 1976... pour lesquels ils continuent de payer de lourds impôts locaux et provinciaux.

« Envisager un déficit pour ces Jeux est tout aussi exclu que pour un homme d'accoucher d'un enfant », avait prédit M. Drapeau en 1973. La facture des installations olympiques qui devait s'élever à 120 millions de dollars canadiens a finalement atteint 1,4 milliard de dollars. M. Drapeau a été désigné en 1980 comme le principal responsable de cette piètre gestion par une commission d'enquête provinciale.

Imperméable à ces critiques, M. Drapeau avait repris son bâton de pèlerin pour attirer notamment à Montréal les Floralies internationales de 1980, des expositions sur Ramsès II (l'an passé), la Chine (cette année) ou jumeler sa ville avec Shanghai ou avec le conseil régional de l'Ile-de-France, par exemple.

Stratège aguerri, M. Jean Drapeau n'a réellement été pris au dépourvu qu'une seule fois, lorsque le général de Gaulle – qu'il admirait beaucoup – lança par surprise en 1967 du haut du balcon de son hôtel de ville le fameux *« Vive le Québec libre »*. Le maire de Montréal a, en effet, toujours affiché une neutralité sans faille dans les grands débats canadiens ou québécois, y compris lors du référendum de 1980 sur la souveraineté-association du Québec avec le reste du Canada.

(Intérim).

RÉPUBLIQUE D'IRLANDE : référendum sur le divorce

Le gouvernement de M. FitzGerald sort affaibli de la consultation

DUBLIN
de notre correspondant

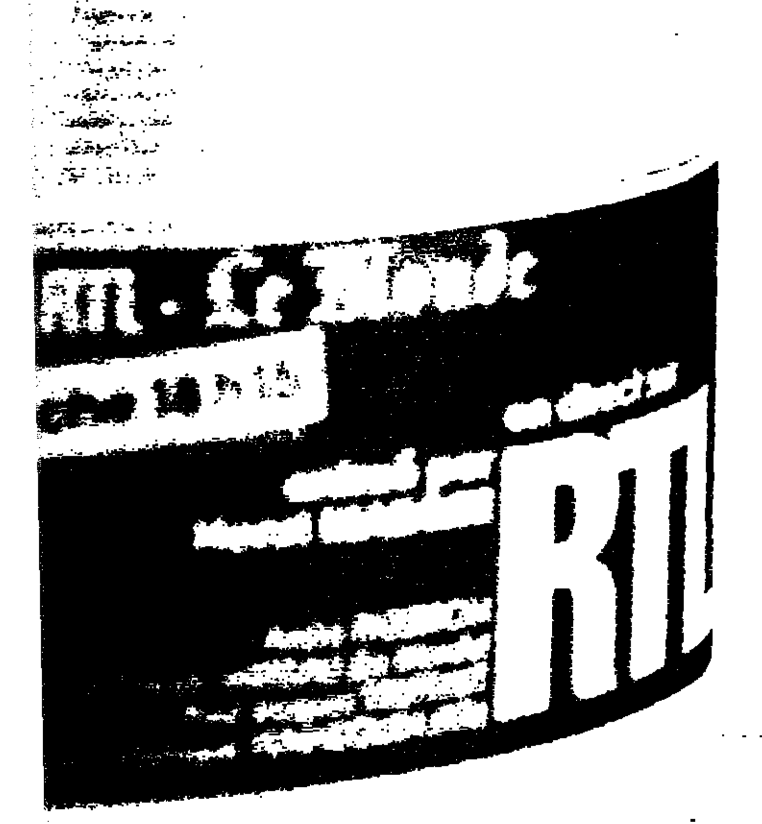
En rejetant, par 63 % des voix, la proposition d'introduire le droit au divorce dans la Constitution, les Irlandais ont manifesté une certaine continuité par rapport au référendum de 1983 à la suite duquel un article proscrivant l'avortement avait été inscrit dans la loi fondamentale. Ils sont même allés beaucoup plus loin : hormis quatre circonscriptions de Dublin, où le « oui » au divorce a obtenu la majorité, le « non » l'a emporté dans la plupart des autres secteurs avec près de 70 % des voix. Cela en dépit des efforts du premier ministre, M. FitzGerald, qui s'était personnellement engagé dans la bataille et avait pris soin de souligner le caractère modéré de la réforme qu'il proposait : il ne s'agissait, en effet, que de permettre aux couples dont le mariage avait échoué d'avoir recours à la justice si, au bout de cinq ans, leurs efforts de réconciliation se révélaient vains.

En dehors de ses implications sociales, cette consultation est un sévère échec pour M. FitzGerald sur le plan strictement politique. Elle a été désavouée par certains membres de son propre parti, le Fine Gael, et le ministre de l'éducation nationale, M. Patrick Cooney, s'était à plusieurs reprises prononcé pour le non. Même s'il était fermement soutenu par ses partenaires travaillistes au sein de la coalition, M. FitzGerald voit son crédit diminué et son *leadership* contesté dans l'aile droite du Fine Gael.

L'opposition, en revanche, va récolter les fruits de cet échec. Son principal dirigeant, M. Charles Haughey, leader du Fianna Fail, s'était déclaré *« neutre »* au début de la campagne. Mais de nombreux députés de son parti ont fait campagne pour le non, certains par conviction, d'autres parce qu'ils y voyaient le moyen d'affaiblir un peu plus M. FitzGerald. M. Charles Haughey a d'ailleurs réclamé, vendredi, la démission du gouvernement. Même s'il a affirmé sa détermination de rester au pouvoir jusqu'aux prochaines élections législatives, en 1987, voire au-delà, la tâche sera très difficile pour le premier ministre, qui dirige un gouvernement minoritaire, ne peut faire valoir de résultats satisfaisants en matière économique et se voit aussi indirectement désavoué à travers ce référendum dans sa tentative de rapprochement avec les protestants nord-irlandais.

JOE MULHOLLAND.

● **BERLIN-OUEST : un fuyard abattu.** – Un soldat est-allemand a été abattu, mercredi soir 25 juin, alors qu'il tentait de franchir le mur de Berlin pour se réfugier à l'Ouest. Des témoins ont entendu une rafale de coups de feu dans le secteur de Frohnau, au nord de Berlin, puis aperçu un militaire gisant sur le sol près de la ligne de démarcation. Blessé, le soldat a été embarqué par des gardes est-allemands dans un camion. Les commandements alliés, français, américain et britannique, ont condamné, jeudi 26 juin, les coups de feu tirés sur un réfugié tentant de s'enfuir à Berlin-Ouest. Les autorités est-allemandes, cependant, nient tout incident et affirment que le soldat, victime d'un malaise, a tiré en l'air pour demander du secours. – *(AP, UPI.)*



Etranger

La fin du conseil européen de La Haye

Mme Thatcher a obtenu un sursis pour le régime sud-africain

LA HAYE
de notre envoyé spécial

« *Elle a gagné !* » Une fois de plus, Mme Thatcher – secondée, il est vrai, par un chancelier Kohl beaucoup moins offensif – aura réussi à imposer son point de vue à ses partenaires. Ce qu'elle ne voulait pas, c'est que le conseil européen se rallie au principe de sanctions contre l'Afrique du Sud. Elle a obtenu satisfaction, pour trois mois au moins, en faisant supprimer de la déclaration adoptée vendredi à La Haye le principe d'automaticité de nouvelles sanctions économiques au cas où les dirigeants africains n'auraient pas, dans un délai de trois mois, libéré « *inconditionnellement* » Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques et levé l'interdiction qui frappe nombre d'organisations noires.

La grande majorité des Douze voulaient aller plus loin mais, comme l'a fait remarquer M. Mitterrand au cours de sa conférence de presse donnée en commun avec M. Chirac, « *c'était ça ou rien* ». Combien de temps encore Mme Thatcher pourra-t-elle s'accrocher à une position de plus en plus difficile ? C'est toute la question. Il est improbable en effet que Sir Geoffrey Howe, le secrétaire au Foreign Office, revienne d'Afrique du Sud porteur de bonnes nouvelles. D'autant plus qu'il y ira en tant que président de la CEE, puisque la Grande-Bretagne va assurer cette fonction à compter du 1er juillet et que Pretoria paraît bien décidé à ne pas se laisser intimider par la menace de sanctions mollement brandie à La Haye.

Certains participants au conseil conservaient cependant un léger espoir de voir Mme Thatcher évoluer quelque peu. Elle va, en effet, se retrouver totalement isolée au mois d'août prochain, lors de la réunion que le Commonwealth va tenir à Londres. Quitte à céder sur les sanctions, autant céder aux membres du Commonwealth, aurait-elle calculé. Cette analyse paraît partagée par M. Mitterrand, qui a fait remarquer que, certes, la déclaration de La Haye « *n'a pas l'allure d'un ultimatum* » mais qu'« *on entre tout de même dans un nouveau processus* ».

La cohabitation française, en tout cas, a bien supporté ce premier choc. Il suffisait d'assister à la conférence de presse donnée vendredi par le président de la République et son premier ministre, assistés de M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. Au mieux de sa forme, François Mitterrand a expliqué que la position française sur l'apartheid avait fait l'objet d'une « longue et sérieuse » conversation entre M. Chirac et lui-même. « *Constatant que la France devait avoir une politique extérieure, nous sommes parvenus à une prise de position dont le point de départ ne supposait aucun différend, c'est-à-dire la condamnation de l'apartheid. La traduction en a été faite à La Haye après que nous eûmes veillé à ce que sur chaque point la pensée de la France fût conforme, quel que soit celui qui l'exprimait*, a-t-il expliqué.

M. Chirac s'est contenté d'abord de se déclarer « *parfaitement satisfait* » de l'explication présidentielle. Un peu plus tard, ne cachant pas les doutes qu'il nourrit à propos de l'efficacité des sanctions, il a reconnu que la position française actuelle était le résultat d'un « *compromis* » et a qualifié de « *sage et réaliste* » la déclaration des Douze.

Tout au long de la conférence de presse, les journalistes vont tenter par leurs questions de mettre en relief les divergences entre les deux hommes. M. Mitterrand, manifestement, s'était préparé à l'épreuve. « *Il n'est pas normal que le président et le premier ministre soient confrontés sur une même question et qu'au besoin on tire au cordeau sur les nuances d'expression* », dit-il d'entrée de jeu. En butte à d'autres offensives, il finira par reconnaître : « *Bien entendu, il y a des nuances, mais nous sommes à La Haye et il y a la France et c'est le premier de nos soucis.* » A côté d'un Jacques Chirac manifestement impatient d'allumer une cigarette, M. Mitterrand poursuit en rappelant la réalité française : « *Il y a une majorité présidentielle, il y a une majorité parlementaire, chacun à la place qui lui est réservée dans les institutions par la vertu de la loi fondamentale qui s'appelle la Constitution (...). Ce n'est pas une situation essentiellement désirable mais c'est comme ça.* »

Comme on s'y attendait, l'Afrique du Sud a constitué le seul point « chaud » de la réunion. La plupart des autres sujets abordés n'ont guère soulevé de problèmes, et les différents textes publiés à l'issue du conseil ne passeront sans doute pas à l'histoire. Même à propos des suites de la catastrophe de Tchernobyl, aucun débat n'a eu lieu, les plus antinucléaires se rendant compte que la France et la Grande-Bretagne n'étaient pas décidées à voir remettre en cause leur souveraineté en cette matière, par le biais de mesures de sécurité qui relèvent plus de l'Agence internationale de Vienne que de la CEE. Il a été, en revanche, décidé, pour éviter les querelles scientifiques qui avaient eu lieu au lendemain de Tchernobyl entre pays membres de la CEE, de déterminer, « *sur des bases scientifiques, très rapidement des niveaux généraux de tolérance aux contaminations, dans le cadre du traité Euratom* ». Un timide souhait enfin a été exprimé de pouvoir faire « *l'analyse de l'accident de Tchernobyl* ». Reste à savoir si cet appel du pied sera entendu par l'URSS qui, de l'avis des experts, ne paraît plus guère décidée à coopérer.

Parmi les modestes innovations, signalons deux autres textes. L'un est consacré à la lutte contre la production de drogue, qui est encouragée ou tolérée par certains pays. M. Mitterrand, qui avait invité au début de la semaine l'écrivain Cavanna à déjeuner à l'Elysée, à la suite de la mort de sa petite-fille par overdose, a beaucoup insisté sur ce point. Le second texte, adopté à la demande de M. Gonzalez, signale la volonté de la CEE de renforcer ses liens avec l'Amérique latine.

Toujours à propos de l'Espagne, M. Chirac a profité de l'occasion pour avoir une longue conversation avec M. Gonzalez. Il a été décidé d'organiser très rapidement une rencontre ministérielle pour tenter de trouver une solution au conflit de la pêche. M. Chirac, qui se rendra à Madrid à l'automne, a aussi demandé au premier ministre espagnol que Madrid cesse de bloquer les discussions sur l'amélioration des conditions faites à la Tunisie et au Maroc pour l'entrée de leurs produits agricoles et alimentaires dans la CEE.

JACQUES AMALRIC.

La déclaration sur l'Afrique du Sud

Voici le texte de la déclaration sur l'Afrique du Sud adoptée, vendredi 27 juin, par le Conseil européen de La Haye.

« Le Conseil européen est gravement préoccupé par la dégradation rapide de la situation et la montée de la violence en Afrique du Sud. Le rétablissement de l'état d'urgence et l'arrestation arbitraire de milliers de Sud-Africains ne peut que retarder l'amorce d'un dialogue national véritable sur l'avenir de l'Afrique du Sud, qui est absolument nécessaire si l'on veut parvenir à une solution pacifique des problèmes du pays. En outre, une censure sévère a été imposée aux moyens d'information. Le Conseil européen considère que la politique actuelle du gouvernement sud-africain ne peut qu'aboutir à un accroissement de la répression, à une radicalisation des extrémismes et à une effusion de sang.

» Dans ces circonstances, le Conseil européen a réexaminé la politique des Douze à l'égard de l'Afrique du Sud. Il réaffirme que le principal objectif de cette politique est l'élimination totale de l'apartheid. Pour soutenir le processus de changement non violent en Afrique du Sud, et pour souligner leur profonde préoccupation devant les événements récents, les chefs d'Etat et de gouvernement ont décidé d'entreprendre des actions additionnelles.

» Le Conseil européen s'est prononcé en faveur d'un programme européen d'assistance aux victimes de l'apartheid, un programme concerté qui comprendra des actions tant communautaires que nationales, afin d'assurer une efficacité maximale à la contribution de l'Europe dans ce domaine.

» A cet égard, le Conseil européen est convenu que sera augmentée l'assistance financière et matérielle aux victimes de l'apartheid, en particulier aux personnes touchées par les troubles de Crossroads, et aux prisonniers politiques, y compris à ceux arrêtés dans le cadre du récent rétablissement de l'état d'urgence.

» Le Conseil européen est convaincu que l'amorce sans délai d'un dialogue national avec les leaders authentiques de la population noire est essentielle pour mettre fin à l'escalade de la violence, et pour permettre des négociations aboutissant à une Afrique du Sud réellement démocratique et non raciale.

» Ce dialogue ne saurait avoir lieu tant que des leaders reconnus de la communauté noire sont détenus et que leurs organisations sont interdites.

» Dans ce contexte, le Conseil européen exhorte le gouvernement sud-africain : à libérer inconditionnellement Nelson Mandela et d'autres prisonniers politiques ; à lever l'interdiction qui pèse sur le Congrès national africain, le Pan Africanist Congress of Azania, et d'autres partis politiques.

» Entre-temps, dans les trois mois à venir, la Communauté entamera des consultations avec les autres pays industrialisés sur les mesures complémentaires qui pourraient être nécessaires, englobant en particulier une interdiction de nouveaux investissements et des importations de charbon, de fer, d'acier et de pièces d'or en provenance de l'Afrique du Sud.

» Le Conseil européen a décidé de demander au ministre des affaires étrangères de la future présidence britannique de se rendre en Afrique australe, dans un effort supplémentaire pour créer les conditions dans lesquelles pourra être entamé l'indispensable dialogue. »

LIBAN : malgré le plan syrien

Les combats ont repris autour du camp palestinien de Bourj-Barajneh

Beyrouth *(Reuter)*. – Les combats ont repris, le vendredi 27 juin au camp palestinien de Bourj Barajneh, malgré une trêve sous égide syrienne, ainsi que dans le secteur ouest (musulman) de Beyrouth.

Des combats acharnés se livraient à Bourj-Barajneh après l'arrivée de l'armée, qui devait servir de tampon entre les miliciens chiites et les réfugiés palestiniens du camp encerclé.

Le regain de violence est la conséquence de la fermeture d'un grand nombre de permanences des principales milices musulmanes de Beyrouth-Ouest, dans le cadre de la première phase de l'application de l'accord conclu à Damas pour mettre fin à l'anarchie qui règne à Beyrouth-Ouest.

Ce plan syrien prévoit l'arrivée, ce samedi, d'une force formée de policiers et de soldats, qui prendrait position dans les secteurs en guerre, pour y rétablir l'ordre.

La reprise des combats survient alors que, à La Haye, les participants au sommet européen ont exprimé leur profonde inquiétude au sujet de la situation au Liban et ont appelé toutes les parties concernées à faire preuve de retenue.

D'autre part, selon le journal koweïtien *Al Qabas*, l'ambassadeur des Etats-Unis aux Nations unies, le général Vernon Walters, s'est rendu début juin en Syrie pour tenter d'obtenir la libération des cinq otages américains détenus au Liban, mais sa « *mission a échoué* ».

Selon le journal, qui cite des sources américaines responsables, l'envoyé spécial du président Ronald Reagan avait déjà effectué depuis le début de l'année « *plusieurs visites secrètes* » en Syrie, au cours desquelles il avait transmis des messages du président Reagan au chef de l'Etat syrien, M. Hafez Al Assad.

Les responsables syriens, qui se sont déclarés « *totalement prêts à coopérer avec l'émissaire américain* », ont alors effectué plusieurs contacts avec Téhéran ainsi qu'avec certaines parties proches des ravisseurs, précise *Al Qabas*, ajoutant que ces derniers ont toutefois rejeté la médiation syrienne.

Selon le journal, « *c'est l'échec de la mission de M. Walters qui a amené le président Reagan à affirmer la semaine dernière que la question des otages s'était de nouveau compliquée.* »

MAROC : message d'Hassan II

Le roi propose à l'Algérie et à la Tunisie la constitution d'une Assemblée maghrébine

Le roi Hassan II a proposé, vendredi 27 juin, de constituer une « *Assemblée communautaire consultative maghrébine* » réunissant le Maroc, l'Algérie et la Tunisie, en vue de favoriser le dialogue et d'œuvrer pour l'unité. Le souverain marocain, dans un message lu au Parlement par l'un de ses conseillers, M. Ahmed Reda Guedira, a indiqué : « *Notre vœu est de constituer un forum élargi, sous forme d'assemblée communautaire, où les trois Etats seront représentés selon les règles applicables à chacun des pays.* » « *La sagesse, comme la raison*, a-t-il ajouté, *commandent, tout en poursuivant nos efforts en vue d'y mettre un terme* [au conflit du Sahara occidental], *de ne pas nous y arrêter et d'orienter nos réflexions vers cette grande communauté constituée par l'ensemble maghrébin.* » Le roi Hassan II, qui a reçu les représentants des partis au Parlement, a invité les députés marocains à fournir la liste des candidats appelés à représenter le Maroc au sein de cette instance.

Pour appuyer sa proposition, le souverain marocain a fait référence à la réunion des partis politiques constituant le « groupe de Tanger » qui, en 1958, avait réuni les trois partis qui étaient à l'époque au pouvoir : le FLN algérien, le PSD tunisien et l'Istiqlal marocain. Depuis, ces formations politiques, auxquelles s'est ajoutée l'Union socialiste des forces populaires (parti marocain), se rencontrent annuellement.

Le roi n'a pas fait mention dans son discours de la Libye, avec laquelle Rabat a un traité d'union. Toutefois, le souverain a envoyé vendredi en mission spéciale à Tripoli le secrétaire général de l'Union maroco-libyenne, M. Radi. Celui-ci était porteur d'un message du roi au colonel Kadhafi. Depuis dix ans, le principal obstacle à un rapprochement intermaghrébin, souhaité officiellement par tous, est le conflit du Sahara occidental, où le Front Polisario, appuyé militairement et diplomatiquement par l'Algérie, combat le Maroc pour obtenir l'indépendance de l'ancienne colonie espagnole. En dépit de la tension maroco-algérienne, les dirigeants des quatre partis du « groupe de Tanger » se sont réunis à Alger il y a quelques mois. La proposition du roi Hassan II intervient quatre jours après que le numéro deux libyen, M. Abdessalam Jalloud, eut effectué une visite impromptue à Alger pour proposer au président Chadli une union entre l'Algérie et la Libye. – *(AFP, Reuter, AP.)*

Pretoria menace d'expulser les immigrés des pays voisins

Le gouvernement sud-africain a fermement rejeté, le vendredi 27 juin, les menaces de sanctions économiques de la Communauté européenne et a averti que, au cas où celles-ci seraient décidées, il adopterait des mesures de rétorsion à l'encontre des Etats voisins de l'Afrique du Sud. Pretoria, a indiqué le ministre sud-africain des affaires étrangères, M. « Pik » Botha, « *ne se laissera pas effrayer par les menaces de nouvelles actions de boycottage comme celles envisagées dans le communiqué des Douze. De nouvelles mesures punitives contre l'Afrique du Sud pourraient obliger le gouvernement sud-africain à prendre des sanctions en renvoyant les travailleurs des pays voisins* ». Ceux-ci « *commettent une erreur s'ils s'imaginent que l'infrastructure sud-africaine leur restera ouverte au cas où de nouvelles sanctions seraient instituées* ». S'agissant, d'autre part, de la décision du Conseil européen de confier au secrétaire au Foreign Office britannique, Sir Geoffrey Howe, une mission d'investigation en Afrique du Sud, Pretoria accueillera volontiers celui-ci pourvu qu'il vienne « *pour se rendre compte par lui-même des faits et réalités en Afrique du Sud et* [s'il] *veut aider à mettre fin à la violence* ».

La menace de renvoyer chez eux les travailleurs des pays voisins est fondée sur les chiffres suivants : environ un million et demi d'immigrés, provenant pour l'essentiel des pays d'Afrique australe, travaillent en territoire sud-africain, bien que les statistiques officielles n'en recensent que trois cent soixante-dix mille. Selon Pretoria, cent quarante mille travailleurs noirs viennent chaque année travailler dans les mines d'or sud-africaines. Ils rapatrient la plus grande partie de leur salaire dans leur pays, ce qui constitue une source importante de revenus pour ceux-ci. – *(AFP, Reuter.)*

● **VIOLENCES ENTRE NOIRS : encore sept morts.** – De source officielle sud-africaine, les violences entre Noirs ont fait sept nouvelles victimes depuis jeudi 26 juin, ce qui porterait à soixante-treize le nombre total des morts depuis l'instauration de l'état d'urgence, le 12 juin dernier. Ces chiffres sont cependant impossibles à vérifier, le bureau gouvernemental d'information étant seul autorisé à fournir des renseignements. – *(AFP, Reuter.)*

A TRAVERS LE MONDE

Nigeria

Bannissement politique des personnalités de l'ancien régime

Lagos. – Le président nigérian, le général Ibrahim Babangida, a annoncé, vendredi 27 juin, que les personnalités politiques de la IIe République du Nigéria (1979-1983) ne pourront plus se présenter à une élection pendant une période de dix ans. Il n'a toutefois pas précisé si cette mesure de « *bannissement politique* » serait appliquée à l'ancien président, M. Shehu Shagari, qui est détenu depuis deux ans et demi. Les autorités de Lagos ont, d'autre part, annoncé la réouverture des universités, qui avaient été fermées à la suite des violences du 23 mai dernier, au cours desquelles la police avait tué quatre personnes à l'université Ahmadou Bello de Zaria (nord du pays). Ces policiers qui, selon un rapport officiel, avaient « *envahi illégalement* » le campus, vont être jugés sous l'inculpation de meurtre. Enfin, deux ingénieurs britanniques, MM. Kenneth Clark et Angus Paterson, ont été libérés vendredi après avoir passé deux ans en détention, sous l'accusation d'avoir contribué au départ illégal du Nigeria d'un avion privé britannique. – *(AFP, Reuter.)*

Espagne

Deux arrestations après l'attentat contre El Al

Madrid. – Deux hommes ont été arrêtés après l'explosion de la bombe qui a fait treize blessés, dont deux graves, au comptoir de la compagnie israélienne El Al à l'aéroport espagnol de Barajas (*le Monde* du 28 juin 1986).

Il s'agit d'un Espagnol, Isaias Manuel Jalafe, chargé, selon les autorités espagnoles, d'emporter avec lui dans l'avion la valise contenant l'explosif (ce qu'il ignorait), et d'un Palestinien, Nasser Hassan El Ali.

Ce dernier, qui, selon la police, appartient au groupe terroriste palestinien d'Abou-Moussa, a reconnu être l'organisateur de l'attentat. La bombe emportée par le citoyen espagnol auquel le Palestinien avait fait croire qu'il s'agissait d'héroïne, devait exploser en vol, mais, en raison de la chaleur, aurait éclaté prématurément, au moment du contrôle des bagages. – *(AFP, Reuter, UPI.)*

TUNISIE

Le secrétaire général du MDS est assigné à résidence

TUNIS
de notre correspondant

Le secrétaire général du Mouvement des démocrates socialistes (MDS), M. Ahmed Mestiri, a été assigné, jeudi 26 juin, à résidence à son domicile, dans la banlieue sud de Tunis, a annoncé son parti. Il a été avisé qu'il ne pourra utiliser son téléphone et que seuls les membres de sa famille auront la possibilité de lui rendre visite.

M. Mestiri était en liberté provisoire pour raisons de santé depuis sa condamnation, le 22 avril, à quatre mois de prison, pour rassemblement sur la voie publique, lors d'une manifestation de protestation contre le raid américain sur la Libye, qu'avait organisée, six jours plus tôt dans la capitale, l'ensemble de l'opposition.

Trois autres membres de l'opposition, un militant du MDS et deux dirigeants du Rassemblement socialiste progressiste, condamnés pour les mêmes raisons que M. Mestiri à quatre mois de prison mais laissés en liberté, ont été arrêtés et incarcérés.

MICHEL DEURÉ.

La défense du Pacifique-Sud

La rupture est consommée entre les Etats-Unis et la Nouvelle-Zélande

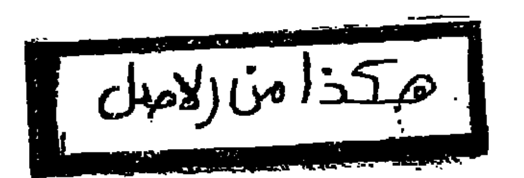
Les Etats-Unis et la Nouvelle-Zélande n'ont pas réussi à régler leur différend à propos du mouillage, dans les ports néo-zélandais, de navires américains à propulsion nucléaire ou porteurs d'armes nucléaires. « *Nous nous séparons en amis, mais nous nous séparons quand même* », a déclaré, le vendredi 27 juin, le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, à l'issue d'un entretien de quarante minutes, à Manille, avec M. David Lange, premier ministre néo-zélandais.

Les Etats-Unis et la Nouvelle-Zélande sont, avec l'Australie, signataires du pacte de défense de l'Anzus. La crise entre les deux pays s'est ouverte, en février 1985, lorsque Wellington a refusé le droit d'escale dans ses ports à un destroyer américain, Washington s'étant opposé, par principe, à indiquer s'il était porteur ou non d'armes nucléaires. « *Je crains que nous ne puissions résoudre ce problème* », a déclaré M. Shultz. M. Lange a indiqué, de son côté, que la Nouvelle-Zélande n'avait pas l'intention de changer d'attitude. « *Nous avons étudié nos deux politiques* », a-t-il dit, avant de poursuivre : « *Nos vues sont inconciliables. Notre position est ferme. Nous n'accepterons pas d'armes nucléaires et nous restons dans l'Anzus.* »

La question doit être tranchée en août, le Parlement néo-zélandais devant, à cette date, se prononcer sur la ligne de Wellington, où le chef de l'opposition, M. Jim Bolger, a réagi en parlant de « *tragédie* ». La Nouvelle-Zélande se retrouve « *toute nue, en terme de défense* », a-t-il déclaré ce samedi. M. Lange a rejeté, par avance, cet argument en estimant que son pays n'était pas vulnérable à une attaque soviétique, la base soviétique la plus proche, celle de Cam-Ranh au Vietnam, se situant « *à une distance moindre de l'Italie que de la Nouvelle-Zélande* ».

M. Shultz a cependant dit que le désaccord entre Washington et Wellington ne conduirait pas une abrogation du traité de l'Anzus. « *La Nouvelle-Zélande sort du traité, mais la structure du traité ne change pas* », a-t-il dit, en admettant que les Etats-Unis et la Nouvelle-Zélande n'avaient plus de relations militaires depuis l'incident de février 1985.

MM. Shultz et Lange séjournaient à Manille à l'occasion d'une rencontre avec les ministres des affaires étrangères de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN, Brunei, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour et Thaïlande). – *(AFP, AP, Reuter.)*



Etranger

L'accident de la centrale nucléaire raconté par la presse soviétique

La saga de Tchernobyl

(Suite de la première page.)

Inutile de dire que les pompiers présents (quinze selon les premiers chiffres, puis vingt-huit) allèrent délibérément — ou furent envoyés — au sacrifice. Si le commandant Teliatnikov a apparemment survécu, au moins sept de ses hommes sont morts dans les quinze jours suivants.

C'est grâce à eux en tout cas qu'est évitée la nouvelle catastrophe qu'aurait été l'extension de l'incendie aux réacteurs voisins. Mais l'on peut douter que le feu ait été définitivement éteint vers 5 heures du matin, comme l'assurent la plupart des récits. Le savant atomiste Valeri Legasov racontera en effet plus tard que, parti de Moscou dans la matinée du 26, donc arrivé sur les lieux autour de midi, c'est *« en voyant la lueur de l'incendie »* qu'il commença à comprendre ce qui s'était produit. On sait aussi que *« plus de cinquante lances à incendie, venues de Kiev et de sa région »*, furent mises en action le même jour très probablement, donc bien après 5 heures du matin, compte tenu de la distance à parcourir.

Moscou alerté à la première heure

Cette journée du samedi 26 avril n'aurait déjà pas dû être la première du drame pour les autorités chargées du bon fonctionnement de la centrale. Mais elle est décisive pour toutes les autres institutions, maintenant dûment alertées. Contrairement en effet à ce que l'on avait laissé entendre au début, il apparaît que les autorités locales n'ont pas cherché à dissimuler l'événement et que des rapports ont été envoyés à Moscou à la première heure.

Les premiers mobilisés furent les savants de l'institut Kourtchatov de Moscou, principal centre de recherche nucléaire de l'URSS, qui envoyèrent sur les lieux dès le samedi matin, nous l'avons vu, une première équipe dirigée par M. Legasov, sous-directeur de l'institut. Ce groupe fut suivi, *« quelques heures plus tard »*, par la commission gouvernementale aussitôt formée sous la présidence de M. Chtcherbina, vice-président du conseil des ministres de l'URSS. A Moscou également, la doctoresse Gouskova, qui devait soigner dans sa clinique numéro 6 les grands blessés et notamment les pompiers, fut *« aussitôt appelée en consultation par le ministère de la santé »* : à 16 h 30, le 26 avril, elle entrait en communication avec les autorités médicales locales ; vers 18 heures, elle préparait une équipe de secours pour se rendre sur les lieux et recevait dans la nuit un premier contingent de patients.

Enfin le ministère de l'intérieur (MVD) avait déjà mobilisé ses troupes : non seulement les pompiers, qui dépendent de lui, mais aussi des *« milliers de miliciens »* qui, toujours le samedi, *« barrèrent toutes les routes menant à la centrale et à la ville de Pripiat »*. Un état-major de crise, apparemment le premier, fut constitué au quartier général de la milice de cette ville sous la direction du général Berdov, vice-ministre de l'intérieur d'Ukraine, *« arrivé dans la zone de la centrale au petit matin »*. L'armée également avait été mobilisée presque aussitôt : c'est le 26 avril au soir que le général Antochkine, chef de l'état-major de l'armée de l'air de la région militaire de Kiev, reçut du commandant de la région l'ordre de prendre en charge, avec ses hélicoptères, l'étouffement du réacteur sous des tonnes de sable et de plomb.

Pourquoi dans ces conditions avoir attendu le lendemain, le dimanche 27 avril à 14 heures, pour procéder aux premières évacuations de population ? Compte tenu des forces et des hautes autorités déjà présentes sur place le samedi, l'opération aurait pu commencer ce jour-là, vingt-quatre heures plus tôt. A-t-on sous-estimé le danger du réacteur ? Ou bien a-t-on reculé devant l'ampleur de la tâche ?

Jusqu'à présent, les autorités ont privilégié la première hypothèse, et encore seulement à l'usage du public étranger. Ainsi M. Faline, directeur de l'agence Novosti, dans un entretien accordé au *Spiegel*, puis le docteur Tchazov, au cours d'une conférence à Cologne, admettront ces retards dans l'évacuation et les attribueront à *« une sous-estimation du danger de radioactivité »* de la part des techniciens de la centrale pour l'un, des autorités locales pour l'autre. Mais pour la consommation intérieure, on se borne à affirmer, comme l'académicien Legasov dans la *Pravda* du 2 juin, que *« la décision d'évacuer la ville de Pripiat a été prise aussitôt »*.

Deux vagues d'évacuation

De fait, les moyens nécessaires, notamment plus de 1 200 autobus et 300 camions, commencèrent à être prélevés dans le parc des transports urbains de Kiev dans la journée du samedi et firent route vers Tchernobyl, à 130 kilomètres de là, dans la nuit du samedi au dimanche. L'ordre en avait été donné à 20 heures par un vice-président du gouvernement d'Ukraine à M. Reva, premier vice-ministre des transports automobiles de la république, qui dirigea l'opération et... dut passer ensuite cinq jours à l'hôpital.

Encore cette évacuation a-t-elle lieu en deux temps. La première vague porte sur la ville de Pripiat, à 4 kilomètres à peine de la centrale. En 2 heures 45 minutes exactement, trente mille personnes sont embarquées à bord des autobus, qui, entrés dans la ville à 14 heures, se sont arrêtés à raison d'*« un véhicule pour chaque cage d'escalier »*. L'opération *se* déroule facilement, dit-on, trop facilement même, car beaucoup pensent qu'il ne s'agit que d'une promenade de quelques jours et n'emportent même pas le nécessaire. Après quoi l'important convoi (20 kilomètres de long) s'ébranle en direction des deux premières localités choisies pour l'accueil : Ivankov et Polesskoe, en bordure de ce que l'on appelle la *« zone de danger »* délimitée par un cercle de 30 kilomètres autour de la centrale.

Mais déjà le cloisonnement administratif se fait sentir. La région de Kiev, où se trouve la centrale, est directement concernée, mais celle de Gomel, au nord, l'est tout autant, surtout si l'on se souvient que les vents soufflent du sud vers le nord pendant les deux premières journées. Le village de Tchamkov, à l'extrême sud de la région de Gomel, se trouve par exemple à 5 kilomètres de la centrale, *« dont on aperçoit les bâtiments d'une hauteur toute proche »*. Mais Tchernobyl est en Ukraine, Gomel en Biélorussie, et les ordres franchiront plus difficilement que les radiations la frontière entre les deux républiques. On apprendra par le journal *Biélorussie soviétique* que, à la date du 1er mai, soit six jours après l'accident, seuls les enfants et les femmes enceintes avaient été évacués de la partie biélorusse de la zone de danger. Il faut attendre le 8 mai pour voir le même journal parler d'une évacuation générale.

Le communiqué de Moscou censuré en Ukraine

Peut-être pour cette raison des critiques sont formulées sur ce point, à usage interne cette fois : *« Au début*, écrit la *Pravda* du 4 juin à propos de la situation en Biélorussie, *de nombreux dirigeants économiques et citoyens ont fait preuve de négligence et d'un manque de culture médicale élémentaire. »* Et c'est en effet dans cette république que les précautions sanitaires ont dû être le plus renforcées par la suite. Non seulement tous les puits au sud de Gomel doivent être murés, non seulement l'on doit y procéder à de nouvelles évacuations au début de juin, mais les travaux des champs s'y accompagnent de mesures draconiennes : port obligatoire d'un masque, construction de tracteurs spéciaux à cabines hermétiques, douches portatives, etc.

On ne se presse pas outre-mesure non plus du côté ukrainien. Une fois Pripiat évacué, une deuxième vague d'évacuation se prépare, mais le flou règne dans tous les récits en ce qui concerne la date à laquelle elle est décidée. On sait seulement qu'elle commence une nuit à 2 heures du matin et embrasse à la fois la ville de Tchernobyl (malgré son nom, celle-ci est située plus loin de la centrale que Pripiat) et des localités rurales. Le travail est ici plus difficile : il faut évacuer non seulement les personnes, mais aussi le bétail et les machines agricoles ; de nombreux paysans ne veulent pas partir, en tout cas pas sans leur bétail privé : *« Dans une série de cas, il a fallu convaincre... »*, explique sans autre précision le premier secrétaire du parti pour la région de Kiev.

Quoi qu'il en soit, cette seconde évacuation est terminée à la date du 9 mai : c'est ce jour-là seulement que sort le premier numéro du journal du canton de Tchernobyl, tiré dans son nouveau local à Borodianka. Deux semaines se sont alors écoulées depuis l'*« avarie »*, et l'on commence seulement à en parler. Rappelons en effet que pendant les dix premiers jours, toutes les opérations se déroulent dans un mutisme quasi complet de la part des autorités : le premier communiqué gouvernemental a été publié à Moscou au soir du lundi 28 avril, vingt-quatre heures après que les pays scandinaves eurent déjà annoncé au monde la nouvelle. Or même ce communiqué, le plus laconique de tous, est censuré à l'usage des populations les plus concernées : la *Pravda* d'Ukraine le reproduit dans son numéro du 29 avril amputé de ses deux dernières phrases, celles qui font état de victimes et annoncent la création d'une commission gouvernementale. Et, selon les témoins étrangers, c'est seulement le lundi 5 mai que l'on a annoncé soudainement à la population de Kiev une série de mesures de protection sanitaire.

Les hélicoptères du général Antochkine

Sur place, pourtant, de véritables travaux d'Hercule s'engagent dès le début autour du réacteur accidenté. Les choses vont s'organiser progressivement, mais le premier jour, et malgré la présence d'un vice-président du gouvernement de Moscou, tout démarre dans une dramatique improvisation. L'un des récits les plus hallucinants est celui par lequel l'*Etoile rouge*, organe de l'armée, racontera un bon mois plus tard (le 7 juin) comment les pilotes d'hélicoptère du général Antochkine, déjà nommé, se sont acquittés de leur mission consistant à déverser sur le réacteur un bouchon de 5 000 tonnes de sable, de plomb et de bore.

Le travail commence dans la nuit du 26 au 27 avril, soit quelques heures seulement après l'extinction de l'incendie. C'est le général lui-même qui, juché sur le toit de l'hôtel Pripiat et *« ayant sans cesse devant les yeux la cime détruite du quatrième bloc »*, guide les premiers appareils. C'est toujours lui qui, n'ayant bientôt plus d'emballages pour le sable, *« fonce dans sa voiture vers le plus proche village et rassemble dans les cours de ferme un lot de sacs »*. Quant au largage de ces sacs sur le réacteur, il se fait au jugé, tout simplement, d'une hauteur de 200 mètres : *« On restait suspendu au-dessus du cratère, on ouvrait la porte de l'hélicoptère puis, regardant dans l'ouverture et visant à l'œil nu, on laissait tomber le sac. »* Pourtant, ajoute le journal, *« ce n'était pas des rayons de soleil qui sortaient de la gueule du réacteur accidenté, et chacun en avait bien conscience »*. Malgré cela aucun pilote d'hélicoptère, a-t-on dit officiellement, ne figure parmi les grands blessés irradiés.

Grâce à un système de crochets spéciaux fabriqués en une nuit dans une usine de Tchernigov, puis à un nouveau principe d'approche copié des bombardements en piqué de la dernière guerre, le général Antochkine réussit à doubler, puis à tripler chaque jour le volume largué par rapport à la veille. Le 2 mai, le travail est achevé pour l'essentiel, mais il reste encore à refroidir le réacteur, à pomper l'eau qui s'est accumulée sous sa base, à renforcer et à isoler ses fondations. Ce n'est guère qu'aux environs des 10 et 11 mai que le spectre du « syndrome chinois » — l'enfoncement dans le sol et les eaux souterraines du réacteur incandescent, écrasé de surcroît par le poids de son bouchon — est considéré comme écarté.

La « saga de Tchernobyl » prend alors toute son ampleur, avec un formidable déploiement de moyens en matière de bâtiment, de transport, de travaux miniers (les constructeurs du métro de Kiev et de Moscou, les mineurs du Donbass et de Toula sont mobilisés), enfin d'équipes médicales et de nettoyage : on ne comptera pas moins de 1 300 médecins et infirmières mobilisés en Ukraine, 1 900 en Biélorussie. Sur le chantier, le personnel est d'autant plus important qu'il faut veiller aux normes de sécurité et relever sans cesse les hommes : en certains endroits, les équipes ne peuvent opérer que dix minutes, sous peine de recevoir une dose excessive de radiations.

L'épopée est aussi une mise à l'épreuve pour les diverses administrations soviétiques, mais la répartition des rôles n'est pas exactement celle que l'on avance en haut lieu. Ainsi, le communiqué émis par le Politburo après sa session du 8 juin rend hommage, dans l'ordre, *« à la commission* (gouvernementale), *aux organisations locales du parti et des soviets »*, puis énumère *« le personnel de la centrale, les savants, les ingénieurs, techniciens et médecins, le personnel des transports et les militaires »*. A l'exception peut-être des savants et du personnel de la centrale, il faut, en fait, inverser la pyramide, car l'armée vient loin en tête des grands corps mis à contribution dans l'affaire, tant en ce qui concerne le volume des travaux effectués que les risques encourus.

Nous avons déjà décrit le rôle-clef joué par le général Antochkine et ses hélicoptères. Mais ce sont aussi les forces armées, apprend-on au fil des récits, qui s'emploient à l'autre travail dangereux qu'est le pompage de l'eau sous le réacteur et qui y amènent le mélange d'azote refroidissant ; ce sont elles qui endiguent les rives de la rivière Pripet, décontaminent au bulldozer les abords de la centrale ; qui procèdent, dès le 27 avril et tous les jours suivants, aux photos aériennes du réacteur et de toute la zone en danger. C'est encore la troupe qui nourrit, au début du moins, le personnel de la centrale et assure en partie son transport : en raison des radiations, en effet, les ouvriers arrivant sur le chantier parcourent les dernières centaines de mètres à bord de transports de troupe blindés.

Empêcher les vols et les déprédations

Parmi les militaires, mention est faite fréquemment des anciens d'Afghanistan, pilotes ou hommes de troupe, qui *« ont déjà eu l'expérience du combat et du danger »*. Et aussi des troupes chimiques, ce fameux corps qui inquiète particulièrement les états-majors occidentaux. Mais cette fois les soldats-chimistes sont présentés, au contraire, comme les *« combattants de la propreté »*, ceux qui brossent et fourbissent les véhicules le long des routes, ceux dont l'hymne est, paraît-il : *« Pour tout poison, nous avons le contrepoison. »* Font merveille, notamment, leurs appareils de mesure et leurs voitures laveuses, capables d'*« atteindre les fenêtres des plus hauts immeubles »*. Il est question aussi, mais moins souvent, des services de défense civile.

En second lieu viennent les «organes» du ministère de l'intérieur (MVD) : pompiers, miliciens, agents de police et de la circulation. Il ne s'agit pas seulement pour eux d'organiser l'évacuation des populations, comme le fait le vice-ministre Berdov, mais de patrouiller ensuite les zones désertées, d'empêcher les vols et les déprédations. Comme la radioactivité persistante rend cette tâche difficile, un système complexe de signalisation électrique est mis en place dans chaque immeuble à partir de juin.

Mais les missions du MVD, surtout au début, ne se bornent pas à cela. L'impression s'impose que la police supplée à certaines carences et qu'elle tient à le faire savoir. *« Il nous a fallu accomplir des tâches qui ne nous reviennent pas en temps normal »*, déclare, dans la *Pravda* d'Ukraine du 8 mai, le général Berdov. Il doit s'occuper notamment de régler le trafic ferroviaire. Son ministre, le général Gladouch, qui était en mission, *« arrive par avion prendre la direction de toutes les opérations »*.

A-t-on voulu ainsi souligner les défaillances des civils ? Si les diverses branches de l'appareil gouvernemental et scientifique semblent jouer plus ou moins correctement leur rôle technique, il n'en va pas de même du parti et de son appareil, dont le rôle apparaît bien secondaire dans tout cela.

Les « phénomènes négatifs »

Cela nous conduit tout naturellement à la partie critique de l'épopée, à tout ce qui *« n'a pas été ni magnifique ni héroïque »*, comme le suggère pudiquement la *Gazette littéraire*. Transparence ou non, les traditions de l'agit-prop sont respectées : priorité à ce qui est édifiant, grande discrétion pour évoquer les *« cas isolés »* de panique et autres *« phénomènes négatifs »*, lesquels sont d'ailleurs évoqués plutôt à Moscou que par la presse de province, visiblement encore très sensible à la pression des autorités locales.



Le cas du jeune couple qui abandonne le grand-père invalide dans une maison de Pripiat est dûment fustigé, tout comme celui du propriétaire d'une *« grande maison et d'une voiture »* qui refuse d'accueillir des réfugiés *« pour ne pas salir ses planchers »*. Mais l'on glisse sur les phénomènes d'ordre un peu trop général, par exemple le fait que les habitants du Kiev sont traités parfois en pestiférés dans les lieux de villégiature du Sud et que les loyers qu'ils doivent payer pour l'été ont été fortement augmentés par certains propriétaires. Pour le reste, on s'emploie surtout à démentir la rumeur visiblement tenace selon laquelle la vodka ou le vin blanc (on précise même qu'il s'agit du cabernet) sont recommandés contre les radiations et sont généreusement distribués sur le chantier de la centrale de Tchernobyl, aux chauffeurs en particulier : une rumeur qui a pu être encouragée par le fait que lesdits chauffeurs sont invités à conduire à grande vitesse pour abréger leur séjour dans les zones contaminées.

Cela dit, les sanctions annoncées restent très limitées. Les plus importantes frappent le directeur de la centrale de Tchernobyl, limogé en juin avec quelques-uns des ses adjoints, dont l'un au moins avait *« quitté son poste au moment le plus compliqué »*. Là encore, il est frappant que les critiques formulées à leur encontre portent sur leur attitude dans la période dite de *« liquidation des conséquences de l'accident »*, donc après l'explosion, non pas sur ce qui s'est passé avant.

Compte tenu de l'ampleur des événements, on peut considérer ces sanctions et ces critiques comme le strict minimum inévitable. Et l'on n'a pas connaissance d'un seul remplacement dans l'appareil du parti proprement dit. Peut-être M. Chtcherbitski, premier secrétaire du parti en Ukraine et membre du politburo de Moscou, a-t-il là encore réussi à préserver tout son monde ?

D'autres héros sont apparus en revanche, y compris dans la haute *« nomenklatura »*. Deux académiciens, les atomistes Evgueni Velikhov et Valeri Legasov, se sont distingués en dirigeant dès le premier jour toute la partie scientifique des travaux auprès de la commission gouvernementale, et en prenant des risques certains. Le premier, par exemple, a survolé plus de quarante fois le réacteur pendant tout le mois de mai, plusieurs fois par jour même pendant la première période. Du côté politique, si l'on est resté très discret sur le séjour qu'ont fait dans la région sinistrée au tout début de mai MM. Ligatchev et Ryjkov, les numéros deux et trois du régime, en revanche, les activités sur les lieux de trois vice-présidents du gouvernement de l'URSS (sur huit), MM. Chtcherbina, Silaev et Bataline, ont été abondamment rapportées.

Un vice-premier ministre irradié ?

Le premier, un spécialiste du bâtiment, a été nommé dès le 26 avril président de la commission gouvernementale et a dirigé sur place les travaux pendant les quinze premiers jours. Pour des raisons inexpliquées, il a cédé la place entre le 5 et le 10 mai au second, responsable en temps normal dans le gouvernement de Moscou du bureau des constructions mécaniques constitué l'an dernier. Mais ce n'est qu'au détour d'un bref article du journal *Molvadie soviétique*, en date du 19 mai, que M. Silaev est mentionné dans la fonction de président de la commission, sans qu'aucun éclaircissement soit donné sur le sort de son prédécesseur.

Ce dernier a-t-il été sanctionné pour avoir commis des erreurs dans les premiers jours, notamment en ce qui concerne l'évacuation ? Pourtant, *la Pravda* a encore affirmé le 2 juin, par la bouche de M. Legasov, que toutes les décisions de la commission ont été *« réfléchies et correctes »*. On peut donc se demander si M. Chtcherbina n'a pas été conduit à se retirer pour avoir absorbé une dose excessive de radiations. Il ne serait pas le seul membre de l'élite dans ce cas, puisque plusieurs hauts fonctionnaires ukrainiens, des responsables du MVD et des militaires, à commencer par le général Antochkine, ont fait des séjours plus ou moins longs à l'hôpital après les chaudes journées du début de mai.

Au total, la «saga» de Tchernobyl restera dans l'histoire du régime soviétique, sur le plan interne, comme une novation, puisque jamais aucune catastrophe naturelle ou humaine n'avait fait l'objet d'une telle couverture dans les médias officiels. Mais elle n'échappe pas non plus aux pesanteurs profondes du système : les responsabilités dans les origines premières du désastre n'ont toujours pas été évoquées ni débattues, l'héroïsme éducatif des sauveteurs l'a emporté sur les états d'âme moins glorieux d'une population gravement traumatisée. Il faudra bien pourtant en venir davantage à cet aspect des choses au fur et à mesure que la fièvre retombera à la centrale et qu'il faudra faire face aux problèmes de la reconversion de quelque cent mille réfugiés, déracinés depuis maintenant deux mois, et qui sont encore bien loin de pouvoir regagner leurs foyers.

MICHEL TATU.

SOVT et Tchernobyl

Tous les documents d'où sont tirées les informations exposées ici, notamment plus de cent vingt articles de la presse soviétique nationale ou régionale, sont consultables en ligne par nos clients des banques de données SOVT sur l'élite et les institutions soviétiques. Appeler EVTS dans les banques de données de GCAM serveur, puis «Tchernobyl» ou «nucléaire», et, bien entendu, le thème, la région ou le nom propre désirés. Pour ceux qui souhaitent s'abonner, appeler le (1) 42-47-97-44.

Politique

La convention nationale du PS

Les socialistes veulent moderniser leurs structures et leur doctrine

Le PS réunit sa convention nationale, les samedi 28 et dimanche 29 juin, au Pré-Saint-Gervais (Seine-Saint-Denis). Cette convention, qui doit ratifier les listes socialistes pour les élections sénatoriales du 28 septembre, doit aussi s'interroger sur l'adaptation des structures et de la pensée du PS aux mouvements de la société, en même temps qu'elle doit procéder à un examen de la situation politique, trois mois après les élections législatives et le retour de la droite au gouvernement (*le Monde* du 28 juin).

Les travaux de la convention ont été ouverts par MM. Jean Poperen, numéro deux du PS, et Marcel Debarge, maire du Pré-Saint-Gervais et membre du secrétariat national chargé des fédérations, qui ont présenté, respectivement, une analyse des résultats électoraux du 16 mars et un rapport sur l'évolution des structures du PS.

Ces débats ne peuvent faire oublier aux socialistes la proximité de l'élection présidentielle. M. Gérard Fuchs, député PS de Paris, et l'un des proches de M. Michel Rocard, affirme, dans *l'Express* daté 27 juin-3 juillet, que M. Rocard doit être candidat même si M. Mitterrand l'est aussi, car *« il sera sans aucun doute, à ce moment-là, le meilleur candidat pour les socialistes »*.

Le casse-tête des présidentiables

Le casse-tête du choix du candidat socialiste pour l'élection présidentielle est en toile de fond des débats du PS. Plus les jours passent, plus les socialistes prient pour que M. François Mitterrand soit de nouveau candidat. D'abord parce qu'il leur paraît toujours être le meilleur d'entre eux. Ensuite parce qu'ils supposent que s'il se présente, c'est pour gagner. Enfin parce qu'ils voient poindre les ennuis si le président les laisse jouer entre eux.

M. Michel Rocard peut bien affirmer sa détermination (relayé maintenant par M. Gérard Fuchs, dans l'*Express* de cette semaine), il ne parvient pas à convaincre les socialistes – ni même tous les rocardiens – qu'il se lancerait dans l'aventure présidentielle face à M. Mitterrand. Le PS, dans l'ensemble, ne craint donc guère – à tort ou à raison – une éventuelle concurrence entre les deux hommes.

En revanche, si M. Mitterrand ne se présente pas la solution d'un Michel Rocard désigné par le parti avec l'appui du premier secrétaire, M. Lionel Jospin, ressemble trop à un roman de la Bibliothèque rose pour emporter une adhésion sans réserve. Encore qu'il puisse être question d'un roman noir s'il s'agit ainsi, pour une partie des socialistes, de se débarrasser définitivement de M. Rocard en l'envoyant à l'échec...

En tout état de cause, si M. Mitterrand ne se représente pas, M. Rocard ne sera probablement pas le seul candidat à la candidature dans le PS. Ni M. Jean-Pierre Chevènement ni M. Pierre Mauroy n'ont exclu formellement l'idée, dans un tel cas, de se mettre sur les rangs, même s'il s'agit surtout de candidatures de « témoignage ». L'essentiel se passerait alors à l'intérieur du courant A (mitterrandiste). Depuis la réunion de ce courant à Massy, il semble difficile que les mitterrandistes n'aient pas leur candidat à l'intérieur du parti. Comme M. Jacques Delors ne donne pas signe de vie, il ne pourrait s'agir que de MM. Laurent Fabius ou Lionel Jospin, dont la candidature ne peut plus être exclue.

Si M. Rocard sort du bois, en cas de retrait de M. Mitterrand, il est probable que M. Fabius en sortira à son tour. Aujourd'hui, l'ancien ministre de l'agriculture a plusieurs longueurs d'avance sur son rival potentiel. Même M. Jean Poperen, adversaire « historique » du rocardisme, reconnaît : *« A l'heure actuelle, si François Mitterrand n'était pas candidat, le parti choisirait Rocard. »* Mais M. Fabius s'emploie à remonter son handicap. Il dispose dans le parti de soutiens discrets et parfois inattendus qui pourraient, le jour venu, inverser la tendance. Tel baron du mitterrandisme en fait, en privé, son champion, tout en jugeant que l'ancien premier ministre doit encore se bonifier en vieillissant. Il est vrai que l'idéal, pour M. Fabius, serait de n'avoir pas à être candidat cette fois-là.

Et s'il l'était ? L'ex-CERES n'a pas encore de position collective, et se méfie de M. Rocard comme de M. Fabius. Mais, en attendant que l'un et l'autre aient dévoilé leurs cartes, il est clair que certains des amis de M. Chevènement préféreraient, à tout prendre, M. Rocard. On peut supposer que c'est le cas, aussi, d'une bonne partie des amis de M. Mauroy. L'un et l'autre suscitent, au PS, des allergies définitives.

Dans ces conditions, et si un duel Rocard-Fabius entraîne le parti dans des turbulences périlleuses, M. Jospin pourrait penser que la sauvegarde de l'unité du parti – à défaut d'une victoire électorale – passerait par sa candidature. Plusieurs socialistes affirment aujourd'hui (toujours dans l'hypothèse d'un retrait de M. Mitterrand) : *« Si Jospin était candidat, la majorité du parti voterait pour lui. »* Mais d'autres socialistes – ou parfois les mêmes – pensent que M. Rocard maintiendrait sa candidature face à tout autre candidat que M. Mitterrand.

Le premier secrétaire du PS pourra-t-il encore longtemps *« gérer le problème Rocard »*, sans rappeler à l'ancien ministre – si celui-ci se montre prêt à prendre le risque d'une scission du PS – qu'il est difficile de demander à des socialistes de voter pour un candidat qui, demain, pourrait ne plus être le leur ?...

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

M. Debarge : comment s'ouvrir

M. Marcel Debarge, membre du secrétariat national du PS chargé des fédérations, et qui a animé la commission chargée de réfléchir aux structures du parti, précise qu'il ne livre ni *« un projet tout ficelé ni des recettes magiques »*, avant de présenter une analyse rapide de la société et de détailler les suggestions émises par les sections du parti (*le Monde* du 25 juin) pour rapprocher le parti de la société. Toutes ces suggestions tournent autour des idées de transparence, d'ouverture et de renforcement de la capacité d'attraction du parti. Parmi les priorités mentionnées par M. Debarge figure la formation, les sections pouvant devenir, en dehors des campagnes électorales, de véritables *« écoles du socialisme »*.

M. Debarge affirme notamment : *« l'idée s'impose (...) qu'un pouvoir de gauche ne peut exister et surtout subsister que dans une relation privilégiée avec le citoyen et avec des relais populaires. Pour cela, il doit dire la vérité, expliquer sans relâche (...) être transparent et enfin être à l'écoute des citoyens. D'où l'idée, peut-être un peu contradictoire avec celle d'un projet, qu'il importe moins de donner des réponses à tout que de garder le contact avec les réalités quotidiennes, l'évolution des mentalités, d'apporter des réponses aux questions que se posent les gens. »* Les socialistes doivent *« faire un double travail de prise en compte des nouveaux enjeux et de traduction de* [leurs] *valeurs traditionnelles dans la réalité de l'époque »*.

« Il ne s'agit pas, continue M. Debarge, *de diluer nos convictions, il faut conserver notre identité en définissant clairement notre ambition de couvrir un espace politique allant du centre-gauche au PC (...). Nous sommes dans un premier temps amenés à nous prononcer soit pour le renforcement d'un parti démocratique de débats et d'actions, soit pour le développement d'un réseau nouveau qui permettrait d'ouvrir notre organisation. »*

Afin de *« trouver des formes attrayantes pour que la vie associative et communale et la vie de section s'enrichissent d'une véritable interpénétration »*, M. Debarge propose qu'un certain nombre de réunions de sections soient ouvertes aux associations, sympathisants, etc. De même, des représentants *« du monde syndical, associatif ou humanitaire »* pourraient être invités, sans droit de vote, aux réunions du comité directeur, qui serait ouvert à la presse. M. Debarge propose aussi, notamment, la création de commissions mixtes composées d'experts et de militants de base, la constitution de commissions de réflexion et d'intervention économique dans les départements et dans les régions, etc.

M. Poperen : la mobilité de l'électorat

Dans son rapport d'activité, M. Jean Poperen, numéro deux du Parti socialiste, rappelle qu'il est *« logique »* que les réticences de l'opinion vis-à-vis de la politique du gouvernement ne se traduisent pas encore par un glissement vers la gauche, car *« le changement de vote est le terme ultime d'une évolution de l'opinion »*. M. Poperen invite donc les socialistes à ne pas forcer *« la cadence »*, tout en développant leur action *« dans un rapport le plus étroit possible avec l'expression de l'opposition d'une grande partie de l'opinion à la politique de la droite »*.

M. Poperen est aussi le secrétaire national chargé des élections. C'est sous cette « casquette » qu'il présente les conclusions de la commission chargée d'analyser les résultats du 16 mars. M. Poperen note qu'*« une part importante, souvent majoritaire »*, des voix perdues par le PCF va à l'abstention, les transferts PCF-Front national étant minoritaires, mais *« seule une minorité de voix du PCF va vers le PS »*.

L'analyse des résultats sur Paris permet au PS de conclure : *« Dans la partie de la population non directement touchée par la crise économique, la gauche résiste très bien, la participation électorale se maintient et toutes les voix du FN proviennent de la droite. Dans les milieux populaires touchés par la crise, la gauche recule. »*

M. Poperen note que le PS est confronté à une *« démotivation »* de l'électorat de gauche et à un *« vote protestataire »*, qui, pour le moment, a basculé vers le Front national et *« dont une partie est encore « rapatriable » en cas d'affrontement gauche-droite classique »*.

M. Poperen conclut : *« L'électorat (...) est moins stable, plus mouvant, volatile. Des forces, hier passées en réserve, peuvent redevenir disponibles, commencent peut-être à revenir. L'affaiblissement des autres structures politiques de la gauche laisse des zones en déshérence sur nos deux ailes. Soyons hardis et confiants : plus que d'autres nous sommes en phase avec la société française d'aujourd'hui : vivons la pleinement, comprenons son mouvement pour mieux l'exprimer et, s'il se peut, le préparer. »*

A l'Assemblée nationale

Le groupe de M. Le Pen est menacé d'éclatement

C'est la guerre ouverte à l'intérieur du groupe parlementaire de M. Jean-Marie Le Pen, entre le secrétaire général du Front national, M. Jean-Pierre Stirbois, député des Hauts-de-Seine, et le nouveau secrétaire général adjoint du Centre national des indépendants et paysans (CNIP), M. Yvon Briant, député du Val-d'Oise. Le premier a réuni le groupe en séance extraordinaire, jeudi après-midi 26 juin, pour proposer aux autres députés d'extrême droite la mise en quarantaine du second, coupable à ses yeux d'insoumission.

Le matin, au cours d'une conférence de presse tenue au siège de son parti, M. Briant avait, en effet, confirmé sa démission de ses fonctions de vice-président et de membre du bureau du groupe du Front national au Palais-Bourbon. Il avait, par la même occasion, pris ses distances vis-à-vis du Front national. M. Briant avait expliqué qu'il aspirait à *« prendre un peu de champ »* de manière à manifester, le cas échéant, ses *« divergences politiques (...) plus clairement et sans doute aussi de façon plus honnête »*, et il avait estimé que ce retrait volontaire pourrait *« profiter au groupe »*, *« qui s'enrichira »*, avait-il dit, *« de nos différences »*.

Pour couper court aux insinuations de ceux des membres du CNIP qui sont les plus proches du RPR et qui – devenus minoritaires dans leur parti – le suspectent de « rouler » pour M. Le Pen, le jeune député du Val-d'Oise avait aussi tenu à souligner qu'il n'était *« en quoi que ce soit inféodé au Front national »* et que le CNIP entendait apporter au gouvernement *« un soutien critique »*.

C'était apparemment plus que M. Stirbois, « patron » du groupe en l'absence de M. Le Pen, retenu aux Etats-Unis, n'en pouvait supporter. Les députés du Rassemblement national furent ainsi priés de ne plus adresser la parole à leur collègue du Val-d'Oise et le secrétariat du groupe de ne plus collaborer avec celui-ci.

Il apparut alors que M. Briant n'était pas isolé. Plusieurs députés prirent en effet la défense du secrétaire général adjoint du CNIP contre M. Stirbois, en particulier MM. Pascal Arrighi (Bouches-du-Rhône), François Bachelot (Seine-Saint-Denis), Jean-Claude Martinez (Hérault), Jean Roussel (Bouches-du-Rhône). Les consignes du numéro deux du Front national n'ont pas fait l'unanimité, et ces prises de position ont fait apparaître un net clivage entre les dirigeants du Front national et les députés qui n'appartiennent pas aux instances du parti de M. Le Pen.

Le révélateur d'un malaise

Ce différend constitue donc un révélateur. Il traduit d'abord un malaise entre ces élus venus d'horizons politiques et personnels divers, et les vieux compagnons de M. Le Pen. Les méthodes personnelles de M. Stirbois, jugé très autoritariste, et comparé par M. Briant à un *« chef de garde prétorienne »*, sont directement mises en cause. Il confirme aussi l'aggravation des divergences politiques qui tiraillent le groupe sur la stratégie à suivre à l'égard de la politique gouvernementale.

M. Briant a pris la décision de se démettre de ses fonctions au sein du bureau du groupe après que M. Stirbois eut pris l'initiative de contester sa nomination comme rapporteur pour avis, à la commission de la défense, du budget du *« soutien général des forces »*. Le député du Val-d'Oise s'était vu proposer cette tâche par le président de la commission de la défense, M. François Fillon, député RPR de la Sarthe. Mais M. Stirbois avait estimé, mardi, au cours d'une réunion du groupe tenue en l'absence de M. Briant, que cette charge devait être confiée à un vieux compagnon de route de M. Le Pen, M. Jacques Peyrat, député du Front national des Alpes-Maritimes. M. Briant avait alors refusé de se plier à la volonté du secrétaire général du Front national.

Ce conflit ne fut, toutefois, que la goutte d'eau qui fit déborder le vase de M. Briant. Celui-ci avait déjà, à plusieurs reprises, exprimé ses divergences avec le numéro deux du Front national, en particulier lors du vote de confiance intervenu au terme de la déclaration de politique générale de M. Jacques Chirac en avril dernier. M. Briant s'était alors prononcé pour l'abstention et non pour un vote négatif. Il s'était également opposé à la décision, prise par la majorité des membres de son groupe, de voter la motion de censure déposée par les socialistes après la présentation du projet de loi relatif à la réforme du mode du scrutin.

Aujourd'hui, l'accumulation de ces divergences met à jour une réelle fracture, au sein du groupe, entre les membres de l'état-major du Front national, partisans d'une opposition intransigeante à M. Chirac, et le courant que représente désormais, *ipso facto*, M. Briant, partisan d'un « soutien critique » à la politique du gouvernement.

M. Briant ne fait pas mystère de son étonnement devant l'attitude de certains amis de M. Le Pen, qui se déclarent, d'ores et déjà prêts, lors de la prochaine élection présidentielle, en cas de duel au second tour entre M. Chirac et un socialiste, à barrer la route au chef de file du RPR. Selon le député du Val-d'Oise, cette évolution n'est pas conforme à l'attente de l'électorat de droite.

Outre ceux qui se sont manifestés en sa faveur, jeudi, au Palais-Bourbon, d'autres députés du groupe de M. Le Pen paraissent apprécier la démarche indépendante du député du Val-d'Oise. Tel est le cas, semble-t-il, non seulement d'Edouard Frédéric-Dupont, député de Paris – que M. Briant avait soutenu quand il fut envisagé par M. Stirbois de le sanctionner après certaines indisciplines de vote – mais aussi de MM. Pierre Descaves (Oise) et François Porteu de La Morandière (Pas-de-Calais), ralliés récemment au Front national.

De retour des Etats-Unis, M. Le Pen a pris connaissance d'une lettre dans laquelle M. Briant résume sa position. Il n'est pas certain du tout que le président du Front national parvienne – à supposer qu'il en ait envie – à concilier les antagonismes en présence. A l'inverse, toute sanction contre le contestataire risquerait d'entraîner des départs en chaîne.

Déjà réduit à trente-quatre membres depuis la défection de M. Bruno Chauvierre (Nord) – qui a rejoint les non-inscrits et qui subit, selon l'intéressé, des menaces visant à l'obliger à se démettre de son mandat, – le groupe parlementaire de M. Le Pen paraît bel et bien menacé d'éclatement.

ALAIN ROLLAT.

DÉFENSE

Pour financer la mise au point d'un nouveau missile nucléaire

M. Giraud propose d'économiser le coût de la modernisation d'un sous-marin stratégique

Le ministre de la défense, M. André Giraud, n'écarte pas l'éventualité d'avoir à faire des économies sur la modernisation des sous-marins stratégiques lance-missiles pour financer la mise au point d'un nouvel armement nucléaire, qui serait basé sur le sol national et qui serait transportable sans être, pour autant, le missile mobile SX précédemment envisagé.

C'est ce qu'il a laissé entendre aux députés, lors de son audition, mercredi 25 juin, par les membres de la commission de la défense à l'Assemblée nationale. Cependant, cette considération du ministre de la défense n'avait pas été rendue publique à l'issue de la réunion au Palais-Bourbon.

Pour M. Giraud, le maintien de la crédibilité de la force nucléaire stratégique, qui repose sur les bombardiers Mirage-IV, sur les missiles en silos du plateau d'Albion et sur les sous-marins nucléaires lance-missiles (SNLE), reste une priorité absolue. On sait que les Mirage-IV seront progressivement modernisés grâce à l'emport d'un nouveau missile largable, l'ASMP. On sait aussi que l'armée de l'air a proposé la fabrication du SX, un missile à trois têtes nucléaires monté sur un poids lourd qui sert de véhicule érecteur, pour remplacer les missiles fixes enfouis en Haute-Provence. On sait, enfin, que tous les SNLE actuellement en service, à l'exception du premier d'entre eux, *le Redoutable*, seront modernisés, c'est-à-dire refondus, pour recevoir les nouveaux missiles M-4 à plusieurs têtes explosives, comme en embarque déjà *l'Inflexible*.

Aux députés de la commission de la défense, M. Giraud a indiqué que le renforcement de la panoplie nucléaire pourrait être obtenu sans avoir à augmenter le poids financier respectif de chacun des programmes nucléaires stratégiques, grâce à la révision de certains projets initialement retenus.

Une nouvelle composante stratégique

Le ministre de la défense a, d'abord, considéré que les progrès déjà accomplis dans la discrétion des SNLE les rendaient indétectables pour de nombreuses années encore et, même, que la technologie de la détection sous-marine se développait moins vite que certains l'avaient espéré. C'est pourquoi M. Giraud s'est montré partisan de la construction d'un sous-marin dit de nouvelle génération (le projet NG, de 13 000 tonnes, lancé par ses prédécesseurs pour l'horizon 1984) et de l'amélioration des capacités de pénétration des défenses adverses par de nouvelles têtes nucléaires (comme les charges dites « tournoyantes », qui déroutent les réseaux anti-missiles).

Pour autant, le ministre de la défense a estimé qu'il fallait édifier, à côté de l'arsenal des SNLE, une nouvelle composante stratégique pour ne pas se contenter d'une seule panoplie de dissuasion lorsque les missiles fixes du plateau d'Albion auront été déclassés. Cette composante, a-t-il précisé, devrait être terrestre et transportable sans être, automatiquement, le missile mobile SX de l'armée de l'air, dont les modalités du déploiement, telles qu'elles sont aujourd'hui imaginées par les techniciens, pourraient être réexaminées.

M. Giraud a considéré que cette nouvelle composante terrestre devait être développée, c'est-à-dire étudiée, mise au point et expérimentée, sans être totalement déployée sur le terrain à des fins opérationnelles. Ce nouvel armement stratégique devrait être prêt à être rapidement déployé en cas de progrès imprévu dans la détection des sous-marins. Le ministre de la défense n'a pas indiqué le coût d'une telle opération, mais ses prédécesseurs avaient estimé le prix du SX à 35 milliards de francs.

Afin de financer un tel projet, M. Giraud a suggéré aux députés de ne pas accroître le poids budgétaire de la dissuasion. Au contraire, il souhaite réviser à la baisse certains programmes, en évitant, par exemple, la refonte d'un SNLE, ce qui représente *grosso modo* le tiers du prix d'un sous-marin.

L'état-major de la marine a, en effet, engagé un vaste programme de refonte de ses SNLE. A l'exception du *Redoutable*, le premier de la série, qui restera équipé de missiles M-20 à une tête nucléaire, les quatre autres sous-marins (*le Terrible, l'Indomptable, le Foudroyant* et *le Tonnant*) devaient être armés, d'ici à 1992, de missiles M-4 porteurs, chacun, de six charges explosives, comme en embarque déjà *l'Inflexible*. C'est ce programme-là de modernisation des SNLE que M. Giraud veut modifier. L'un des quatre SNLE en question ne recevait pas de missiles M-4 et, donc, il devrait conserver ses actuels missiles M-20 au risque d'une très sensible dépréciation de la capacité de frappe nucléaire de la marine française.

JACQUES ISNARD.

هكذا من الاصل

Politique

Les projets du gouvernement sur la sécurité

Les députés votent les nouvelles dispositions contre le terrorisme

Le projet de loi sur la lutte contre le terrorisme a été adopté, le vendredi 27 juin, en première lecture à l'Assemblée nationale, par 322 voix (RPR, UDF et FN) contre 250 (PS et PC). Socialistes et communistes ont insisté sur leur accord avec la finalité recherchée, leur désaccord ne portant que sur certains des moyens nouveaux donnés à la police et à la justice, jugés par eux soit inefficaces, soit inutiles, soit dangereux.

Leur choix d'une stratégie parlementaire de discussion au fond de quelques problèmes pointus, plutôt que d'un enlisement du débat sous un flot d'amendements, a permis aux socialistes de rester sur la difficile ligne de crête qu'ils s'étaient fixées : critique pointilleuse des projets gouvernementaux, mais non contestation globale pour éviter de s'opposer aux besoins *« sécuritaires »* des Français. Mais ils n'ont pas fini de débroussailler ce chemin délicat ; il reste d'autres textes présentés par le garde des sceaux. Celui sur l'application des peines est débattu depuis vendredi soir, 27 juin, deux autres devant l'être la semaine prochaine. Sans compter le projet du ministre de l'intérieur sur les étrangers, alors que la courte apparition de M. Charles Pasqua dans l'hémicycle pour défendre la nouvelle législation sur les associations étrangères a déjà montré que sur ce thème l'opposition gauche-droite était particulièrement vive.

La difficulté risque aussi de s'accroître pour la majorité. Le reproche de mollesse ne s'est fait qu'à mi-voix ; il pourrait être plus vif sous la pression du Front national qui a bien l'intention de faire monter les enchères.

Dans la discussion, vendredi, du projet sur le terrorisme, les points suivants ont été abordés :

● *Automaticité de l'interdiction de séjour :* la gauche est vivement opposée à ce principe, sans contester la nécessité pour les magistrats de prononcer dans certains cas une peine complémentaire d'interdiction de séjour.

M. François Asensi (PC, Seine-Saint-Denis) a fait remarquer que deux ans minimum et dix ans maximum, c'est trop court pour les vrais terroristes et trop long pour les *« égarés »*. **M. Michel Sapin** (PS, Hauts-de-Seine) a affirmé qu'imposer une nouvelle peine pour un crime non précisément défini est contraire à la Constitution, alors que **M. Philippe Marchand** (PS, Charente-Maritime) faisait remarquer que son automaticité limite la liberté des magistrats et est donc *« un manque de confiance »* vis-à-vis d'eux.

A l'inverse, **M. Georges-Paul Wagner** (FN, Yvelines) aurait aimé que le plancher soit relevé à cinq ans. **M. Albin Chalandon** s'est étonné que la gauche ne veuille pas retenir pour les terroristes ce qui existait déjà pour les proxénètes et a ajouté qu'il s'agissait là de la seule peine spécifique créée par son projet dans la lutte contre le terrorisme.

● *Utilisation des repentis :* la gauche s'y est opposée tant pour des questions d'efficacité — *« aucun autre pays européen ne l'utilise au niveau que vous prévoyez »* — que pour des raisons morales. **M. Gilbert Bonnemaison** (PS, Seine-Saint-Denis) préférerait que soit facilité le recours au témoignage plutôt que l'utilisation de la dénonciation. Il a aussi fait remarquer qu'existait déjà dans les faits une possibilité de prime pour les délateurs et qu'elle était rarement utilisée. Le ministre de la justice lui a répliqué qu'il préférait *« une réduction de peine pour les repentis à un versement d'argent aux dénonciateurs »*. **M. Georges Tranchant** (RPR, Hauts-de-Seine) a expliqué que *« tous les moyens possibles »* devaient être utilisés.

Délit d'apologie

● *Dissolution de certaines associations étrangères :* **M. Charles Pasqua** est venu expliquer que certaines associations étrangères ne respectaient pas la *« réserve »* à laquelle *« sont tenus les étrangers en France »*, en organisant depuis le territoire national des actions terroristes à l'étranger. **M. Sapin** a expliqué que la possibilité de les dissoudre existait déjà, grâce à la législation de 1936 sur les ligues, et qu'il était *« dangereux »* de donner à des gouvernements étrangers un tel moyen de pression sur la France en négociant la dissolution d'associations qui les gênent : il a ainsi demandé quelle serait l'attitude du gouvernement face à une demande de dissolution de l'ANC sud-africaine en France.

Sans répondre précisément sur ce point, le ministre de l'intérieur a rappelé que le gouvernement conservait la possibilité *« d'apprécier le caractère démocratique des pays demandeurs »*. M. Tranchant a ajouté : *« On ne peut laisser faire n'importe quoi à des étrangers en France. »* Mais **M. Guy Ducoloné** (PC, Hauts-de-Seine) n'a pas accepté un traitement différent pour les étrangers, la préparation d'actes terroristes à l'extérieur pouvant aussi être l'œuvre de citoyens français. Il craint que cette nouvelle disposition ne soit que le moyen de mettre au pas des associations qui dérangent.

● *L'information sur le terrorisme :* chacun a parfaitement admis que, pour reprendre l'expression de **M. Jacques Limouzy** (RPR, Tarn), rapporteur de la commission des lois, il existait un *« terrorisme médiatique »*, l'un des objectifs des utilisateurs de la terreur, si ce n'est le seul, étant de faire parler d'eux. Partant de cette constatation, **M. Patrick Devedjian** (RPR, Hauts-de-Seine) avait fait accepter par la commission un amendement interdisant aux journalistes de citer les arguments des terroristes : *« Des innocents sont tués pour que paraissent dans la presse des communiqués »*, a-t-il a affirmé. Il a aussi critiqué Antenne 2 pour diffuser tous les jours les photos des otages français au Liban : cela *« prolonge leur détention »*. Affirmant que la profession de journaliste, comme les autres, devait être *« réglementée »*, il a souhaité la mise au point d'un *« code de déontologie »*. Expliquant qu'il avait voulu *« tirer une sonnette d'alarme »*, il a retiré son amendement devant les difficultés qu'il soulevait.

Le *garde des sceaux*, lui-même, tout en reconnaissant qu'il y avait là *« un vrai problème »*, a convenu que *« cette question de déontologie concerne les journalistes seuls »*. Il a donc proposé un simple aménagement de la loi de 1881 sur la liberté de la presse, solution qu'avait déjà préconisée M. Wagner, en rajoutant à la liste des crimes et délits dont il est interdit de se faire le provocateur ou l'apologue ceux de terrorisme. C'est la solution qu'a finalement retenue la droite, la gauche ne prenant pas part au vote.

Cette disposition de 1881 n'est pourtant guère appliquée, des poursuites n'étant pratiquement jamais engagées. M. Devedjian s'est dit persuadé que le gouvernement avait *« la volonté politique de le faire »* ; M. Wagner en a douté alors qu'il souhaite qu'il y ait effectivement poursuite par le parquet en cas de provocation ou d'apologie de ces crimes.

M. Alain Richard (PS, Val-d'Oise) s'est vivement étonné de l'attitude du gouvernement, qui, d'après lui, fait sur le sujet de la *« tactique »* pour calmer sa majorité. Il a fait remarquer, en effet, que tous les crimes constitutifs du terrorisme figurent déjà dans les interdits de la loi de 1881. Pour lui la seule réponse à la préoccupation de M. Devedjian est de lui faire remarquer qu'aucune action n'est possible sans remettre en cause la liberté de la presse. **M. Chalandon** a reconnu cette évidence.

● *Indemnisation des victimes :* tous les groupes politiques ayant souhaité que soit trouvée une réelle réponse au difficile problème de l'indemnisation des victimes, le gouvernement a fait adopter un amendement obligeant les compagnies d'assurances à couvrir systématiquement ce risque, un fonds de garantie étant créé pour les personnes non assurées. Malgré quelques critiques de détail, le PS a accepté cette solution. Le PC, qui aurait préféré que l'indemnisation soit prise en charge par l'Etat, n'a pas voté cet amendement, mais ne s'y est pas opposé.

La lutte contre le terrorisme a bien été l'occasion, dans son principe, et dans certaines de ses modalités, d'un relatif consensus.

THIERRY BRÉHIER.

Indéfini...

(Suite de la première page.)

Le débat, de ce point de vue, ne se réduit pas à un affrontement gauche-droite. Trois positions se sont exprimées : celle du groupe socialiste, celle de M. Jean-François Deniau (UDF) et celle du gouvernement. Il n'est pas certain que cette dernière, qui l'emporta, soit la meilleure... Le gouvernement ne crée pas une infraction autonome de terrorisme, strictement définie. Il se contente de mêler deux approches : l'énumération d'infraction,de droit commun qui recouvriraient des moyens habituellement utilisés par les terroristes et un critère *« subjectif »* selon lequel elles doivent *« être en relation avec une entreprise individuelle et collective ayant pour but de troubler gravement la paix publique par l'intimidation ou la terreur »*.

Cette démarche comporte un double risque de dérapage. D'abord dans l'énumération des infractions visées. Le gouvernement dut ainsi faire son *mea culpa :* ayant conçu le projet de loi dans une certaine précipitation, il avait inclus dans les crimes et délits concernés les *« violences volontaires commises habituellement sur un mineur de moins de quinze ans »*. Or il s'agit là, selon le code pénal, de violences commises dans le cadre familial, d'enfants battus par leurs parents ! Les socialistes ne se sont pas privés d'ironiser sur cette faute, annulée, à leur demande, par la commission des lois.

Sûreté de l'Etat

Reste le critère « subjectif ». Il peut, lui aussi, autoriser des dérapages, puisqu'il laisse au ministère public une marge d'appréciation qui peut renforcer une gestion politique des affaires où l'opportunité des poursuites sera reine. On le voit bien avec l'une des dispositions de la loi adoptée qu'inspire une quête identique de la liberté de manœuvre du pouvoir politique. Il s'agit de la nouvelle possibilité de dissoudre des associations *« qui, dirigées, en droit ou en fait par des étrangers, se livreraient sur le territoire français ou à partir de ce territoire à des agissements en vue de provoquer des actes de terrorisme en France ou à l'étranger »*.

Ici, le terrorisme *stricto sensu* est bien loin : on est plus proche des marchandages occultes de la diplomatie puisque cette disposition permettra notamment, selon l'exposé des motifs, de *« dissoudre les groupements qui organisent, à partir de la France, des actions de déstabilisation à l'encontre de pays étrangers »*.

L'antenne parisienne d'une organisation d'opposants à un régime étranger non démocratique, prônant le renversement violent de cette dictature, n'entre-t-elle pas dans le champ d'application de la loi ?

Mais il y a plus. Le projet de loi qui, dans sa première mouture à la Chancellerie, ne visait que la lutte contre le terrorisme, s'est finalement étendu aux atteintes à la sûreté de l'Etat, pourtant déjà bien définies et bien réprimées dans le code pénal. Le danger est alors que la procédure exceptionnelle créée pour riposter à la menace terroriste ne s'applique à des actes (manifestations violentes, par exemple) sans grand rapport avec les attentats d'Action directe.

Le Conseil d'Etat s'en était ému, mais le gouvernement n'avait pas fléchi. Or ce risque d'amalgame a été renforcé à l'Assemblée par l'adoption d'amendements qui incluent dans le champ d'application de la loi *« l'emploi d'un moyen destiné à faire dérailler les trains »* ou la dégradation *« sans usage d'explosif »* de biens relevant du domaine public. Les socialistes et les communistes voient là des dispositions qui peuvent aussi bien viser une manifestation paysanne (des artichauts déversés sur une voie de chemin de fer, par exemple) et qui leur rappellent la défunte — et maudite — loi anticasseurs de l'après-68.

Conformément à leur orientation pragmatique, les socialistes s'opposèrent à ces innovations en proposant une définition plus restrictive du champ d'application de la loi. Sur ce terrain, ils trouvèrent un allié inattendu. M. Deniau, qui proposait une définition plus précise des actes de terrorisme, par la volonté de *« porter atteinte aux institutions démocratiques, à l'autorité légitime des pouvoirs publics ou à l'intégrité du territoire »*. Le gouvernement rejeta cet amendement et M. Deniau, de crainte sans doute de se voir soutenu par les voix socialistes, le retira, se contentant de l'engagement de M. Chalandon que ces précisions seraient intégrées dans l'exposé des motifs. Ce qui n'a, évidemment, pas le même poids.

Les socialistes, qui ne refusent pas la prolongation de la garde à vue et l'extension des perquisitions, *« au cas par cas »* et sous un strict contrôle judiciaire, ont néanmoins persisté en proposant une liste bien plus limitative que celle du gouvernement des infractions permettant une procédure particulière. En vain. La suite se verra à l'usage. Le gouvernement a, en tout cas, été prévenu de ce qui l'attendait, en cas d'excès judiciaires, par M. Roland Dumas. L'ancien ministre des relations extérieures n'a pas craint en effet de comparer le critère *« subjectif »* retenu par le projet de loi à celui d'une *« loi d'exception du 7 septembre 1941 »* qui, sous le régime de Vichy, visait les activités troublant *« l'ordre public, la paix intérieure ou la tranquillité publique »*. Une *« incrimination semblable »*, assure-t-il, à celle proposée par M. Chalandon, cet ancien résistant qu'il a *« bien du mal à reconnaître »* dans cet *« étrange parrainage »*. Bref, de belles polémiques en perspective.

EDWY PLENEL.

Après le vote du collectif budgétaire

Les députés socialistes saisissent le Conseil constitutionnel

Troisième texte à être adopté par le Parlement, la loi de finances rectificative est, elle aussi, soumise au Conseil constitutionnel.

Les députés du PS, dans leur saisine, demandent au juge de préciser si un collectif budgétaire est, comme le budget annuel, soumis à une limitation du temps de discussion au Parlement. Ce fut, en effet, un des arguments avancés par le gouvernement pour engager sa responsabilité, devant l'Assemblée nationale, sur ce texte.

Nombreuses sont les dispositions de ce texte que les socialistes jugent contraires à la Constitution en arguant, en général, qu'elles remettent en cause l'égalité de tous devant Da loi. Il en va ainsi notamment de l'amnistie pour les titulaires d'avoirs détenus irrégulièrement à l'étranger. Pour les socialistes, il ne s'agit pas en fait d'une amnistie mais d'une soumission à des règles différentes d'imposition de revenus *« pourtant identiques »*. L'argumentation est similaire pour contester l'« amendement Giscard », réduisant les délais pendant lesquels l'administration fiscale peut se pencher sur les comptes des contribuables. Le recours fait remarquer que *« l'impôt frappe le revenu dans sa globalité »*, alors qu'il est prévu, depuis l'« amendement Giscard », des délais différents selon la nature des revenus.

Les socialistes estiment aussi que toutes les dispositions réduisant les possibilités de lutter contre la fraude fiscale sont contraires à la Constitution, le Conseil ayant eu l'occasion de préciser que *« l'exercice des libertés publiques (...) ne saurait en rien excuser la fraude fiscale ni en entraver la légitime répression »*.

Enfin, ils font remarquer que la création d'une caisse d'amortissement de la dette publique est contraire à l'ordonnance sur les lois de finances, qui précise que *« les charges de la dette publique »* figurent dans le budget, et contraire à la Constitution, qui confie au Parlement le soin de voter les recettes et les dépenses de l'Etat, alors qu'il est prévu qu'il sera simplement *« informé »* des opérations réalisées par cette caisse.

● **M. TOUBON : le PS n'est plus porteur d'idéologie.** — M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, a fait part, au cours de son point de presse du vendredi 27 juin, de ses reflexions sur le Parti socialiste en déclarant : *« le PS n'est plus porteur d'une idéologie, d'un projet ou d'une idée neuve. Son objectif se résume à tenter d'obtenir 40 % et cela par souci d'opportunisme ou d'électoralisme »*. M. Toubon a ajouté : *« Le PS n'a plus de partenaires, il est isolé sur lui-même et cherche ses collatéraux dans sa propre substance. Comment peut-il donc prétendre à devenir la majorité ? »* Enfin, le secrétaire général du RPR a conclu : *« En revanche, le PS a un trop-plein de candidats avec chacun sa résidence secondaire plus ou moins éloignée de la résidence principale du parti. C'est pourquoi il se cantonne dans l'invective et dans l'attaque personnelle. »*

● **M. CHARZAT (PS) : le gouvernement sous haute surveillance.** — M. Charzat, député (PS) de Paris, a estimé que *« le Conseil constitutionnel a reconnu le bien-fondé de l'argumentation socialiste relative aux problèmes décisifs de l'évaluation des entreprises privatisables. Le gouvernement de Jacques Chirac est placé sous haute surveillance par le juge constitutionnel. Il lui appartient désormais de se conformer scrupuleusement aux conditions strictes énoncées par le Conseil constitutionnel. Ainsi se trouve conforté notre Etat de droit »*.

L'« affaire » de l'ONASEC

M. Courrière veut « répondre point par point »

L'ancien secrétaire d'Etat aux rapatriés, M. Raymond Courrière, a déclaré, jeudi 26 juin, à propos des déclarations faites par son successeur dans l'« affaire » de l'ONASEC : *« Depuis cinq jours, M. André Santini diffuse dans la presse des extraits d'un rapport de l'inspection générale de l'administration qui met en cause la gestion de l'ONASEC. Au mépris des règles les plus élémentaires du droit, de l'honnêteté et des règles de la démocratie, ce rapport, dont j'aurais dû avoir connaissance avant sa publication, ne m'a toujours pas été adressé, ni d'ailleurs au président de l'ONASEC. Je m'étonne de voir ainsi une institution comme l'IGA utilisée à des fins partisanes, ce qu'elle n'accepte certainement pas? Pour ma part, je répondrai point par point au contenu de ce rapport dès qu'il sera en ma possession. Je souhaite pouvoir le faire le plus rapidement possible par respect de l'opinion publique et de la presse, que je laisse, en attendant, juges des procédés employés par M. Santini. »*

Le porte-parole du mouvement du RECOURS, M. Jacques Roseau, estime, pour sa part, que *« l'affaire de l'ONASEC est un scandale tout à fait lamentable »* et il *« souhaite que la lumière soit faite sans complaisance. Mais l'arbre de l'ONASEC ne doit pas pour autant cacher la forêt des autres injustices qui depuis un quart de siècle ont frappé les rapatriés,* ajoute-t-il. *Le viol des accords d'Evian, l'oubli des trois mille pieds-noirs disparus, le refus de l'Etat français de procéder à une juste réparation des préjudices subis sont autans de scandales à côté desquels l'affaire de l'ONASEC n'apparaît que comme une péripétie, aussi pitoyable soit-elle. »*

Le club Gaullisme et Progrès demande à la majorité de faire preuve de générosité.

Le club Gaullisme et Progrès fondé à la fin de 1985, a décidé d'intensifier son activité. La victoire électorale de la majorité a incité les fondateurs à rappeler *« l'actualité des principes fondamentaux du gaullisme »*. Se félicitant du succès du RPR, soutenant la plate-forme de la nouvelle majorité, le club Gaullisme et Progrès déplore *« certaines lacunes et souhaite davantage de générosité »*.

En réalité les membres de ce club redoutent une dérive trop libérale de la politique du gouvernement. Gaullisme et Progrès, est présidé par M. Michel Grimard, qui fut en 1965 vice-président de l'UIP et entretient des relations avecle club Nouvelle Frontière que dirige M. Jean Charbonnel, député RPR de Corrèze, et le cercle Périclès qu'anime M. Yves Guéna, député RPR de Dordogne. Plusieurs sections ont été créées en province,

Le club organise divers colloques dont le premier aura lieu à Paris le 1er juillet sur les problèmes de la guerre des étoiles avec notamment la participation de M. Fillon, président de la Commission de la défense de l'Assemblée nationale, et de plusieurs anciens généraux.

★ Club Gaullisme et Progrès, 36, rue de Bellechasse, 75007 Paris, 47-05-63-23.

● **M. GUÉNA : la cohabitation transitoire :** M. Yves Guéna, député RPR de la Dordogne, a déclaré jeudi 26 juin devant le cercle Péricles, qu'il préside, que *« la cohabitation était inéluctable mais devait être transitoire sous peine de détériorer la prééminence présidentielle sur laquelle est fondée la Ve République »*.

● **M. CHABAN-DELMAS : la barbichette.** — M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale, invité le 26 juin par *la Revue des deux mondes* a ainsi défini la « coexistence forcée » : *« Le président et le premier ministre jouent au jeu de je te tiens, tu me tiens par la barbichette, le premier qui rompra aura la défaite.*

Société

Devant le tribunal de Paris

« Le Monde » est relaxé du délit d'apologie de collaboration

***Le Monde* et les signataires d'un texte publicitaire en faveur de Philippe Pétain sont relaxés du délit d'apologie de collaboration.**

Prévenus du délit d'apologie du crime de collaboration avec l'ennemi, M. André Laurens, en sa qualité de directeur du *Monde* à l'époque, ainsi que Mᵉ Jacques Isorni, MM. François Lehideux et Hubert Massol, le premier auteur, les deux autres cosignataires d'un texte en faveur de la réhabilitation de Philippe Pétain, publié dans le numéro daté 13 juillet 1984, sous la mention *« publicité »*, ont été relaxés vendredi 27 juin par la 17ᵉ chambre correctionnelle du tribunal de Paris.

Le jugement rendu sous la présidence de M. Emile Cabié, après avoir rappelé les arguments des parties en cause (*le Monde* du 21 juin et *le Monde* daté 22-23 juin), donne son analyse du texte incriminé : *« Ce texte évoque dans l'ordre chronologique*, constate-t-il, *les différentes étapes de la vie publique de Philippe Pétain de 1916 à 1939, puis pendant la dernière guerre mondiale, de 1940 à 1945 ». « Seule cette dernière période*, précise-t-il, *pourrait avoir donné lieu à une apologie des crimes ou délits de collaboration avec l'ennemi. »*

Mais, ajoute-t-il, après avoir reproduit le texte dans son intégralité, il ne suffit pas, contrairement à ce que soutiennent les partisans d'une interprétation extensive du texte réprimant l'apologie (article 24 alinéa 3 de la loi du 29 juillet 1881) de glorifier Pétain pour *ipso facto* commettre le délit poursuivi. Car non seulement le texte incriminé ne comporte aucune tentative de justification de la collaboration avec l'Allemagne nazie qualifiée de barbare, mais encore il y est affirmé que Pétain n'a pas collaboré, son action tendant, au contraire, à favoriser la victoire des Alliés. Le délit d'apologie des crimes ou délit de collaboration avec l'ennemi suppose que la collaboration soit reconnue et présentée sous un jour favorable. Tel n'est pas le cas en l'espèce.

« Par ailleurs, ajoute le jugement, *il convient d'observer que le texte rédigé par Mᵉ Isorni s'inscrit dans le cadre de l'action que celui-ci poursuit depuis 1945 dans le but d'obtenir la révision de l'arrêt rendu par la Haute Cour de justice, en date du 15 août 1945. Cet objectif est parfaitement licite. L'autorité de la chose jugée ne s'oppose nullement à ce que les défenseurs de la mémoire de Pétain puissent critiquer l'arrêt de la Haute Cour. Le délit reproché aux prévenus n'est donc pas constitué, et leur relaxe s'impose. »*

Une vérité officielle

Tels sont les attendus essentiels de ce jugement. Il convient d'en mentionner cependant deux autres aspects. Le premier est la précision apportée par le tribunal sur le sens qu'il entend donner à sa décision : *« Dans le but d'éviter toute équivoque*, a-t-il tenu à dire, *le présent jugement ne saurait être considéré comme favorable à l'une des thèses de la controverse historique née du procès de Philippe Pétain. En prenant partie dans ce domaine, le tribunal aurait failli à sa mission. »*

Le second aspect, c'est précisément la définition de cette mission exprimée avec cette originalité qui est souvent la marque des jugements de M. Cabié.

« L'avocat romain Marcus Varro, rappelle le tribunal, *n'hésitait pas à proclamer* : « Il est besoin que le peuple ignore beaucoup de choses vraies et en croie de fausses. » *Il célébrait ainsi par avance les bienfaits d'une vérité historique officielle que les juridictions pénales auraient pour mission de défendre. Quels que soient les circonstances et les motifs invoqués, cette conception est inacceptable. Elle doit être rejetée pour la raison déterminante qu'elle met gravement en péril la liberté d'expression. Saisi d'une action fondée sur l'article 24 alinéa 3 de la loi du 29 juillet 1881, le tribunal ne saurait voir d'autre mission que de rechercher si le délit poursuivi est non constitué en l'espèce. Les dispositions pénales sont d'interprétation stricte.*

» La rigueur s'impose d'autant plus, en l'espèce, que de l'avis même des parties civiles et du ministère public, l'infraction poursuivie a le caractère d'un délit d'opinion. La liberté d'expression ne peut souffrir d'autres limites que celles qui résultent de la loi strictement interprétée. »

C'est là une réponse particulière, donnée notamment à Mᵉ Bernard Jouanneau qui, au nom de l'Association nationale des anciens combattants de la Résistance (ANACR) et du Comité d'action de la Résistance (CAR), parties civiles, avait soutenu qu'il convenait de maintenir une vérité historique officielle qui se serait installée au lendemain de la Libération pour un temps indéterminé et justifierait *« une sorte de censure démocratique »* que les tribunaux auraient pour mission d'exercer.

Relevons enfin pour la petite histoire judiciaire que ce jugement se trouve être le dernier rendu par la dix-septième chambre sous la présidence de M. Emile Cabié, ce magistrat ayant atteint l'âge de la retraite et devant quitter, le lundi 30 juin, ses fonctions de vice-président au tribunal de Paris.

Le prix d'une erreur judiciaire

Pour avoir passé, alors qu'elle avait trente-deux ans, une année de sa vie en prison, accusée d'un crime qu'elle n'avait pas commis, Mᵐᵉ Marie-France Taceteau a obtenu, vendredi 27 juin, 200 000 F de la part de la commission nationale chargée d'indemniser les personnes détenues à tort.

Le 27 juillet 1983, Mᵐᵉ Mireille Duval, soixante et onze ans, était trouvée morte dans son appartement de Rouen, tuée de plusieurs coups de couteau. La police dirigeait ses soupçons aussitôt sur Marie-France. N'était-elle pas l'amie du fils de la victime et la dernière personne à l'avoir vue vivante ? Et ces nombreux coups de couteau portés manifestement sans vigueur ne pouvaient être que l'œuvre d'une femme.

Le 29 juillet 1983, malgré ses farouches dénégations, elle était écrouée à la prison Bonne-Nouvelle, à Rouen, sous l'inculpation d'homicide volontaire. Toutes ses demandes de mise en liberté sont restées vaines jusqu'au 25 juillet 1984, où la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rouen, saisie d'un doute, infirmait l'ordonnance du magistrat instructeur, qui s'opposait à sa libération. Placée sous contrôle judiciaire, Mᵐᵉ Taceteau restait une *« inculpée »* que la présomption d'innocence, si couramment avancée, ne consolait guère.

Mais, le 22 juillet 1985, un adolescent avouait avoir tué la septuagénaire deux ans plus tôt, alors qu'il n'avait que treize ans. Il a été condamné, le 9 juin dernier, à six ans d'emprisonnement. Marie-France Taceteau a maintenant trente-cinq ans : elle cherche du travail...

M. P.

Méprise sur le milliardaire

Antony et Antoine Tannouri(y)

Le milliardaire libanais Antony Tannouri semble avoir été victime d'une méprise. Il n'aurait rien à voir avec son homologue, Antoine Assad Tannoury, un trafiquant de drogue international, recherché par les autorités judiciaires américaines et italiennes. Les Etats-Unis auraient d'ailleurs fait savoir au ministère des affaires étrangères qu'ils renonçaient à leur demande d'extradition contre Antony Tannouri, qui ne correspond pas à la photographie de cet autre Libanais prénommé Antoine.

Ces précisions ont été données, jeudi 26 juin, par son avocate, Mᵉ Nathalie Dreux, lors de l'audience de la douzième chambre correctionnelle consacrée à l'opposition formée par Antony Tannouri contre un jugement le condamnant le 21 mai dernier à un an de prison pour *« détournement d'objets saisis »*.

Cette fois, il s'agissait bien de lui, et l'affaire concernait un différend financier portant sur 13 millions de dollars, qui l'oppose à un autre milliardaire : le Saoudien Cheikh Ghais Pharaon. Celui-ci avait fait saisir ses meubles, mais, lors de la vente, certains avaient disparu. Pour ce délit, le tribunal l'a condamné à quatre mois de prison avec sursis.

M. Tannouri avait été arrêté le 21 avril dernier, en exécution de deux mandats d'arrêt délivrés par des magistrats italiens, mais la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris l'avait remis en liberté sous contrôle judiciaire, contre le versement d'une caution de 200 000 francs, et il avait comparu, libre, à l'audience d'extradition du 28 mai.

A sa sortie de la salle d'audience, M. Tannouri avait été interpellé par un inspecteur de police agissant en vertu d'un mandat d'arrêt délivré par le juge du district est de New-York, mais le Libanais était parvenu à s'enfuir au moment où, accompagné du seul policier, il réglait sa note à l'hôtel Plazza-Athénée. *« Il a craqué »*, a déclaré Mᵉ Dreux, expliquant qu'il pensait pouvoir mieux se défendre contre cette fâcheuse homonymie en restant libre.

Repris le lendemain, il avait cependant été absent à l'audience de la douzième chambre correctionnelle, qui prononçait contre lui une lourde condamnation. La chambre d'accusation l'avait également remis en liberté, dans le cours de la demande d'extradition américaine, et il n'était plus détenu que sur le seul mandat d'arrêt de la douzième chambre correctionnelle. M. Tannouri est désormais libre et il saura, mercredi prochain, si la justice française constate que les demandes d'extradition italienne et américaine ne s'appliquent pas à sa personne.

M. P.

● **Suicide pendant une garde à vue dans les Hauts-de-Seine.** — Un ressortissant africain, dont l'identité n'a pas été révélée, et qui avait été interpellé par les policiers, dans le cours d'une affaire de stupéfiants s'est tué, le jeudi 26 juin, en se jetant du cinquième étage d'un foyer de Boulogne-Billancourt (Hauts-de-Seine) où les policiers continuaient leur enquête en sa compagnie.

L'homme avait accompagné les enquêteurs dans un foyer pour travailleurs africains, selon la police, où *« il devait reconnaître l'un de ses pourvoyeurs »*. C'est là, qu'échappant à la surveillance des policiers, il a sauté d'une fenêtre et s'est écrasé sur le sol. L'Inspection générale des services a été saisie de l'affaire.

M. Thierry Wolton, « historien de bonne foi »

MM. Rolf Dobbertin et Pierre Bourdiol, actuellement inculpés d'intelligence avec les agents d'une puissance étrangère, le premier depuis 1979 et actuellement en liberté, le second depuis 1983 et en détention, ont perdu le procès qu'ils avaient intenté, chacun de son côté, à M. Thierry Wolton, auteur du livre *le KGB en France* et aux éditions Bernard Grasset. Devant la première chambre civile du tribunal de Paris, ils avaient reproché à l'écrivain et à son éditeur de les avoir présentés comme des agents avérés, ce qui constituait à leurs yeux à la fois une diffamation et une atteinte au principe de la présomption d'innocence, l'un et l'autre n'ayant pas encore été jugés (*le Monde* du 16 mai).

Le jugement rendu mercredi 25 juin, sous la présidence de Mᵐᵉ Huguette Le Foyer de Costil, comprend deux parties. Dans la première, il est constaté que les précisions données par M. Wolton sur les activités des demandeurs sont bien de nature à porter atteinte à leur honneur et à leur considération. De même, le tribunal déclare que ni l'auteur ni l'éditeur n'ont apporté la preuve, *« en dépit de la réalité des procédures pénales évoquées dans l'ouvrage »* de la vérité des faits diffamatoires.

Dès lors, il convenait de rechercher si M. Wolton avait pu, de bonne foi, faire des révélations incriminées. Or, déclare le tribunal, *« l'auteur du livre* le KGB en France, *par le style de son ouvrage, les précisions qu'il donne, étayées sur d'importantes et minutieuses recherches et par le souci d'objectivité qui a été le sien, a fait œuvre d'historien ». « L'auteur d'une œuvre historique*, ajoute le tribunal, *reste libre d'apprécier, même avec sévérité, les comportements qu'il relate. Les jugements qu'il porte, les souvenirs qu'il rappelle, les citations qu'il emprunte à d'autres publications, même s'ils irritent ceux qui se trouvent ainsi censurés, ne dépassent pas les limites normales de l'information et ne doivent pas être sanctionnés par le tribunal qui n'a pas compétence pour juger l'Histoire et qui doit seulement apprécier la réalité de la bonne foi alléguée par l'auteur. »*

Dans le cas particulier, le jugement estime que les reproches faits, tant par M. Dobbertin que par M. Bourdiol, *« ne sont pas exclusifs de cette bonne foi, car il ne peut être reproché à Thierry Wolton d'avoir donné sa propre interprétation des faits, après avoir relaté un événement notoire et exact et pris la précaution de présenter les deux thèses possibles, celle de l'accusation et celle de la défense »*.

La grève de la faim de deux jeunes Arabes à Lyon

« Contre le consensus silencieux »

LYON
de notre correspondant régional

Opération « sensibilisation » réussie. On peut s'interroger sur les raisons du premier succès de la grève de la faim entamée par deux Jeunes Arabes de Lyon, Djida Tazdait et Nasser Zair, depuis le lundi 16 juin. En une semaine, ils sont parvenus à mobiliser une partie de l'opinion publique et, surtout, à convaincre du bien-fondé de leur démarche d'éminentes autorités religieuses.

Ce n'est pas un hasard. Lyon n'est ni Paris ni Marseille. Les relations sociales éclatées de la capitale, les rapports tendus entre communautés dans la cité phocéenne interdisent, semble-t-il, l'émergence d'une expression à la fois communautaire et intégrée dans l'ensemble social français. Il y a aussi l'histoire de l'immigration lyonnaise. Une histoire conflictuelle, symbolisée par la vie des jeunes des Minguettes, à Vénissieux.

« Ici, résume Djida, *on ne cumule pas les contentieux, on les révèle tout de suite. »* Le projet de loi inquiète une grande partie de la population étrangère installée en France. Mais personne n'est « monté au créneau » aussi vite et aussi fort que les deux militants des Jeunes Arabes de Lyon.

Le cardinal et le recteur

La personnalité des deux grévistes est exemplaire. Ils ne font pas partie du groupe des *« handicapés de l'espérance »* évoqué par le cardinal Albert Decourtray, archevêque de Lyon, dans son intervention en leur faveur (*le Monde* du 25 juin). Djida, vingt-neuf ans, a un passé d'étudiante, deux ans en médecine, puis en psychologie, et une pratique professionnelle d'aide-soignante avec une formation complémentaire de laborantine. Le chômage est une réalité pour elle depuis le mois de janvier. Mais ce n'est pas cette situation qui motive son engagement. Présidente de l'association Jeunes Arabes de Lyon et banlieue (JALB), elle promène son « look » beur avec la tranquille assurance des gens bien dans leur peau sur tous les terrains chauds de ce qu'elle n'appelle pas des « luttes ». *« Mon jeûne*, explique-t-elle, *est une réaction contre le consensus silencieux. »* Une façon de dire, en dehors de toute référence religieuse, son rejet de la *« France des beaufs »*. Elle ne *« sait pas vraiment si elle est croyante »* et elle est sûre de ne pas être *« pratiquante »*. Une façon simple de prendre congé d'une quelconque récupération intégriste...

Nasser, plus jeune — il a vingt-trois ans, — n'avait pas d'états d'âme particuliers. On peut, comme lui, être né à Oran et devenir lauréat d'un concours de lycéens organisé sur le thème de la Résistance. Aimer la France des livres, celle qui parle de la Révolution. Trouver « sympas » les premières ventes de badges de SOS Racisme. Avant de se révolter à l'occasion de la mort d'un ami, Norredine Mechta, poignardé l'an dernier par le videur d'une boîte de nuit lyonnaise. Il n'avait pas de difficultés particulières avec ses camarades de lycée. S'il est aujourd'hui en première ligne pour un combat en faveur des étrangers alors qu'il a une carte d'identité française dans la poche depuis 1974, c'est parce qu'il pense à sa famille, à ses proches. Ses frères et sœurs sont français, comme leur père. Mais pas sa mère ou ses beaux-frères et belles-sœurs, toujours algériens. Leur principale revendication est le maintien des catégories d'étrangers non expulsables et de l'automaticité du renouvellement de la carte de séjour de dix ans.

Les soutiens prennent des formes variées. Un livre ouvert à la permanence-refuge accrochée aux pentes de la Croix-Rousse rassemble les témoignages : *« Vous réveillez les consciences assoupies » ; « Les Français sont aussi avec vous » ; « J'espère que ce jeûne fera céder ces fafs qui sont au pouvoir »* ; ou encore. *« Je vous invite à une bouffe à la fin »*, signé Malika la blonde.

A l'écart, le Père Christian Delorme, militant de toujours de l'antiracisme, qui avait déjà fait une grève de la faim de vingt-neuf jours pour les mêmes causes, poursuit un *« jeûne de soutien »*. Au couvent d'Evreux. Le porte-parole des JALB, Faouzi Sakref, trouve que cette retraite symbolise le *« désert anti-raciste français »*. Un désert où des éclaireurs pointent. Le recteur de la mosquée de Paris, Cheikh Abbas Bencheikh el Hocine, est venu dire son inquiétude : *« Qui pourra défendre la France à l'extérieur, sans serrement de cœur, après l'adoption des dispositions si peu françaises et aussi xénophobes qu'on nous promet ? »*

Quant au cardinal Decourtray, il paraît, après sa déclaration largement reprise par les medias, soucieux de jouer la modération. Le but premier qu'il poursuit étant aujourd'hui d'obtenir la fin de la grève de la faim (*« Je suis très inquiet pour ces deux jeunes »*, dit-il) en multipliant les appels vers les pouvoirs publics. Tout en précisant que son appel œcuménique pour une action commune des représentants de toutes les religions n'était pas d'ampleur nationale mais ne concernait que Lyon.

M. Michel Noir, ministre du commerce extérieur et élu RPR lyonnais, n'est pas resté inactif. C'est par son intermédiaire qu'une entrevue entre M. Robert Pandraud, ministre délégué, chargé de la sécurité, et Mgr Decourtray a été programmée vendredi 27 juin. On ne parla pas uniquement de ce qu'indique l'agenda officiel du ministre : *« Préparation du voyage officiel de Jean-Paul II... »*

Le primat des Gaules n'a pas voulu commenter l'entretien de plus d'une heure et demie qu'il a eu, vendredi 27 juin en fin d'après-midi, avec le représentant du gouvernement. M. Robert Pandraud a pour sa part déclaré que *« tous les moyens de pression hors de la procédure parlementaire sont absolument à proscrire »* et que Mgr Decourtray ne lui avait pas demandé de *« faire un geste »* mais qu'il lui avait remis un document qui présente son argumentation. Le ministre n'a *« pas entendu dire qu'il y avait hostilité des Eglises de France »* sur le projet de loi. M. Pandraud a affirmé que ce projet *« est fait dans une grande mesure pour faciliter l'insertion des immigrés et pour légaliser des situations qui avaient été traitées dans les années précédentes avec beaucoup d'hypocrisie »*.

Le ministre a confié au préfet de la région Rhône-Alpes, M. Gilbert Carrère, le dossier des deux *« pauvres jeunes gens »* — une expression maladroite — en insistant sur le *« problème médical posé »*. Une ouverture demeure cependant. En insistant sur le fait que la commission des lois de l'Assemblée nationale n'était pas encore saisie, M. Pandraud a laissé ouvertes des possibilités d'amendements législatifs, seule voie envisageable aujourd'hui pour éviter la perte de crédibilité d'une des parties. Mais le flou du projet, dénoncé par l'archevêque de Lyon, n'est toujours pas dissipé...

CLAUDE RÉGENT.

Au tribunal correctionnel

Le coiffeur du Tout-Lille est condamné à deux ans de prison dont un avec sursis

LILLE
de notre correspondant

Les juges de la huitième chambre correctionnelle du tribunal de Lille ont rendu leur arrêt, le vendredi 27 juin, dans l'affaire du *« coiffeur du Tout-Lille »*, un militant socialiste mis en cause dans un cambriolage perpétré en avril 1984 au domicile d'un numismate lillois, M. Pascal Loyer. Les juges ont condamné M. Donald Tersin, quarante-deux ans, à deux ans de prison dont un avec sursis et à 20 000 francs d'amende, alors que le procureur de la République n'avait requis qu'une peine de dix-huit mois de prison assortie du sursis et une amende (*le Monde* du 29 mai).

Les quatre autres inculpés dans cette affaire ont été également lourdement condamnés, se voyant infliger des peines de prison supérieures à celles qui avaient été requises. Aucun, toutefois, n'a été arrêté à l'audience et il est vraisemblable que les cinq personnes condamnées feront appel.

Cette affaire serait demeurée banale, si l'un des prévenus inculpé de complicité, M. Tersin, n'avait exercé la profession de coiffeur, un coiffeur accueillant dans son salon les personnalités du Tout-Lille et, parmi elles, le maire lui-même, M. Pierre Mauroy. Militant socialiste très actif, se vantant facilement de ses relations, M. Tersin avait alerté ses amis, dont certains proches collaborateurs de M. Mauroy. Certains, d'ailleurs, s'étaient enquis du cas de M. Tersin. Des écoutes téléphoniques, effectuées à la demande du juge d'instruction et dont une partie avaient été publiées dans la presse, en témoignaient. Les avocats de la partie civile avaient voulu voir là des pressions exercées sur la justice et avaient d'ailleurs demandé, le 27 mai dernier, lors de la comparution des inculpés devant le tribunal, que soient citées comme témoins plusieurs personnalités proches du maire de Lille, réclamant même que soit délivré à leur encontre un mandat d'amener. De leur côté, les avocats de la défense parlaient de manipulation politique.

Les juges ont écarté ces arguments pour ne retenir que ce qu'ils ont considéré comme le centre de l'affaire : le cambriolage du numismate et la culpabilité des cinq prévenus.

J.-R. L.

Selon les spécialistes américains du SIDA

Les toxicomanes séropositifs sont menacés de leucémie

Les chiffres donnés officiellement, au cours du congrès mondial qui vient d'avoir lieu à Paris, par le docteur James Curran, directeur du Centre national des maladies transmissibles d'Atlanta aux Etats-Unis, ne pourront que stimuler les recherches sur le SIDA, à moins, disait le professeur Hazeltine de Harvard, que la gravité et la rapidité d'extension de la maladie ne submergent les chercheurs eux-mêmes...

Les Etats-Unis, a dit le docteur Curran, comptent actuellement quinze millions de personnes dites « à risque » d'attraper la maladie.

Pour l'année 1991, en fonction de ce que l'on sait des sujets d'ores et déjà contaminés, il y aura 74 000 grands malades hospitalisés et 54 000 décès avec 9,3 % de femmes. A cette époque, les Etats-Unis dénombreront en tout, et depuis 1981, date de l'apparition de la maladie, 179 000 morts et 270 000 malades.

En outre, les Italiens ont découvert que 30 % des drogués romains infectés par le virus du SIDA, le sont aussi par un ou deux rétrovirus (HTLV I et HTLV II), découverts par le professeur Robert Gallo il y a une dizaine d'années, et qui sont responsables de leucémies très particulières, mortelles après une longue incubation.

Une observation analogue a été faite sur les drogués new-yorkais (docteur M. Robert-Guroff-docteur R. Gallo) : 41 % sont contaminés par le virus du SIDA et respectivement 18 % et 9 % par les HTLV II et I. Il n'est donc pas exclu, et il est même vraisemblable, que ces virus qui ont un point d'attaque commun, les cellules T, d'importance majeure (parmi les globules blancs) pour le système immunologique, vont se répandre dans la population.

On pourrait bien assister, dès lors, à une éclosion massive de ces leucémies mortelles, jusqu'à présent très rares, dans une dizaine ou une quinzaine d'années, si les délais actuels d'incubation de ce cancer particulier se voyaient respectés. Un tel événement pourrait aussi constituer la première démonstration formelle de contagiosité — par un virus — d'une forme de cancer.

Une lueur d'optimisme cependant, dans ces perspectives sinistres : il semble que les campagnes vigoureuses de prévention entreprises, notamment dans les milieux homosexuels de San-Francisco, ont permis un certain ralentissement d'une ascension, par ailleurs continue, du nombre des sujets atteints.

Toujours au début de 1990 et selon les chiffres de l'Organisation mondiale de la santé présentés par le docteur Brunet, la Communauté économique européenne comptera plus de 30 000 malades, vraisemblablement 40 000.

Et tout cela n'est encore que peu de chose, concluent les épidémiologistes au regard des perspectives de génocide africain où la misère des budgets sanitaires interdit pour longtemps toute entreprise thérapeutique de dépistage.

Dr E.-L.

été

هكذا من الاصل

Société

Les bas-côtés de l'autoroute

Ceintures bouclées, moteur révisé, réservoir plein, ils partent. 4 600 kilomètres d'autoroute à péage sillonnent depuis le samedi 28 juin la France. Au bout de l'asphalte, la plage, la cordée ou la canne à pêche. Le réseau sud est le plus long, le plus fréquenté aussi, avec 1 309 kilomètres. Plus de 85,9 millions de passages ont été enregistrés en 1985 entre Lyon, Marseille, Toulouse et Bordeaux.

Sur le bitume on trouve absolument de tout. Du manteau de vison au réfrigérateur en passant par la mallette bourrée de billets de banque. Du côté de Salon-de-Provence, un responsable du tronçon de l'autoroute attend toujours que l'on vienne réclamer les 10 000 francs ramassés récemment sur le macadam par un agent de service. La liberté, il est vrai, n'a pas de prix. Fatigué ? On pique-nique sur le terre-plein central. Pragmatique ? On fait sécher son linge sur le rail de sécurité. Distrait ? On oublie sa compagne sur une aire de repos. Malin ? On paie, comme cet étudiant, son passage avec un billet de Monopoly : on lui a rendu la monnaie. On peut également se nourrir, sur l'autoroute, comme la fois où ce camion frigorifique renversé sur le *bas-côté*, laissait échapper des centaines de poissons pour le plus grand bonheur des automobilistes, qui se sont précipités sur cette pêche miraculeuse. Une première odeur de marée.

Ivres de soleil, des Français, des Allemands et des Anglais voyagent complètement nus. Premier bronzage. Si la prostitution féminine a tendance à diminuer, certaines aires de repos restent de hauts lieux de rendez-vous. Les solitaires du volant, une fois lâchés sur l'asphalte, consomment énormément de revues pornographiques. La plus forte vente en France de ce genre de publications a lieu du côté de Fleury-en-Bière, une des premières « barrières » sur l'autoroute, à la sortie de Paris en direction de Lyon. Les automobilistes s'en débarrassent « en douce » dans des poubelles – toujours les mêmes – bien connues des routiers, qui, à leur tour, s'approvisionnent en textes et en images. Une revue achetée à la sortie de Paris, jetée aux environs de Lyon, peut se retrouver à Marseille, Orange ou Perpignan, avant d'échouer à nouveau au fond d'une poubelle et de remonter – qui sait ? – sur Paris.

Contrairement aux Anglais, aux Allemands, aux Hollandais, les Français rechignent toujours à régler le coût de l'autoroute. Mais le plus étonnant reste le « trop perçu » accumulé dans les caisses du péage. 20 000 à 30 000 francs chaque année, du côté de Salon-de-Provence. La raison : ils sont trop pressés pour attendre la monnaie et laissent des pourboires.

Enfin, agents de service, responsables et gendarmes font le même constat : les automobilistes sur l'autoroute se situent très mal. La notion de distance faiblit, s'estompe. Ainsi cette femme qui déclare la perte de son sac à Orange. Après enquête, le sac a été retrouvé à Vienne. On ne discerne plus les panneaux de signalisation. Et que dire de ces nombreux voyageurs qui, après avoir déjeuné ou dîné dans un « restoroute » constatent que leur voiture a disparu. Stupeur, affolement, police. En fait, ces automobilistes se sont tout simplement trompés de sortie. Leur véhicule est toujours là. Sur le parc de stationnement de l'autre côté de l'autoroute. Syndrome du couloir.

JEAN PERRIN.

Carnet du Monde

Naissances

– Sophie et Pierre-Louis TEXIER-LAROQUE

ont la joie d'annoncer la naissance de

Agathe,

le 24 juin 1986.

21, rue de la Convention,
75015 Paris.

Décès

– Jean Halpérin,
M. et Mme Vladimir Halpérin,
Mme Horace Halpérin,
M. et Mme Michel Halpérin
et leurs enfants,
M. et Mme Jacques Halpérin
et leurs enfants,
M. et Mme Daniel Halpérin
et leurs enfants,
Mlle Béatrice Halpérin,
M. et Mme Pierre Dicker
et leurs enfants,
Mlle Hélène Halpérin
Mme Olga Bauer,
M. et Mme Alexandre Berline,
Mme Irène de Vries,
La baronne Théodore de Gunzburg,
Mme Rosario Mendes,
ses enfants, petits-enfants, arrière-petits-enfants, sœurs, beau-frère, belle-sœur et amie,
Ainsi que les familles parentes et alliées,

ont la douleur d'annoncer le décès de

Mme Salomon HALPÉRIN,
née Anna de Gunzburg,

survenu le vendredi 27 juin 1986, à l'âge de quatre-vingt-quatorze ans.

Les obsèques auront lieu au cimetière israélite de Veyrier, le dimanche 29 juin, à 11 heures.

Ni fleurs ni couronnes.
On peut penser à la WIZO, CCP 12-4769 et au service social de la Communauté israélite, CCP 12-5818. Minyan, 55, route de Florissant, le soir à partir de dimanche, à 19 h 30, et le matin, dès lundi, à 7 h 30.

Remerciements

– M. Haïm Aladjem,
M. et Mme José Aladjem,
M. et Mme Sami Aladjem,
leurs enfants et petits-enfants,

remercient sincèrement toutes les personnes qui se sont associées à leur douleur lors du décès de leur très chère et regrettée,

Mme Haïm ALADJEM,
née Chelly Heskia.

Anniversaires

– Le 30 juin 1985 nous quittait

Arthur Wellesley BARNETT.

Une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu, aimé et estimé.

Christine Crozafon,
270, rue Saint-Honoré,
75001 Paris.

– *Le 28 juin 1979*

Thierry CHICHE

quittait les siens.
Il avait vingt et un ans, il est toujours présent dans le cœur des siens.

Mme Cohen-Selmoun, sa mère,
Mmes Cohen-Selmoun, ses tantes,
demandent à ses amis qui l'ont aimé de se souvenir.

Messes anniversaires

– Il y a douze ans

Sandor KOZELKA

était enlevé brutalement à l'affection des siens. Il aurait vingt-sept ans.

Mme Paulette Zibi-Kozelka et sa famille font connaître que la prière de l'Azguir sera dite mercredi 2 juillet 1986, vers 18 h 30, à la synagogue, 28, rue Buffault, à Paris-9e.

Que tous ceux qui l'ont connu et aimé se souviennent.

Communications diverses

– Le prix Découverte du Japon, attribué pour la dixième fois par l'Association de presse France-Japon, a été remis au cours d'une réception par l'ambassadeur du Japon à Paris, M. Motono, aux deux lauréats de 1986 : Mlle Dominique Bolitt, de Strasbourg (étude sur l'habitat), et M. Alain Richard, d'Angers (techniques du laque).

Chaque lauréat, qui bénéficiera de facilités de séjour à la Maison franco-japonaise de Tokyo, a reçu un billet aller-retour offert par les compagnies Air France et Japan Air Lines et une bourse dotée par des entreprises (Aérospatiale, Bank of Tokyo, Bolloré Technologies, Cogema et Total).

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ÉTAT

– Université Paris-I, lundi 30 juin, à 15 heures, appartement Décanal (centre Panthéon), M. Christophe Guettier : « Le Conseil constitutionnel et le droit parlementaire sous la Ve République. »

– Université Paris-IV, jeudi 3 juillet, à 10 h 30, au Celsa, 77, rue de Villiers, 92000 Neuilly, M. Gérard Hochapfel : « Recherche sur la méthodologie d'un audit de la communication interne. »

– Université Paris-I, jeudi 3 juillet, à 14 h 30, salle Louis-Liard, M. Jean-Pierre Fruit : « Campagnes ouvrières en France. »

– Université Paris-I, vendredi 4 juillet, à 14 heures, salle 107, M. Claudio Moraes-Batalha : « Le syndicalisme Amarelo, à Rio-de-Janeiro (1906-1930). »

– Université Paris-II, samedi 5 juillet, à 9 heures, salle des Commissions, M. Guy Scoffoni : « Le droit à la communication des documents administratifs aux Etats-Unis. Eléments d'analyse comparative des systèmes français et américain de transparence administrative. »

Sports

La « petite finale » du Mundial

Jean Tigana : premier de corvée

Jean Tigana, trente et un ans, devait être le seul « grand ancien » sur la pelouse du stade de Puebla ce samedi 28 juin pour disputer la « petite finale » contre la Belgique. Contrairement à un Maxime Bossis qui estimait au soir de France-Allemagne : « *Il est impossible de se remotiver après avoir perdu une demi-finale* », Jean Tigana a été le premier à remobiliser les énergies pour ce match que beaucoup de Bleus considéraient comme une corvée. « *Notre déception est tellement grande que jouer pour les troisième et quatrième places me paraît dérisoire* », avouait même Henri Michel.

C'est sans doute le plus déçu qui a réagi le premier. Blessé dans son amour de la compétition par la défaite, blessé dans son amour-propre par « *la suffisance* » qu'il a cru déceler chez les Allemands, Jean Tigana s'est porté aussitôt volontaire pour rencontrer les Belges, entraînant avec lui Patrick Battiston, un « vice-doyen » de vingt-neuf ans, encore vert, quelques remplaçants ravis de se dégourdir les jambes (Rust et Genghini) et la relève bleue. Comme sur le terrain où il travaille, inépuisable, aux tâches les plus rudes et les plus obscures, Jean Tigana s'est retrouvé premier de corvée pour ce « match inutile ».

A.F.P.

Bien qu'il ait décidé « *à 98 %* » de prendre sa retraite internationale, le milieu de terrain bordelais jugeait de son devoir d'être présent. Plus fatigué des querelles intestines (« *on a profité de moi car j'ai toujours été trop gentil* ») que par ses longues courses aux basques des adversaires, Jean Tigana pourrait encore rendre de nombreux services à l'équipe de France.

Au cours de ce Mundial, il a été le plus jeune et le moins fatigué du carré d'as qui constituait le milieu de terrain français. Ses qualités et son expérience, tout autant que celles de Michel Platini, seraient précieuses pour assurer la transition. Dès le mois de septembre, les Français seront plongés dans les affres de la qualification pour le championnat d'Europe des nations, et les jeunes qui seront appelés pour ces batailles futures ont d'ores et déjà demandé à Tigana de rester dans le groupe. Il n'est pas homme à refuser un coup de main...

J.-J. B.

TENNIS

Les Internationaux de Wimbledon

Nouvelle désillusion pour Nyström

Déjà éliminé au premier tour de Roland-Garros, le Suédois Joakim Nyström (tête de série no 6) a connu une nouvelle désillusion en s'inclinant, vendredi 27 juin, au troisième tour des Internationaux de Grande-Bretagne devant l'Indien Ramesh Krishnan (6-7, 6-2, 7-6, 6-4). Face à l'ancien numéro un mondial junior (1979), dont le père, Ramanathan, a été deux fois demi-finaliste de Wimbledon dans les années 60, le jeu de fond de court de Nyström s'est avéré insuffisant sur gazon. La défaite du Suédois ouvre grandes les portes de la finale à Ivan Lendl, qui, dans son tableau, ne risque plus de rencontrer qu'une seule tête de série, l'Américain Tim Mayotte (no 10). En réussissant seize aces, le Tchécoslovaque a facilement éliminé l'Israélien Amos Mansdorf (6-2, 6-4, 6-4), tandis que le tenant du titre, l'Allemand de l'Ouest Boris Becker, se qualifiait pour le troisième tour face à l'Américain Tom Gullikson (6-3, 6-4, 6-2).

En simple dames, toutes les joueuses classées du haut du tableau encore en course ont atteint le troisième tour. Il s'agit notamment de l'Américaine Martina Navratilova, de l' Allemande Claudia-Kohde-Kilsch et de l'Argentine Gabriela Sabatini, victorieuse de la Française Catherine Suire (6-3, 6-3). La Française Isabelle Demongeot a, pour sa part, battu l'Australienne Jenny Byrne (6-4, 6-1), alors que Nathalie Herreman, victorieuse au tour précédent de l'Américaine Kathy Rinaldi (no 6), s'est inclinée devant la Britannique Jo Durie, après une belle résistance (3-6, 5-7).

EN BREF

● **FOOTBALL : Qualification pour les Jeux olympiques.** – L'équipe de France olympique, si elle veut défendre, lors des jeux de Séoul en août 1988, sa médaille d'or obtenue en 1984 à Los-Angeles, devra éliminer la Hongrie, la Suède, l'Eire et l'Espagne. La France affrontera, en effet, ces quatre équipes dans le groupe 3 éliminatoire de la zone « Europe », selon le tirage au sort effectué vendredi 27 juin à Mexico.

● **NATATION : Record du monde.** – L'Américaine Betsy Mitchell, vingt ans, a établi un nouveau record du monde du 200 mètres dos dames, vendredi 27 juin à Orlando (Floride), en remportant en 2 min 8 sec et 60/100 la finale de l'épreuve des sélections américaines pour les prochains championnats du monde prévus en août à Madrid. L'ancien record du monde appartenait à l'Allemande de l'Est Cornelia Sirch, qui avait nagé en 2 min 9 sec 91/100 le 7 août 1982 à Guayaquil (Equateur).

● **RUGBY : Défaite du Quinze de France.** – L'équipe de Nouvelle-Zélande, pourtant profondément remaniée après l'exclusion des titulaires ayant participé à une tournée pirate en Afrique du Sud, a battu le Quinze de France, samedi 28 juin à Christchurch, par 18 à 9, au cours d'un test-match dominé par les botteurs. Jean-Patrick Lescarboura a répliqué par trois drops à Frano Botica (deux drops), Greg Cooper (un drop, une pénalité, une transformation) et Mike Brewer, auteur du seul essai de la rencontre.

ÉDUCATION

« L'hôteffe » de Dauphine

Université moderne, Paris IX-Dauphine a confié à un répondeur téléphonique le soin de renseigner les candidats aux inscriptions. Malheureusement la voix d'hôtesse qui égrène les informations étant atteinte d'un charmant zézaiement, on croit entendre que les candidats doivent être munis d'un baccalauréat C, D, E, F 1 ou F 2, comme nous l'avons imprimé dans le supplément Campus du *Monde* du 19 juin et dans *le Monde de l'éducation* de juillet-août (page 113). Or il ne s'agit pas des séries F 1 et F 2, mais S 1 et S 2 – baccalauréats expérimentaux que bien peu d'auditeurs ont deschances de connaître et encore moins de posséder, puisqu'ils étaient préparés dans six établissements seulement en France... et qu'ils n'existent plus depuis deux ans.

De futurs titulaires de bacs F 1 et F 2, trompés comme nous par cette annonce, ont donc demandé à pouvoir s'inscrire. Nous ne doutons pas que Dauphine aura à cœur de ne pas les décevoir et de faire la preuve qu'elle peut faire, de bacheliers en construction mécanique ou en électronique, de brillants gestionnaires...

F. G.

RECTIFICATIF. – Le cahier de vacance « Téléphérique » a été publié par Bordas et non par Magnard, comme nous l'avons imprimé par erreur dans *le Monde* du 26 juin.

ERRATUM. – Contrairement à ce que nous avons indiqué dans *le Monde* du 25 juin, les cérémonies du week-end de la Liberté ne se dérouleront évidemment pas dans la baie d'Hudson, qui se trouve... au Canada, mais dans l'estuaire du fleuve Hudson, à New-York.

DANS NOTRE PROCHAIN NUMÉRO
Le Monde
ÉCONOMIE

AUTOMOBILISME

Coup de frein sur la puissance

La Fédération internationale de sport automobile (FISA) a annoncé, vendredi 27 juin, de profondes modifications des règlements tant en formule 1 qu'en rallye afin d'améliorer la sécurité des pilotes et des spectateurs.

Le comité exécutif de la FISA a confirmé la décision de limiter à 600 chevaux la puissance des moteurs de F 1 à compter du 1er janvier 1989.

Les responsables su sport automobile ont aussi décidé de modifier les procédures de qualification à partir du 1er janvier 1987, afin de mettre un terme à l'utilisation de moteurs surpuissants, conçus spécialement pour les essais.

D'autre part, la composition des grilles de départ ne dépendra plus des résultats d'essais chronométrés. La nouvelle formule proposée par la FISA est plus complexe. La grille de départ tiendra compte à 70 % des résultats du président grand prix et du classement du championnat du monde des conducteurs, et à 30 % du résultat d'une petite course organisée le samedi après-midi sur le quart de la distance du grand prix.

En rallye, la FISA a confirmé les décisions d'urgence prises après la mort de trois spectateurs au rallye du Portugal et le décès d'Henri Toivonen et de son copilote Sergio Cresto au tour de Corse.

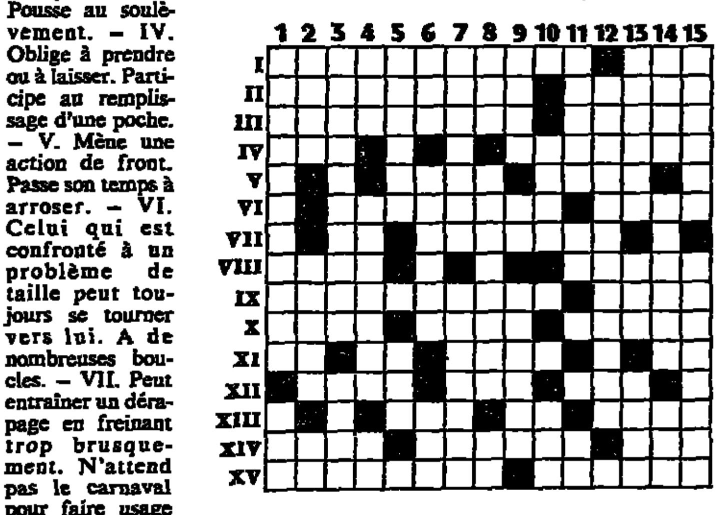
La puissance des moteurs sera ramené à partir du 1er janvier 1987 à 300 chevaux (contre 600 à 800 actuellement) et les voitures les plus performantes du groupe B – du genre de celles impliquées dans les accidents – seront interdites des rallyes du championnat du monde, notamment les voitures à quatre roues motrices. Les voitures de cylindrée non-limitée ne seront autorisées que si elles ont été homologuées avant le 1er janvier 1984.

MOTS CROISÉS

PROBLÈME No 4257

HORIZONTALEMENT

I. Est à bout de course en atteignant son but. N'agit pas sans une certaine agitation. – II. On ne risque pas de s'écorcher avec leurs épines. Remplit son rôle d'homme de bord. III. Ne travaillaient pas sans filet. Pousse au soulèvement. – IV. Oblige à prendre ou à laisser. Participe au remplissage d'une poche. – V. Mène une action de front. Passe son temps à arroser. – VI. Celui qui est confronté à un problème de taille peut toujours se tourner vers lui. A de nombreuses boucles. – VII. Peut entraîner un dérapage en freinant trop brusquement. N'attend pas le carnaval pour faire usage du déguisement. – VIII. Ne figurent pas sur toutes les cartes. N'abandonnent pas volontiers les recherches. – IX. Coupe des tartines. Va, court mais ne vole pas. – X. N'est donc pas pour le premier venu. Utile après que l'on a récolté ce qu'on avait semé. Attise le feu. – XI. Réfléchi. Pas autre chose. Rempli d'eau ou entourée d'eau. Brillant sujet. XII. Ce qu'il ne faut pas faire lorsque les chiens sont lâchés. Sont destinés à être mangés. Leur nombre va croissant. – XIII. Pas de quoi se frotter les mains ! Article. Ne craint pas de se frotter à celui qui est fort comme un taureau. – XIV. Fait reculer pour mieux sauter. Occasionne une indigestion en nous faisant trop avaler. Tombée sous le sens. – XV. On a souvent tiré sur eux. Susceptible d'entraîner une perte de chaleur.



VERTICALEMENT

1. N'existe que pour faire cesser d'exister. Victime du froid. 2. Recherché par celui qui se tient au large. Végétal. Sous nos pieds. – 3. Fait encore tourner ceux qui ont tourné de l'œil. Pour qui a envie de tailler une bavette. – 4. On peut le mettre dans des chaussons. Peut être mise au « clou ». A donc perdu sa mise. – 5. Veillait au grain. Est riche en couleurs. – 6. Susceptible de donner envie de vomir. Des pieds sur lesquels on a mis la main. Nous dirige parfois vers la « sortie ». – 7. Partie d'une botte. Nourriture des colonies. – 8. Désormais bien réelle aux yeux de tout le monde. On y laisse des plumes. Avec lui, un malheur n'arrivait jamais seul. – 9. En provenance. Note. Il y eut de bonnes raisons de l'accueillir froidement ! – 10. Eloigne les nuages. Plus enclins à éclater de colère que de rire. – 11. Donne envie de quitter son fauteuil. Intéressent plusieurs génération. Note. – 12. Laisse supposer que le « poids » a fait pencher la balance. – 13. Voit beaucoup de pilotes lors de ses déplacements. Destinée à l'alimentation. Plus agréable à avaler ou pas facile à digérer. – 14. En bordure de mer. De quoi avoir envie de goûter au « fromage ». Livre ses secrets depuis de longues années. – 15. Certains ne souhaitent pas le voir à tout bout de champ. Qui ne fait donc plus l'objet de recherches.

Solution du problème no 4256

Horizontalement

I. Malaises. – II. Aventures. – III. Lent. Sec. – IV. Outarde. – V. Ugolin. On. – VI. Il. Ymir. – VII. Ne. Abée. – VIII. Appel. – IX. Sil. Urate. – X. Dard. Ru. – XI. Face. Sein.

Verticalement

1. Malouines. – 2. Aveugle. Ida. – 3. Lento. Glac ! – 4. Antalya. Ré. – 5. IT. Rimbaud. – 6. Su. Dniepr. – 7. Erse. Répare. – 8. Sée (see). Etui. – 9. Scandale.

GUY BROUTY.

Culture

EXPOSITION

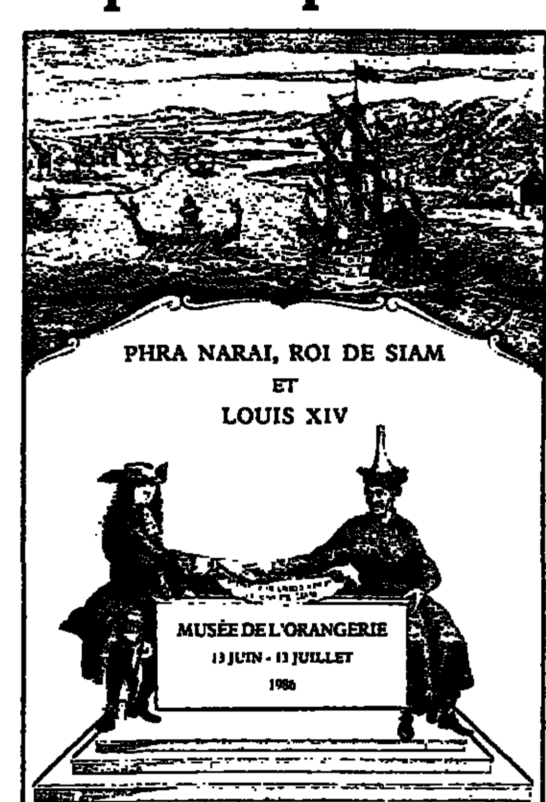
Au Musée de l'Orangerie des Tuileries

Louis XIV et les chapeaux pointus

Une exposition, retrace les difficiles mais fastueux échanges diplomatiques qui eurent lieu au dix-septième siècle entre la cour de France et celle du Siam.

Les relations diplomatiques entre la France et le Siam (la Thaïlande actuelle) ne furent pas faciles à nouer. Les premières lettres envoyées par le roi de France à son « cousin » asiatique furent interceptées par des corsaires hollandais. Les éléphants et le couple de rhinocéros expédiés par Phra Naraï, en direction de Versailles, souverain du Siam se perdirent du côté de Madagascar. Les nouveaux présents dépêchés en retour par Louis XIV furent pillés au cours du voyage. Seules les missives signées « Louis » arrivèrent à bon port. Elles encouragèrent le roi de Siam à tenter une ultime expédition en direction de l'Europe. Les ambassadeurs attaqués dans la Manche par les pirates finirent par atteindre le royaume de France.

Le 27 novembre 1684, les Siamois, revêtus de leurs plus belles robes et coiffés de chapeaux pointus qui impressionnèrent considérablement les Français, pénétraient dans la galerie des Glaces du château de Versailles. Ils se prosternèrent longuement aux pieds du Roi-Soleil, qui n'en demandait pas tant. Un an plus tard, une délégation française conduite par le chevalier de Chaumont, et flanquée de l'abbé dut-Choisy atteignait Ayutthaya, la capitale du Siam. L'abbé de Choisy nous raconte par le menu les détails de la rencontre et les milles ruses auxquelles le chevalier de Chaumont, très à cheval sur l'étiquette du avoir recours pour ne point courber l'échine devant Phra Naraï. Un traité fut signé ; un port siamois concédé aux Français ; le comte de Forbin chargé de réorganiser la flotte siamoise, nommé grand amiral de Siam ; les plans d'une citadelle furent même dressés, et les jésuites entreprirent la construction d'une chapelle, prix de leurs bons offices. Elle est toujours debout. Hélas, tous ces efforts furent vains. A la mort du roi Phra Naraï, en 1688, une révolution emporta ces traités de papier. La France et le Siam durent attendre le milieu du dix-neuvième siècle pour renouer des relations officielles.



La couverture du catalogue de l'exposition

L'exposition organisée à l'Orangerie retrace l'histoire de cette rencontre manquée, qui a pourtant laissé des traces importantes. La très riche iconographie nous montre que l'échange des ambassades avait fortement frappé les esprits. La somptuosité des cadeaux expédiés de part et d'autre – tapis de la Savonnerie, statues, instruments scientifiques, cabinet de laque du Japon – indique l'intérêt que Louis XIV comme Phra Naraï portaient à ces liens.

EMMANUEL DE ROUX.

★ Orangerie des Tuileries. L'exposition, organisée par le ministre des affaires étrangères et l'Association française d'action artistique, est ouverte jusqu'au 13 juillet.

DANSE

« Arien » au Théâtre de la Ville

La trajectoire de Pina Bausch

C'est avec *les Sept Péchés capitaux* que le public français reçut le choc de Pina Bausch, voici dix ans. On était alors en pleine idylle avec le pur mouvement américain, et l'on découvrait brutalement la chair palpitante, triste, soumise aux agressions sexuelles. On retrouvait aussi dans une jeune femme pâle, installée à Wuppertal, l'expressionnisme allemand. On l'avait cru mort.

Il renaissait, mais pas de ses cendres, car Pina Bausch, formée à Essen chez Kurt Jooss, a vécu à New-York. Elle a dansé chez Paul Taylor et acquis la forte technique de Martha Graham. Autant d'influences qu'elle assimile pour inventer son propre langage et répondre aux questions qu'elle se pose sur la réalité allemande de l'après-guerre.

Après *le Sacre du printemps* (1974), elle cherche à passer du ballet à une forme plus ouverte où les danseurs doivent se mesurer à la parole et au chant.

Elle se fait les griffes sur *les Sept Péchés capitaux*, où elle peut s'appuyer sur le texte de Brecht et la musique de Kurt Weill. Elle s'essaye à une forme de comédie musicale assez acide, qu'elle développera plus tard avec *Komm tanz mit mir*.

Pina Bausch a trouvé en Ralph Borzic un scénographe qui favorise son utilisation ample de l'espace, son goût des mouvements de groupe et des actions simultanées. Il mourra pendant l'élaboration d'*Arien*.

Dans *Arien*, créé en 1979, Pina commence à utiliser avec les danseurs une méthode d'improvisation sur des souvenirs, des thèmes, des comportements. Elle met à nu les rapports entre les êtres. *Arien* est comme un brouillon de *Kontakthof*, *Nelken*, *Einstuck von Pina*... L'idée de transformer la scène en un immense tapis d'eau donne aux gestes les plus banals un caractère grotesque ou poétique. La présence d'un hippopotame accentue le côté surréaliste.

On retrouvera par la suite ce qui est ébauché là : jeux de sociétés, clownesque fellinien, descentes vers le public avec gestes répétitifs, leitmotivs (ici le passage du grand Lutz Forster, la bouche collée à celle de la petite Libonati qu'il soulève de terre). Et jamais, sauf dans *Café Müller*, la danse n'a été si belle. La réverbération de l'eau, qui mouille les costumes et les cheveux, donne au spectacle une note mélancolique, un sentiment frustrant d'attente difficilement supportable par le public, qui le fait savoir.

Après *Arien*, œuvre chérie de Pina, la danse s'est raréfiée au profit de la théâtralité. Avec *Sur la montagne on entendit un hurlement*, la chorégraphe revient au silence. Elle utilise un décor de terre lourde et grasse comme dans *le Sacre*. Ses personnages vivent sur le mode de la farce une sorte de naufrage collectif. Le style change, mais les motivations demeurent. « *Tout ce que je sais*, dit Pina Bausch, *c'est que chacun veut être aimé. Que cela arrive ou pas me paraît secondaire. Il s'agit d'amour.* »

MARCELLE MICHEL

★ Théâtre de la Ville, 20 h 30, jusqu'au 29 juin.

PHOTO

Bernard Faucon chez Agathe Gaillard

Chambres d'amour

Déjà lors de sa dernière exposition, présentée en décembre 1984 chez Agathe Gaillard, Bernard Faucon avait délaissé la mise en scène de mannequins mêlés à de vrais personnages pour ne plus célébrer le paradis perdu de l'enfance que par les signes enjoués d'une fête, un champ de lavande semé de ballons blancs ou des piles de linge dont l'agencement coloré constituait en soi un pur enchantement visuel.

Dorloté à Paris par un cercle d'intimes, mais aussi apprécié à New-York, le photographe a eu bien raison de poursuivre dans cette voie, sur le sentier de la sensibilité vraie et de l'inspiration sans recettes. La série des dix-huit « Chambres d'amour », proposée dans de beaux tirages grand format, prouve qu'il a su continuer à se mettre en question pour faire évoluer son travail. Son usage de la couleur – soleil, ocre, parme ou abricot – est toujours aussi resplendissant, mais désormais gommé de toute anecdote, de tout effet spectaculaire. Tournant le dos à l'imagerie, ses photographies gagnent en émotion, en intensité et en mystère ce qu'elles ont perdu en péripéties enfantines. Deux corps nus d'adolescents donnent le ton d'entrée et justifient le titre de l'ensemble.

Jouant de la dialectique du dehors et du dedans, alternant la magie de l'évanescence et du concret, le monde de Faucon a toujours quelque chose d'éminemment fragile et de farouche, mais l'artiste a le courage d'affronter un mur neutre, peint en bleu, au pied duquel il dépose des dunes de neige, des fleurs de cerisier, des draps défaits. La chambre étant par essence le refuge privilégié de l'intimité, Faucon y projette sans euphorie ses états d'âme. Cage, miroir à deux faces ou chambre de torture, chaque image offre un nouveau paysage, contient un monde imprévu ou traduit une fable épurée. Fabricant de métaphores illogiques et secrètes, il prend la lumière pour acteur principal et se livre à autant de variations émues sur le désir, la nostalgie, la hantise du départ ou de la trahison que marquent le tracé d'une ombre ou les reliefs d'une explosion.

Le rituel, certes, est toujours le même, mais la poésie en habitant son espace, avoue désormais que tout n'est qu'illusion. Par la présence suggérée de corps masculins sans visage, le photographe poursuit toujours la quête d'un même idéal. En proie à la menace du temps, ce qui était de l'ordre du rêve semble devoir céder la place à l'éveil. La fête est finie. Il n'y a plus de paquets cadeaux dans son univers gentil, plutôt pervers, faussement naïf, tendrement irréaliste.

Laissant à l'opérateur le soin d'inventer sa matière (braise, lait ou sucre), c'est l'enveloppe qui, dans sa nudité, constitue à présent le sujet essentiel. En présentant le fruit de ses deux dernières années de travail, réalisé dans le Lubéron et des lieux parisiens abandonnés, Bernard Faucon, trente-cinq ans, semble s'en être aperçu : « *Photographier la plus haute intensité de vie, c'est offrir une cosse vide* », confie-t-il.

PATRICK ROEGIERS.

★ Galerie Agathe Gaillard, 3, rue du Pont-Louis-Philippe, Paris (4e), jusqu'au 5 juillet, reprise prévue en septembre.

Egalement, Bernard Faucon, trente-six photographies, La Sellerie, Jardin des Carmes, ADACA, Aurillac, jusqu'au 30 juin.

MUSIQUE

« La Fedelta premiata », au Cirque d'hiver

Un répertoire des passions

Le Festival du Marais présente un opéra inconnu de Haydn avec peu de moyens et un grand enthousiasme.

En 1982, le Festival du Marais avait présenté *l'Infedelta delusa* (l'infidélité déjouée), l'un des opéras de Haydn les plus appréciés à son époque comme de nos jours. Il s'agissait d'une production chaleureusement accueillie deux ans auparavant au Festival de Carpentras. Cette fois, les organisateurs ont fait davantage preuve d'audace en montant de toutes pièces un autre opéra de Haydn beaucoup moins connu, *la Fedelta premiata* (la fidélité récompensée) avec des moyens relativement modestes et beaucoup d'enthousiasme.

Un spectacle comme celui-là est de ceux qu'on aimerait recommander sans réserve ; il faut pourtant engager les auditeurs à bien se pénétrer préalablement des péripéties d'un livret fort compliqué (ou d'arriver assez à l'avance pour lire celui qui est vendu dans la salle) et à choisir de préférence des places au premier ou au second étage, situées derrière le chef. D'abord parce que les voix passant à travers la sonorité des instruments rayonnent beaucoup mieux (elles ne risquent d'être couvertes, paradoxalement, que lorsqu'elles s'approchent trop de l'orchestre) ; ensuite parce que les chanteurs se tournent volontiers vers le chef et qu'on les entend ainsi le plus souvent de face, condition essentielle pour les apprécier.

Il semblerait que les places situées à l'opposé soient également assez bonnes, mais il faut surtout se garder des côtés où l'on entend les musiciens d'une oreille et les chanteurs de l'autre... L'idéal aurait été de bâtir une petite scène au fond de la piste (afin d'éviter le centre où les sons se perdent), de mettre l'orchestre sur le bord opposé et de placer les spectateurs derrière lui : en demi-cercle. Mais Elisabeth Navratil a conçu une mise en scène sans autre décor que des rochers plats ou des stèles brisées, qui occupe tout le plateau. Il était difficile, sans expérience, de renoncer aux possibilités offertes par le lieu.

Confrontée aux péripéties d'une histoire compliquée où le grand prêtre de Diane doit découvrir un couple d'amants fidèles pour le livrer en pâture au monstre (ce qui incite les amoureux à feindre l'inconstance, avec tous les inévitables quiproquos), Elisabeth Navratil a imaginé de transposer l'action à l'époque de la Révolution. Comme les invraisemblances ne s'annulent pas par addition, il ne faut pas trop chercher à comprendre, sauf à voir le spectacle deux fois. Heureusement, la direction d'acteurs est suffisamment explicite pour que l'on devine à peu près dans quelle situation se trouvent les personnages les uns par rapport aux autres. La musique n'en demande pas plus.

Le but d'un livret comme celui-ci n'était autre que d'offrir au compositeur la plus grande diversité possible d'expressions : douleur, joie, colère, mélancolie, etc. Haydn a su en profiter, et sa partition se présente comme un répertoire des passions humaines.

La distribution, très homogène, réunit des chanteurs fort jeunes, pour la plupart, parmi lesquels on distinguera Sylvie Bertho, soprano (Nerina), Pierre Catala, ténor (Fileno) et Pierre Danais, baryton (Perruchetto) dont la voix et le jeu correspondent parfaitement aux exigences de leur emploi. En vérité, les autres sont à peine moins satisfaisants : tous ont un vrai souci du style et chantent avec naturel. Enfin, sous la direction de son chef Amaury du Closel, la Camerata de Versailles accompagne les voix avec la souplesse nécessaire à l'opéra et une légèreté toute haydnienne.

GÉRARD CONDÉ.

★ Prochaines représentations les 28 et 30 juin, 1er, 3, 5 et 7 juillet à 20 h 30.

« Falstaff » à Genève

Raimondi le vieillard

Ruggero Raimondi est devenu à Genève le Falstaff de Verdi, un vieil homme amer, plus coléreux que truculent.

Le Grand Théâtre de Genève, toujours dirigé par Hugues Gall (1), achève sa saison avec un *Falstaff* de Verdi marqué par une importante prise de rôle, celle de Ruggero Raimondi, qui incarne le légendaire héros pansu. On ne s'attendait certes pas à voir notre Don Giovanni international sous les traits d'un burgrave chenu comme le maréchal Pétain et dans une robe rouge cardinal, ou un habit blanc de page. Le metteur en scène lui a fait boire un peu trop d'élixir de vieillesse et, malgré sa voix jeune et impérieuse, ce séducteur paraît vraiment trop « hors service » pour être vraisemblable.

Prenons-le comme il est et comme il s'est voulu, un Falstaff amer, qui se réfugie dans l'ironie et dont les imprécations contre *« un monde voleur, canaille »*, au début du troisième acte, jaillissent avec une intensité terrible. Mais on aurait souhaité plus de truculence, une diction infiniment plus modulée, comme celle d'un Fischer-Dieskau, pour déployer de l'étoffe de ce texte et de cette musique une vitalité prodigieuse où scintillent les multiples facettes de l'énorme personnage shakespearien.

Luigi Proietti et son décorateur Quirino Conti, nouveaux venus à l'opéra, ont donné un cadre très ample, trop peut-être, à cette comédie étourdissante d'une trame serrée : le jardin de la maison de Ford est devenu une vaste terrasse avec une nymphée défendue par quatre Atlantes, dominée par un chemin de ronde où les évolutions parallèles des deux groupes de comploteurs, hommes et femmes, sont quelque peu distendues au détriment de la musique, d'autant que les voix paraissent amenuisées de s'envoler ainsi dans les cintres.

Mais l'auberge de la Jarretière, propre et pimpante comme un chalet suisse, le parc des Windsor, avec son enclos de marbre, et surtout la chambre d'Alice, intérieur hollandais avec des costumes sortis des tableaux de Vermeer pour les femmes, Rembrandt pour les hommes, constituent un cadre un peu surprenant mais délicieux.

La régie, sans surprise, fonctionne bien, avec des gags amusants, même si, par moments, la taille de la scène et le fourmillement des groupes dans le final alourdissent quelque peu le rythme. Bonne distribution, avec des artistes chevronnés dans les rôles d'homme (Alberto Rinaldi, Piero de Palma, Tullio Pane, Giuseppe Foiani et le très agréable Fenton de Robert Gambill, voix légendaire et fruitée ; et au contraire, des cantatrices qui abordent leur rôle, une Alice au timbre corsé fort plaisant, avec un manque de soutien dans les nuances piano (Daniela Dessi), une Nanette limpide (Barbara Bonney, à côté d'une solide Quickly à la traditionnelle voix de gorge (Carmen Gonzalez).

Mais le personnage principal pourrait bien être l'Orchestre de la Suisse romande qui, s'il n'a plus tout à fait la même qualité instrumentale que du temps d'Ansermet, est d'une présence, d'une vie, d'une expression sarcastique et poétique si parlante à chaque instant sous la direction de Jeffrey Tate, qui, pour son premier *Falstaff* va au bout de la musique de Verdi, comme on voudrait que fît Raimondi.

JACQUES LONCHAMPT.

(1) Ancien bras doit à Paris de Rolf Liebermann, dont le Grand Théâtre de Genève créera en avril prochain un nouvel opéra : *la Forêt*, d'après la comédie d'Ostrovsky.

★ Dernière représentation les 30 juin et 4 juillet.

VARIÉTÉS

Ti Fock à la Chapelle des Lombards

Le reflet de Bob Marley

La barbe, les locks, les yeux légèrement bridés, Ti Fock est la copie conforme de Bob Marley en modèle réduit. Menu et tout petit, courant sur place et en tout sens, son jeu de scène lui doit aussi beaucoup. Son île à lui, c'est la Réunion, et sa musique : le maloya. Au-delà du physique, l'analogie s'étend à un sens formidablement instinctif de la synthèse. Technicien modeste (il gratouille de la guitare), Ti Fock est avant tout compositeur, doublé d'un chanteur pétri d'émotions. La quarantaine passée, il a appris la musique en jouant avec ceux qu'il appelle les « vieux traditionnels » comme le roi Kaf, dans les bals des ghettos. Il en a retenu les rythmes particuliers, et gardé les instruments de percussions (rouleur, caïembre). En aval, il s'est inspiré pêle-mêle de tout ce qu'il entendait à la radio : aussi bien Wagner ou Mozart que Miles Davis, Sting ou Hallyday. « *Je décortiquais en écoutant*, explique-t-il, *j'essayais de comprendre pourquoi et comment ils faisaient mais surtout ce qu'ils apportaient de neuf.* » Sa musique est la résultante de ce panachage inédit et tous azimuts. C'est à la fois intelligent et impulsif.

Parce qu'il remettait au goût du jour le maloya, expression à l'origine de révolte contre les Blancs, à cause aussi de sa coiffure, Ti Fock a, pendant longtemps, été considéré comme un paria à la Réunion. Révélé, il y a deux ans, au Festival d'Angoulême, il a reçu du conseil régional une subvention pour s'installer avec son groupe pendant six mois à Paris où il vient d'enregistrer un album (Aniel). Rythmes brûlants, puissance de ton et mélodies évanescentes sur une production à l'équerre, les chœurs magistraux font penser à Magma (qu'il affirme n'avoir jamais entendu), les constructions teintées de jazz rappellent Frank Zappa et pourtant, parce qu'on n'a jamais rien approché de tel, il faut, à tout prix, écouter ce disque et voir ce groupe d'une richesse et d'une maturité étonnantes.

ALAIN WAIS.

★ Le 28 juin à la Chapelle des Lombards.

Disque : Aniel (Celluloïd, 6787).

هكذا من الاصل

Programmes

théâtre

Les salles subventionnées

OPÉRA (47-42-57-50), dim. à 15 h : Salammbô ; sam. à 19 h 30 : la Bohème.

COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15), dim. à 14 h 30 : Un chapeau de paille d'Italie ; sam., dim. à 20 h 30 : le Bourgeois gentilhomme.

PETIT-ODÉON (43-25-70-32), sam. à 18 h 30 : Des trous dans la glace, d'Anne Barbey.

BEAUBOURG (42-77-12-33), Cinéma-vidéo : Vidéo-Information : tous les jours à 13 h : Carnets du Maroc. Mémoire à rebours, de J. Bensimon ; à 16 h : Un vigneron en hiver, de J. Donjon ; Dans la forêt de Bourgon, le charbon de bois, de G. Silvanie, V. Pichot ; L'art et la matière, de M. Lacroix ; 19 h : Abel Gance et son Napoléon, de N. Kaplan ; Vidéo-Musique : tous les jours à 13 h : Charles Trenet, de J. Ertaud, P. Bouteiller ; à 16 h : Peter Grimes, de Britten ; à 19 h : Spartacus, de Aram Khachaturian ; Concerts-Spectacles : Danse : sam. à 20 h 30 : Molissa Fenley and dancers ; Cinémathèque de la danse : sam. à 18 h 30 : Un jour Pina m'a dit, de C. Akerman ; dim. à 18 h 30 : Barbe-Bleue, café Muller : à vous de les demander à Rudolf Rach.

THÉÂTRE DE LA VILLE (42-74-22-77), sam., dim. à 20 h 30 : Tanztheater de Wuppertal.

Les autres salles

ARCANE (43-38-19-70), sam. 20 h, dim. 18 h : Trois cases blanches (dern.).

ATELIER (46-06-49-24), sam. 21 h, dim. 15 h : Hot House.

BASTILLE (43-57-42-14), sam. 21 h : Britannicus (dern.) ; 20 h : la Terrasse des désespoirs (dern.).

BOUCANIER (43-45-60-60), sam., dim. 21 h : Hérode et Salomé (dern.).

BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24), sam. 21 h, dim. 15 h 30 : les Amoureux de Molière.

BOURVIL (43-73-47-84), sam. 16 h, 22 h : Pas deux comme elle ; 20 h 30 : Un train comme valse viennoise.

CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51), S. 20 h : la Mort, le Moi, le Nœud (dern.) ; S. 22 h : la Nouvelle Cuisine (dern.).

CARREFOUR DE LA DIFFÉRENCE (43-72-00-15), 21 h : dim. : Entertaining M. Sloane ; sam. : Black and White, the Canterville ghost.

CENTRE D'ANIMATION DE LA JONQUIÈRE (42-27-68-81), sam. 21 h : Grimes crimes show (dern.).

CENTRE LATINO-AMÉRICAIN (45-08-48-28), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Cabaret de la dernière chance.

CENTRE MANDAPA (45-89-01-60), sam. 20 h 30 : Mort d'Oluwemi d'Ajumako.

CINQ DIAMANTS (45-80-18-62), sam. 20 h 30 : Pas d'entr'acte pour Hamlet (dern.).

CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69), sam. 20 h 30 : Galerie : Antoine et Cléopâtre ; Resserre : Scènes particulières d'une journée ordinaire.

COMÉDIE DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-20-08-24), sam. 18 h, 21 h : L'âge de Monsieur est avancé (dern.).

COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11), sam. 21 h : Poil de carotte.

COMÉDIE-ITALIENNE (43-21-22-22), sam. 20 h 30, Dim. 15 h 30 : Chrysis.

CRYPTE SAINTE-AGNÈS (47-00-19-31), sam. 20 h 30 : Phèdre.

DÉCHARGEURS (42-36-00-02), sam. 20 h 30, dim. 16 h : Poésies avec Vicky Messica (dern.).

ECOLE FLORENT (42-49-37-57), sam. 20 h 30 : le Misanthrope.

EDEN-THEATRE (43-56-64-37), sam. 21 h : Du sang sur le cou du chat (dern.).

EDOUARD-VII (47-42-57-49), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : la Répétition (dern.).

ESCALIER D'OR (45-23-15-10), sam. 21 h, dim. 17 h : Histoires... d'aller au théâtre ou la fin d'Othello (dern.).

ESPACE MARAIS (42-71-10-19), sam. 20 h 30 : Stefano (dern.).

ESSAION (42-78-46-42), sam. 17 h et 21 h, dim. 17 h : la Nuit du 4 août ; sam. 19 h : Une Saison en enfer.

FONDATION DEUTSCH DE LA MEURTHE (42-62-11-95), sam. 21 h : Jeanne de la nuit (dern.).

FONTAINE (48-74-74-40), sam. 18 h, 20 h 30 : les Mystères du confessionnal ; sam. 15 h 30, 22 h : les Chaussures de Madame Gilles.

FORTUNE (43-56-76-34), sam. 21 h : La môme Susy.

GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18), sam. 21 h, dim. 15 h : Messieurs les Ronds-de-cuir.

GALERIE 55 (43-26-63-51), sam. 20 h 30 : The Fantasticks.

GUICHET-MONTPARNASSE (43-27-88-61), sam. 21 h : Des oiseaux par les yeux ; 19 h 30 : le Dédale du silence (dern.).

HUCHETTE (43-26-38-99), sam. 19 h 30 : la Cantatrice chauve ; 20 h 30 : la Leçon ; 21 h 30 : les Mystères de Paris.

LA BRUYÈRE (48-74-76-99), sam. 20 h 30, dim. 15 h : la Voisine.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), sam. : I. : 18 h 30 : Pour Thomas (dern.) ; II. 19 h : les Désirs de l'amour ; 20 h 45 : Témoignages sur Ballyberg (dern.) ; 22 h : Pas de balcon pour Roméo. Petite salle, 21 h 30 : Si on veut aller par là.

MARIE-STUART (45-08-17-80), sam. 20 h 15 : Savage Love (dern.) ; 22 h : Haute surveillance (dern.) ; 18 h 30 : l'Entrée en matière.

MÉCÈNE (42-77-40-25), sam. 20 h 30 : Gina.

MICHEL (42-65-35-02), sam. 18 h 45 et 21 h 40, dim. 15 h 30 : Pyjama pour six.

MOGADOR (42-85-45-30), sam., dim. 21 h : le Grand Théâtre Kabuki (dern.)

MONTPARNASSE (43-22-77-74), Grande salle, sam. 20 h 45 : le Veilleur de nuit (dern.).

MUSÉE DES ARTS DÉCORATIFS (42-60-32-14), sam. 21 h : Enfant et roi (dern.).

NOUVEAU THÉÂTRE MOUFFETARD (43-31-11-99), sam. 20 h 45, dim. 15 h 30 : l'Amour-Goût.

ŒUVRE (48-74-42-52), sam. 20 h 45 : La mienne s'appelait Régine (dern.).

PALAIS DES GLACES (46-07-49-93), sam. : I. : 21 h : Et Juliette (dern.) ; II. : 20 h : Speedy Bananas (dern.).

PALAIS-ROYAL (42-97-59-81), sam. 20 h 45, dim. 15 h 30 : N'écoutez pas mesdames.

PARIS-VILLETTE (42-02-02-68), sam., dim. 21 h : les Trompettes de la mort (dern.).

POCHE-MONTPARNASSE (45-48-92-97), sam. 21 h 15 : la Poule d'en face (dern.).

POTINIÈRE (42-61-44-16), sam. 21 h : les Aventuriers de la gauche perdue.

SAINT-GEORGES (48-78-63-47), sam. 20 h 45, dim. 15 h : Faisons un rêve (dern.).

SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93), sam. 21 h : Laissez-les vivre.

STUDIO DES CHAMPS-ÉLYSÉES (47-23-35-10), sam. 18 h, 21 h : le Confort intellectuel (dern.).

TAI TH. D'ESSAI (42-78-10-79), sam. : I. : 20 h 30 : l'Ecume des jours ; II. : 20 h 30 : Huis clos.

THÉÂTRE D'EDGAR (43-22-11-02), sam. 18 h 30 : Passé composé ; 20 h 15 : les Babas-cadres ; 22 h et 23 h 30 : Nous on fait où on nous dit de faire.

THÉÂTRE DE L'ILE SAINT-LOUIS (46-33-48-65), sam. 20 h 30, dim. 15 h 30 : Astro Folies Show.

TH. DE LA PORTE-SAINT-MARTIN (46-07-37-53), sam. 18 h et 21 h 15 : le Tombeur (dern.).

THEATRE DU ROND-POINT (42-56-70-80), Petite salle : sam. 21 h : Home (dern.).

THEATRE DU TEMPS (43-55-10-88), sam. 20 h 30 : Electre (dern.) ; 18 h 30 : Père Ubu et Daruma.

TINTAMARRE (48-87-33-82), sam. 18 h 30 : le Voyage immobile ; mer., jeu. 18 h 30 : Bouffonnerie épicée ; 21 h 30 : Y a-t-il un flic dans la salle ?

THÉÂTRE DU TOURTOUR (48-87-82-48), sam. 18 h 30 : Namouna ; 20 h 30 : Vie et mort de P. P. Pasolini (dern.).

TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40), sam. 20 h 30 : Ariane ou l'Age d'or.

VARIÉTÉS (42-33-09-92), sam. 20 h 45, dim. 15 h 30 : l'Age en question.

La danse

(voir théâtres subventionnés)

BOUFFES DU NORD (42-39-34-50), sam. 20 h 30, le Bal des masques.

CAFÉ DE LA DANSE (43-57-05-35), sam. 20 h 30 : Dissonances.

ESPACE KIRON (43-73-50-25), sam. 18 h 30 : A un fil (dern.) ; 21 h : les Vêtements de l'imaginaire (dern.).

LA RESSERRE (45-89-38-69), sam. 20 h 30 : D'Est en Ouest (dern.).

Les concerts

SAMEDI 28

Théâtre des Champs-Elysées, 19 h 30 : Don Giovanni, opéra de Mozart, mise en scène : J.-P. Ponnelle, dir., D. Barenboïm.

Eglise Saint-Merri, 21 h : Octuor Vocal Eliza Consort (Purcell, Byrd, Dowland).

DIMANCHE 29

Théâtre Grévin, 21 h : Maison à vendre, l'Amant-statue, opéras de N. Dalayrac.

Eglise Saint-Merri, 16 h : T. Paraschivea, B. Natorp, A. Girard (Schubert, Mahler).

Chapelle de la Salpêtrière, 16 h 30 : M. Tissot (orgue).

Music-hall

CAVEAU DES OUBLIETTES (43-54-94-27), sam., dim. 21 h : Chansons françaises ; sam., 19 h : le Rat dans la contrebasse.

DIX-HUIT THÉÂTRE (42-26-47-47), sam. 21 h, dim. 16 h : S. Aubry.

LUCERNAIRE (45-44-57-34), sam. 20 h : C. Vence chante Boris Vian.

MAISON DES CULTURES DU MONDE (45-44-72-30), sam., dim. 21 h : Chants yiddish et judéo-espagnols.

PIGEON DE LA BUTTE (42-62-57-95), sam. 22 h : P. Péchin, Rachel.

TROTTOIRS DE BUENOS-AIRES (42-33-58-37), sam. 21 h et 23 h : O. Piro Quintet.

VINGTIÈME ART (43-49-23-16), sam. 20 h 30, dim. 17 h : E. Kibaro.

Opérettes, comédies musicales

A DEJAZET (48-87-97-34), sam. 20 h 30, dim. 16 h et 20 h 30 : la Petite Boutique des horreurs.

GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79) sam. 20 h 30 : Lady Day.

GRÉVIN (42-46-84-47), sam. 21 h : l'Amant statue, Maison à vendre (dern.).

RENAISSANCE (42-08-18-50), sam. 20 h 45 : le Capitaine Fracasse.

Festival de l'Ile-de-France

(47-23-40-84)

SAVIGNY-LE-TEMPLE, Grange de la Prévôté, sam. à 18 h, église, 20 h 30 : Orchestre Pro Arte de Paris (R.P. Chouteau, dir.).

FONTAINEBLEAU, château, dim. à 15 h : Ens. orchestral de Paris (J.-P. Wallez, dir.).

Festival antillais de Saint-Denis

(45-83-46-31)

FORT DE L'EST, sam. 20 h 30 : J. Bernabé, Kali, Survival.

XXIIIe Festival du Marais

(48-87-74-31)

Centre culturel Wallonie-Bruxelles, sam. 20 h 30 : les Exaltés.

Cave gothique de l'hôtel de Beauvais, sam. 20 h : Au perroquet vert.

Hôtel d'Aumont, sam. 21 h 30 : la Tour.

Festival de la Butte Montmartre

(42-54-87-03)

Arènes de Montmartre, sam. 21 h 30 : la Belle et la Bête, Pas oublié ; dim., 18 h : Trio baroque (Vivaldi, Bach, Telemann, Ortiz).

Le Monde Informations Spectacles
42-81-26-20
Pour tous renseignements concernant l'ensemble des programmes ou des salles (de 11 h à 21 h sauf dimanches et jours fériés)
Réservation et prix préférentiels avec la Carte Club

Samedi 28 - Dimanche 29 juin

Festival de la Foire Saint-Germain

(43-29-12-78)

Cour de l'hôtel des Monnaies, sam., dim. 21 h 30 : On ne badine pas avec l'amour.

Salle du Monnayage, sam. 19 h 45, dim. 15 h : A quoi rêvent les jeunes filles ?

Festival de la Goutte-d'Or

(42-23-42-28)

Sous chapiteau, sam. 20 h 30 : El Bochara.

cinéma

Les films marqués (*) sont interdits aux moins de treize ans, (**) aux moins de dix-huit ans.

La Cinémathèque

CHAILLOT (47-04-24-24)

SAMEDI 28 JUIN

15 h, 17 h 15, 19 h 30, 22 h, L'INA.

DIMANCHE 29 JUIN

Cycle : Les grandes restaurations de la Cinémathèque française ; 15 h, Dans la nuit, de C. Vanel ; 17 h, l'Appel du silence, de L. Poirier ; 19 h, 21 h, L'INA, tour et détour.

BEAUBOURG (42-78-35-57)

SAMEDI 28 JUIN

17 h, Liliom, de Fritz Lang ; Rétrospective du cinéma argentin : 19 h 15, La Patagonia rebelde, de H. Olivera (v.o., s.t.f.) ; 21 h 15, La Tregua, de S. Renan (v.o., s.t.f.).

DIMANCHE 29 JUIN

15 h, Vampyr/L'étrange aventure de David Gray, de Carl Th. Dreyer ; 17 h, Troublez-moi ce soir, de Roy Baker (v.o.) ; Rétrospective du cinéma argentin : 19 h, Los Muchachos de antes no usaban arsenico, de J. Martinez Suarez (v.o.) ; 21 h, Los Gauchos judios, de J.J. Jusid (v.o., s.t.f.).

SALLE GARANCE

T.l.j. à 14 h 30, 17 h 30, 20 h 30 : Le cinéma yougoslave (programmation détaillée au 42-78-37-29).

Les exclusivités

ABSOLUTE BEGINNERS (Brit., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

A DOUBLE TRANCHANT (A., v.o.) : Lincoln, 8e (43-59-36-14).

AFTER HOURS (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-36-30-40) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

L'AMANT MAGNIFIQUE (Fr.) (*) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Saint-Germain Village, 5e (46-33-63-20) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19).

L'AME SŒUR (Suis.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

L'ANNÉE DU DRAGON (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LE BAISER DE LA FEMME ARAIGNÉE (Brés., v.o.) : Studio Cujas, 5e (43-54-89-22).

LES BALISEURS DU DÉSERT (Tunisien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

BIRDY (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82). — V.f. : Opera Night, 2e (42-96-62-56).

BLACK MIC-MAC (Fr.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

BRAZIL (Brit., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

LE DERNIER SURVIVANT (Néo-Zélandais, v.f.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40).

LE DIABLE AU CORPS (It., v.o.) (int. — 13 ans) : Forum 1er (42-97-53-74) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Logos, 5e (43-54-42-34) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-90-81) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé-Clichy, 18e (45-22-46-01).

LE DIAMANT DU NIL (A., v.f.) : Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; Espace Gaîté (H. sp.), 14e (43-27-95-94).

EN DIRECT DE L'ESPACE (Fr.) : La Géode, 19e (42-45-66-00).

ÉTATS D'AME (Fr.) : UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

LES FANTASMES DE MISS JONES (Fr.) (int. — 18 ans) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86).

FINAL EXECUTOR (It., v.f.) : Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77).

FOOL FOR LOVE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52) ; UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

FLAGRANT DÉSIR (Fr.) : UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Odéon, 6e (42-26-10-30) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

GARDIEN DE LA NUIT (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

GINGER ET FRED (It., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

HANNAH ET SES SŒURS (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-Germain Studio, 5e (46-33-63-20) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; PLM Saint-Jacques, 14e (45-89-68-42) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79). — V.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Mayfair, 16e (45-25-27-06) ; Maillot, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

HAVRE (Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).

HIGHLANDER (Brit., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46). — V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

L'HISTOIRE OFFICIELLE (Arg., v.o.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

L'HONNEUR DES PRIZZI (A., v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

I LOVE YOU (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).

LE LIEU DU CRIME (Fr.) : 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

MACARONI (It. v.o.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

LA MACHINE A DÉCOUDRE (Fr.). Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18).

MAINE OCÉAN (Fr.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77).

NEUF SEMAINES ET DEMIE (*) (A., v.o.) (int. — 13 ans) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16).

OUT OF AFRICA (A., v.o.) : Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

PIRATES (A., v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; George-V, 8e (45-42-41-46) ; Gaîté Rochechouart, 9e (48-78-81-77) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-04-67) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).

LES PLAISIRS DE LA CHAIR (J., v.o.) : 14-Juillet Parnasse, 14e (43-26-58-00) ; Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

POLICE FÉDÉRALE LOS ANGELES (A., v.o.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

POURVU QU'IL CE SOIT UNE FILLE (Fr.-It.), UGC Biarritz, 8e (45-52-20-40) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

QUI TROP EMBRASSE... (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Studio 43, 9e (47-70-63-40).

RECHERCHE SUSAN, DÉSESPÉRÉMENT (A., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).

ROSE BONBON (A.), George V, 8e (45-62-41-46) ; (v.f.) : Lumière, 9e (42-46-49-07).

LA ROSE POURPRE DU CAIRE (A., v.o.) : Studio de la Harpe, 5e (46-34-25-52).

RUNAWAY TRAIN (A., v.o.) : UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

LE SACRIFICE (Franco-suédois) : (v.o.) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-48-18) ; Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Escurial, 13e (17-07-28-04) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).

SALVADOR (A., v.o.) : Mercury, 8e (45-62-75-90) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).

SOLEIL DE NUIT (A., v.o.) : Publicis Matignon, 8e (43-59-19-08) ; v.f. : Opera Night, 2e (42-96-62-56).

LE SOULIER DE SATIN (Franco-portugais, v.o.) : Republic Cinema, 11e (48-05-51-33).

STOP MAKING SENSE (A., v.o.) : Escurial Panorama, 13e (47-07-28-04), h. sp.

TARAM ET LE CHAUDRON MAGIQUE (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

THE SHOP AROUND THE CORNER (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

TENUE DE SOIRÉE (Fr.) (*) : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

37°2 LE MATIN (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-Michel, 5e (43-26-79-17) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-35-59-83) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08).

TROIS HOMMES ET UN COUFFIN (Fr.) : Capri, 2e (45-08-11-69) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37).

UNE FEMME POUR MON FILS (Algérien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65) ; Saint-André-des-Arts, 6e (43-26-80-25).

UN HOMME ET UNE FEMME : 20 ANS DÉJA (Fr.) : UGC Marbeuf, 8e (45-61-94-95).

YOUNG BLOOD (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; (v.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Marivaux, 2e (42-96-80-40) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94).

ZOO (Brit., v.o.) : Bonaparte, 6e (43-26-12-12).

Les grandes reprises

AILLEURS, L'HERBE EST PLUS VERTE (A., v.o.) : Champo, 5e (43-54-51-60), Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60).

ANGEL (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30).

L'ARBALÈTE (*) (Fr.) : Le Triomphe, 8e (45-62-45-76).

ARSENIC ET VIEILLES DENTELLES (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LE BAL (Fr.-It.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

BANANAS (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36), UGC Odéon, 6e (42-25-10-30), UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94), Biarritz, 8e (45-62-20-40), 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; (V.f.) : UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40), UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44), Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).

LA BELLE DE MOSCOU (A., v.o.) : Luxembourg, 6e (46-33-97-77), Mac Mahon, 17e (43-80-24-81).

LES CADAVRES NE PORTENT PAS DE COSTARDS (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

COMMENT ÉPOUSER UN MILLIONNAIRE (A., v.o.) : Studio de la Contrescarpe, 5e (43-25-78-37) ; Colisée, 8e (43-59-29-46).

CONAN LE BARBARE (A., v.f.) : Paris Ciné, 10e (47-70-21-71).

LE COUTEAU DANS L'EAU (A., v.o.) : Panthéon, 5e (43-54-15-04).

LA DÉCHIRURE (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

DÉLIVRANCE (A. v.o.) (*) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

DON GIOVANNI (Fr.-It.-All, v.o.) : Vendôme, 2e (47-42-92-52).

L'EMPIRE DES SENS (Jap., v.o.) (**) : Gaumont-Halles, 1er (42-97-49-70) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; 14-Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23).

LES ENFANTS DU PARADIS (Fr.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

LE FAUCON MALTAIS (A., v.o.) : Action Christine Bis, 6e (43-29-11-30) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).

LA FEMME PUBLIQUE (Int. — 13 ans) (Fr.), St-Ambroise, 11e (47-00-89-16), Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

LA FORÊT D'ÉMERAUDE (A. v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

LA FIÈVRE AU CORPS (A., v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

GILDA (A. v.o.) : Saint-Germain-des-Prés, 6e (42-22-87-23) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).

GOLDFINGER (A. v.o.) : Danton, 6e (42-35-10-30) ; Ermitage, 8e (45-63-16-16). — V.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58) ; Gaumont-Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00).

LES GRANDES VACANCES DE DONALD (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

GWENDOLINE (Fr.) (*) : Le Club, 9e (47-70-81-47).

L'IMPORTANT C'EST D'AIMER (Fr.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

LE JUSTICIER DE NEW-YORK (A) (**) (V.f.) : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41).

LADY EVE (A., v.o.) : Action Ecoles, 5e (43-25-72-07).

LIEN DE PARENTÉ (Fr.) : Espace Gaîté, 14e (43-27-95-94).

MASCULIN FÉMININ (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

MEURTRE DANS UN JARDIN ANGLAIS (Ang., v.o.) : Studio Galande (h.sp.), 5e (43-54-72-71) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-80-00).

MIDNIGHT EXPRESS (A., v.f.) (**) : Capri, 2e (45-08-11-69).

MONTY PYTHON LA VIE DE BRIAN (A., v.o.) : Rialto, 19e (46-07-87-61).

MONTY PYTHON SACRÉ GRAAL (A., v.o.) : Boîte à films, 17e (46-22-44-21).

NATTY GANN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-42).

NOBLESSE OBLIGE (Ang., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

NOSFERATU (All., v.o.) (h. sp.) : Templiers, 3e (42-72-94-56).

ORANGE MÉCANIQUE (A., v.o.) (*) : Châtelet Victoria, 1er (45-08-94-14) ; Studio Galande (h. sp.), 5e (43-54-72-71) ; v.f. : Arcades, 2e (42-33-54-58).

ORFEU NEGRO (Fr.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).

PAPA EST EN VOYAGE D'AFFAIRES (You., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34).

PAS D'ORCHIDÉES POUR MISS BLANDISH (A., v.o.) : Ciné-Beaubourg, 3e (42-71-52-36), Reflet Médicis, 5e (43-54-42-34), Reflet Balzac, 8e (45-61-10-60), Parnassiens, 14e (43-20-30-19), 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; (V.f.) : Paramount Opéra 9e (47-42-56-31), Images, 18e (45-22-47-94).

PETER PAN (A., v.f.) : Napoléon, 17e (42-67-63-40).

PORCHERIE (It.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

POURQUOI PAS (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).

PRENDS L'OSEILLE ET TIRE-TOI (A., v.o) : Reflet La Fayette, 9e (48-74-97-27).

PRENOM CARMEN (Fr.) : Denfert, 14e (43-21-41-01).

LE RETOUR DES MORTS VIVANTS (A., v.f.) : Maxéville, 9e (47-70-72-86).

LA ROUTE DES INDES (A., v.o.) : Ranelagh, 16e (42-88-64-44).

SALO OU LES 120 JOURS DE SODOME (It., v.o.) (**) : Saint-Ambroise, 11e (47-00-89-16).

TERMINATOR (A., v.o.) : UGC Ermitage, 8e (45-63-16-16) ; (V.f.) : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).

THAT UNCERTAIN FEELING (A., v.o.) : Action Christine, 6e (43-29-11-30).

THIS IS ARMY (A., v.o.) : Péniche des Arts, 16e (45-27-77-55).

TOOTSIE (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-20-30-19). — V.f. : Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43).

LE 3e HOMME (A., v.o.) : Reflet Logos, 5e (43-54-42-34).

UN, DEUX, TROIS (A., v.o.) : Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40).

UN FAUTEUIL POUR DEUX (A., v.o.) : Grand Pavois, 15e (45-54-46-56).

LA VIE EST A NOUS (Fr.) : Studio 43, 9e (47-70-63-40).

VOYAGE AU BOUT DE L'ENFER (A., v.o.) (*) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21). — V.f. : Lumière, 9e (42-46-49-07).

LES FILMS NOUVEAUX

AIGLE DE FER, film américain de Sidney J. Furie (v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16). — V.f. : Grand Rex, 2e (42-36-83-93) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (43-31-60-74) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse-Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Wépler Pathé, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LES ANGES SONT PLIÉS EN DIEUX, film sud-africain d'Emil Nofal (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Quintette, 5e (46-33-79-38) ; Marignan, 8e (43-59-92-82). — V.f. : Capri, 2e (45-08-11-69) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Maillot, à partir de vendredi, 17e (47-48-06-06) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

CAMORRA (*), film italien de Lina Wertmuller (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Danton, 6e (42-25-10-30) ; Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-36-23-44) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Images, 18e (45-22-47-94).

LE DÉBUTANT, film français de Daniel Janneau : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Saint-Germain Huchette, 5e (46-33-63-20) ; Marignan, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Bastille, 11e (43-07-54-40) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Gambetta, 20e (46-36-10-96).

GENESIS, film indo-français de Mrinal Sen (v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14-Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; 14-Juillet Racine, 6e (43-26-19-68) ; Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; 14-Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; 14-Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).

GOLDEN EIGHTIES, film franco-belge de Chantal Akerman : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Saint-André des Arts, 6e (43-26-48-18) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41) ; Parnassiens, 14e (43-35-21-21).

HITCHER, film américain de Robert Harmon (v.o.) : Forum, 1er (42-97-53-74) ; Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George-V, 8e (45-62-41-46) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00). — V.f. : Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Français, 9e (47-70-33-88) ; Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (43-31-56-86) ; Galaxie, 13e (45-80-18-03) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Montparnasse Pathé, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Victor Hugo, 16e (47-27-49-75) ; Maillot, 17e, à partir de vendredi (48-28-06-06) ; Wépler Pathé, 18e (45-22-46-01).

L'INTRUSE, film français de Bruno Gantillon : Gaumont Halles, 1er (42-97-49-70) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Richelieu, 2e (42-33-56-70) ; Colisée, 8e (43-59-29-46) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-00) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27).

RÉGIME SANS PAIN, film français de Raoul Ruiz : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Luxembourg, 6e (46-33-97-77) ; Olympic Entrepôt, 14e (45-43-99-41).

ROCK STAR, film américain de J.S. Cardone (v.o.) : George-V, 8e (45-62-41-46) ; Le Triomphe, 8e (45-62-45-76) ; Maxéville, 9e (47-70-72-86) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Convention Saint-Charles, 15e (45-79-33-00) ; Images, 18e (45-22-47-94).

SCHOOL GIRLS, film américain d'Alan Metter (v.o.) : Forum Orient-Express, 1er (42-33-42-26) ; George-V, 8e (45-62-41-46). — V.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Boulevard, 9e (45-74-95-40) ; UGC Gare de Lyon, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (43-26-23-44) ; Gaumont Sud, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Images, 18e (45-22-47-94) ; Secrétan, 19e (42-41-77-99).

Communication

VU

Une autre Ethiopie

Qui dit Ethiopie dit aujourd'hui sécheresse, famine, aide alimentaire et « opérations Afrique » par des chanteurs pop. La réalité est moins simpliste. Il existe d'autres Ethiopie que celle de la disette, voire celle du régime marxiste du colonel Mengistu Haïlé Mariam. Comme nous le rappelle opportunément la radio et la télévision.

D'abord à la mi-juin, une série d'émissions sur France-Musique, France-Culture et France-Inter ont parlé des juifs d'Ethiopie, les falashas (exilés) ou le nom qu'ils préfèrent, Beta-Israël (la maison d'Israël). Environ trois cent mille en tout, la moitié ont émigré en Israël (surtout grâce à l'« opération Moïse » de novembre 1984), un certain nombre se trouvent dans les camps de réfugiés au Soudan, et dis mille vivent toujours en Ethiopie. Les émissions de Nicolas Sokolowski sur le destin étrange de cette tribu perdue d'Israël ont donné lieu à un disque de chants falashas, qui traduisent soit le bonheur de gagner la terre promise, soit le mal du pays (1).

Un nouveau visage encore du pays de la reine de Saba sera présenté aux abonnés de Canal Plus ce samedi 28 juin (2). Beau reportage sur une autre Ethiopie inconnue, celle des confins du Soudan et du Kenya, régions désertiques et montagneuses difficiles d'accès, sans route ni aéroport, où vivent de nombreuses tribus nomades ou semi-nomades, éleveurs et agriculteurs.

Ce document étonnant (et français, bravo !) de Jean-Claude Luyat rapporte les rites millénaires, culturels et religieux, élaborés par ces peuplades autour des aspects essentiels de leur vie : troupeaux, points d'eau, marchés, parcours de transhumance...

On assiste aux danses, aux mariages et aux initiations : des célèbres « femmes au plateau » aux jeunes garçons qui s'entraînent aux combats de bâtons. Vie primitive, certes, mais encore vierge des pollutions matérielles et morales de nos civilisations. Ce n'est pas le paradis, mais cette région est, dit-on, le berceau de l'humanité.

ALAIN WOODROW.

(1) *Israël : vol. II. Les juifs d'Ethiopie*, disque de Radio-France, distribué par Harmonia Mundi.

(2) Document : « Voyage au bout de la piste... Une autre Ethiopie », sur Canal Plus, samedi 28 juin à 17 heures, lundi 7 juillet à 14 h 45 et mardi 8 juillet à 9 h 50.

TRIBUNES ET DÉBATS

DIMANCHE 29 JUIN

– *M. Henri Krasucki*, secrétaire général de la CGT, répond aux questions des journalistes au cours de l'émission « Forum », sur RMC, à 12 h 30.

– *M. Lionel Jospin*, premier secrétaire du PS, est l'invité de l'émission le « Grand Jury RTL-*le Monde* », sur RTL, à 18 h 15.

– *Charles Hernu*, maire de Villeurbanne, député PS du Rhône, ancien ministre, participe au « Club de la presse » d'Europe 1, à 18 h 45.

– *M. Philippe Seguin*, ministre des affaires sociales et de l'emploi, est reçu à l'émission « 7 sur 7 », sur TF 1, à 19 heures.

LUNDI 30 JUIN

– *M. Claude Malhuret*, secrétaire d'Etat chargé des droits de l'homme, est « Face au public », sur France-Inter, à 19 h 15.



Au Sénat

En attendant une législation anti-concentration multimédia

Le cinquième texte définitivement adopté de la législature élue le 16 mars est d'origine parlementaire. En effet, le Sénat a approuvé définitivement vendredi 27 juin la proposition de loi dont plusieurs de ses membres appartenant à la majorité étaient signataires relatif au statut juridique de la presse écrite.

Une première mouture du texte avait été votée par l'assemblée de palais de Luxembourg dans la nuit du 18 au 19 décembre 1985. Inscrite par le gouvernement à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale, cette proposition de loi avait été adoptée après avoir été modifiée dans la nuit du 18 au 19 juin (*le Monde* du 20 juin).

Favorables à la version élaborée par leurs collègues députés, les sénateurs de la majorité se sont opposés aux amendements déposés par les seuls socialistes. Ces derniers ont tenté, tout au long de la nuit du 26 au 27 juin, un ultime baroud d'honneur. Ils ont déposé les armes à la reprise de la discussion vendredi en fin d'après-midi, non sans avoir une nouvelle fois dénoncé la volonté de la droite de « blanchir » Robert Hersant.

Pour M. Michel Dreyfus-Schmidt (PS, Territoire de Belfort), la majorité a reculé parce que l'intérêt de ceux qui la soutiennent *« comme une corde, le pendu »*, l'y a poussée. Alors que les socialistes, comme **M. Gérard Delfau** (PS, Hérault) voit dans les dispositions prévues *« une amputation des libertés »*. **M. Philippe de Villiers**, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la culture et de la communication, proclame qu'au contraire c'est *« une loi de liberté de faire et de dire »* qui pose *« en termes clairs les principes de pluralisme, d'indépendance et de transparence »*. Alors, se demandent les socialistes, pourquoi annoncer *« pour demain »* une législation anti-concentration multimédia, comme l'indiquent plusieurs sénateurs de la majorité.

Mieux vaut tenir que courir : pour l'instant, le gouvernement et sa majorité ont préféré abroger l'ordonnance de 1944, et la loi de 1984.

● **Manifestation contre la concentration des médias.** — Quarante mille signatures ont été déposées, le vendredi 27 juin, à l'Assemblée nationale par les militants CGT du Livre, du papier et de la communication (FILPAC-CGT), à l'occasion d'une journée d'action contre *« l'accélération du processus de concentration dans les médias »*. Les manifestants avaient organisé, dans un premier temps, l'occupation surprise du ministère de la culture et de la communication, où une délégation de la CGT a été reçue par deux proches collaborateurs de M. François Léotard.

Trente-troisième Festival du film publicitaire

La France remporte dix-huit trophées

CANNES
de notre envoyé spécial

Le palmarès du Festival du film publicitaire devrait être dévoilé aux trois mille cinq cents participants de ce trente-troisième Festival du film publicitaire ce samedi 28 juin dans l'après-midi.

Il doit donner lieu à une remise de prix dont la mise en scène a été confiée au réalisateur français Maurice Dugowson et l'animation à la comédienne Arielle Dombasle.

L'intelligence, l'émotion et l'universalité du message, trois qualités pour un film publicitaire américain de soixante secondes, Bill Heater, réalisé par le Californien Joe Pytka, pour le compte de la compagnie d'assurance John Hancock. Ce spot reçoit le Grand Prix du Festival, qui a eu lieu à Cannes du 23 au 28 juin, mais l'ensemble des spots de Joe Pytka ont été récompensés par le jury.

Les dix-huit jurés, présidés pour la première fois depuis la création de ce festival par une femme, française de surcroît, Mme Evelyn Soum, présidente de l'agence Audour-Soum et Scali, n'ont pas oublié la création publicitaire française.

Celle-ci remporte dix-huit trophées, soit plus du double que l'an dernier. Trois Lions d'or sur trente cinq décernés vont en effet à la France pour les spots *Casting*, de Cacharel, *la Fontaine*, de Kodak et *Arlette*, de Free Time. Sept Lions d'argent sur quarante quatre reviennent aussi à la production publicitaire française : le *Punk*, de Mazda, *le Retour de nos amis*, de Duracel, *Grace Jones, la beauté sauvage*, de Citroën CX, *le Voleur*, de Peugeot, outillage électrique, les *Chamallows*, de Riclès, *les Derniers Jours du palace*, d'UGC, et le film de Mc Douglas pour l'ensemble de la campagne.

La France décroche en outre cinq Lions de bronze sur quarante deux pour les films publicitaires de Perrier, Dunlopillo, Lee Cooper, Hilti et Hit-FM, ainsi que trois « diplômes » pour les films Cachou-Lajaunie, les sucres Cascades, *les Mauvaises Herbes*, de Weedkiller.

Quelques films de la production japonaise, bien que généralement décevant ont fait une très forte impression, notamment le spot de l'agence Shisheido Co, pour les cosmétiques *Inoui*, qui se voit décerner un Lion d'or.

YVES-MARIE LABÉ.

● **« Libération » a nouveau dans les kiosques.** — Le quotidien *Libération* a repris sa parution le 28 juin après un jour de grève. Les négociations ont eu lieu la veille entre la direction et la fabrication du quotidien, qui avait cessé le travail dans la soirée du 26 juin, empêchant ainsi la parution du journal le lendemain. La fabrication de *Libération* a accepté la nouvelle grille de salaires proposée. Mais les augmentations indiciaires devraient avoir lieu notamment en janvier et juin 1987. Celles-ci seront liées à la réussite de la nouvelle formule de *Libération*, qui sera lancée en septembre prochain, et à la nouvelle organisation de la fabrication, du fait de l'introduction prochaine de la rédaction électronique.

Femmes d'aujourd'hui devra verser 50 millions de francs à la SOPEFF

Epilogue judiciaire pour un mariage raté

Le tribunal de commerce de Paris a condamné le 25 juin la société belge Femmes d'aujourd'hui (SAFA) à payer 50 millions de francs à la Société de publications économiques féminines et familiales (SOPEFF) pour rupture abusive de contrat. C'est l'épilogue judiciaire d'un mariage annoncé en grande pompe fin 1984. A l'époque la SAFA, la SOPEFF (éditeur de *Marie-France*) et les Editions mondiales *(Nous Deux, Intimité)* unissaient leurs forces au sein des éditions du Hennin pour constituer le premier groupe de presse féminin français.

Mais cette alliance destinée à contrer les ambitions de Hachette et de l'éditeur allemand Bertelsmann, s'effrite très rapidement. En septembre 1985, les Editions mondiales divorcent. En décembre de la même année, c'est la rupture entre la SAFA et la SOPEFF, suivi quelques jours plus tard du dépôt de bilan des éditions du Hennin *(le Monde* du 4 janvier). Les dirigeants de la SOPEFF accusent alors l'éditeur belge de ne pas avoir respecté les termes de l'accord et se tournent vers la justice pour tenter de récupérer la cinquantaine de millions de francs investis dans l'affaire.

Informations « services »

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du vendredi 27 juin 1986 :

DES ARRÊTÉS

● Du 17 juin 1986 portant composition et appel de la fraction du contingent 1986/08.

● Du 17 juin 1986 portant affectation aux carrières des élèves de la promotion 1984-1986 de l'Ecole nationale d'administration ayant terminé leur scolarité au mois de mai 1986 (élèves issus du troisième concours et élèves issus des concours externe et interne).

Sont publiés au *Journal officiel* du samedi 28 juin.

DES DÉCRETS

● Nº 86-779 du 24 juin 1986 fixant la rémunération de la garantie accordée par l'Etat aux fonds collectés par les caisses d'épargne et de prévoyance au titre de l'année 1986.

● Nº 86-783 du 27 juin 1986 relatif aux modalités de revalorisation de divers avantages de vieillesse, d'invalidité et d'accident du travail.

DES ARRÊTÉS

● Du 27 juin 1986 modifiant le taux de rendement des bons du Trésor à intérêt progressif émis à compter du 1er juillet 1986.

● Du 24 juin 1986 fixant le montant des droits de scolarité dans les universités.

PARIS EN VISITES

DIMANCHE 29 JUIN

« Hôtels et jardins du Marais », 15 heures et 17 heures, grille Carnavalet, rue des Francs-Bourgeois (C.-A. Messer).

« La galerie dorée de la Banque de France », 10 h 30, 2, rue Radziwill et « Promenade dans le quartier Denfert, avec visites intérieures », 15 heures, devant Closerie des lilas (M. Hager).

« Les salons du ministère des finances », 11 heures, 93, rue de Rivoli.

« Saint-Cloud, musée historique », 15 heures, terminus autobus 52 et 72 (Approche de l'art).

« Moulins et vieux village de Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (Les Flâneries).

« Les riches heures du vieux Montmartre. Du bateau-lavoir au temps des cerises », 14 h 30, sortie métro Abbesses (I. Hauller).

« Les salons du ministère des finances », 15 heures, 93, rue de Rivoli, et « La cathédrale orthodoxe russe », 15 h 30, 12, rue Daru (AITC).

« Le château de Bagatelle », 14 h 45, terminus bus 43, à Neuilly (A. Ferrand).

« L'Assemblée nationale », 14 heures, 33, quai d'Orsay (C. Merle).

« Musée d'histoire locale », 14 50, avenue du Consul-Général-Nordling, 93190 Livry-Gargan (L'art pour tous).

« Une heure au Père-Lachaise », 10 heures et 11 h 30, porte principale, et « Un cimetière et ses mystères », 14 h 45, métro Père-Lachaise, sortie escalator (V. de Langlade).

« Le vieux village d'Auteuil et ses maisons anciennes », 14 h 30, métro Michel-Ange-Auteuil (M. Banassat).

« Saint-Denis, nécropole des rois de France », 14 h 30, parvis de la basilique.

« Honfleur et en bateau dans le port du Havre », s'inscrire : 45-26-26-77, et « Après-midi en forêt de l'Isle-Adam », s'inscrire idem (Paris et son histoire).

« Curiosités et ateliers d'artistes de Montparnasse », 15 heures, métro Vavin (Mme Cerise Sagave).

CONFÉRENCES

1, rue des Prouvaires (premier étage à droite), 15 heures : « Envoûtement et auto-envoûtement » (M. René-Camille Fleury).

BREF

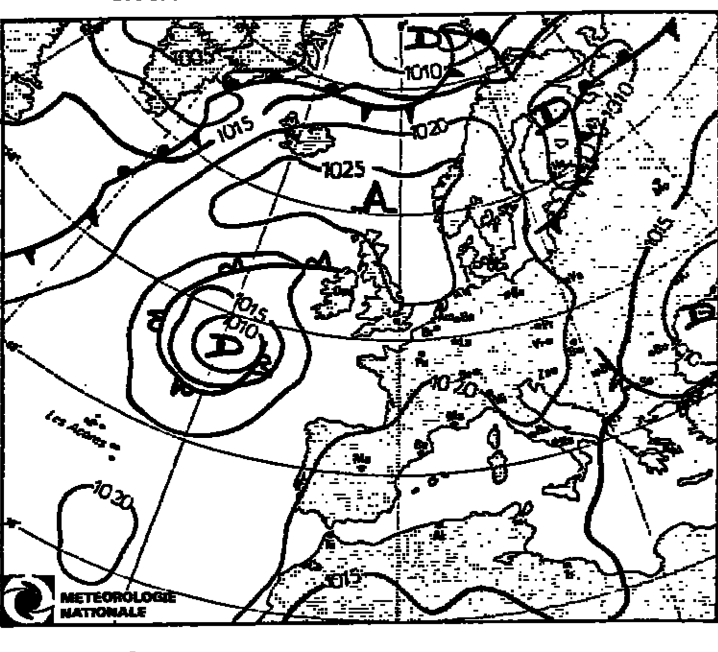
VACANCES

NE LES LAISSEZ PAS... — L'abandon d'un animal domestique est un délit assimilé à un acte de cruauté, et son auteur encourt une amende de 500 F à 15 000 F et un emprisonnement de quinze jours à six mois (article 453 du code pénal). Pourtant, chaque année, au moment des grandes vacances, de nombreux animaux sont volontairement perdus par leurs maîtres. Pour sensibiliser l'opinion, les sociétés de protection des animaux lancent une campagne : « Les abandonner, pourquoi ? ». Pourquoi, en effet, alors que de nombreux hôtels et campings accueillent les chiens et chats (on peut s'en procurer la liste auprès des syndicats d'initiative et de la SPA). Des posters, peluches et autocollants seront vendus au profit des refuges de la SPA (une vignette vendue 10 F représente une journée de nourriture pour un animal).

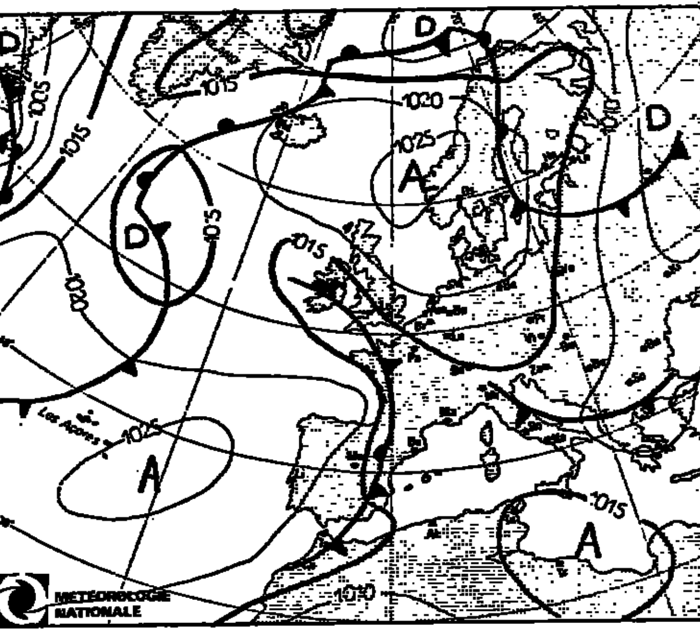
De son côté, Jean-Pierre Hutin présentera, à partir du 5 juillet, de 18 h 20 à 18 h 35, le samedi sur TF 1, « SOS Animaux » et « SOS Refuges » (en alternance), pour retrouver des animaux tatoués perdus et placer des animaux abandonnés.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 28 JUIN 1986 A 0 HEURE UTC



PRÉVISIONS POUR LE 30 JUIN A 0 HEURE UTC



Evolution probable du temps en France entre le samedi 28 juin à 0 heure et le dimanche 29 juin à minuit :

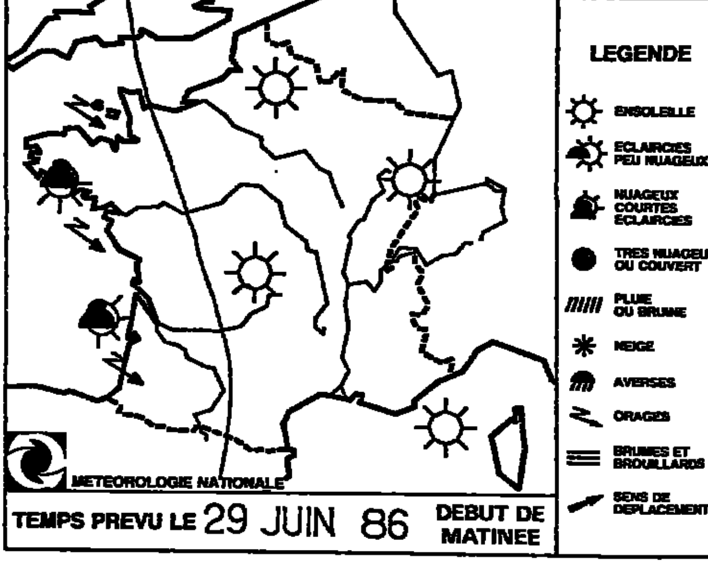
Les basses pressions du proche Atlantique continuent de diriger de l'air très chaud sur le pays. Mais l'instabilité, déjà présente dans l'Ouest, va devenir quasi générale.

Dimanche : La chaleur sera au rendez-vous dès le matin. Au minimum vers cinq heures, il fera 18 à 20 degrés (15 à 16 degrés en Bretagne, 17 degrés dans l'Est). On aura généralement du soleil pour la matinée. Mais dans l'Ouest et le Sud-Ouest, de la Bretagne et du Cotentin à l'Aquitaine, le temps sera orageux dès le matin. Dans la journée ce temps orageux, où le soleil sera beaucoup plus rare, va gagner toute la Normandie, le Centre, le Massif Central, le Midi-Pyrénées, le Languedoc, et les Pyrénées.

Plus à l'est, on aura plus de soleil, mais on risquera l'orage en cours d'après-midi, ou dès la mi-journée sur le relief : Vosges, Jura, Alpes. Le nord du pays, de la Picardie à la vallée de la Seine et aux Ardennes, sera généralement épargné par les orages et connaîtra une journée très ensoleillée, de même que la Provence et la Corse.

Au plus chaud de la journée on aura – à l'ombre – 30 à 35 degrés sur la moitié est, 27 à 30 degrés plus à l'ouest ; mais 20 à 22 degrés sur l'ouest de la Bretagne.

Le vent sera faible en général, sauf rafales sous orage.



TEMPÉRATURES maxima - minima
Valeurs extrêmes relevées entre le 27-6-1986 à 6 h TU et le 28-6-1986 à 6 h TU

Temps observé le 28-6-1986 à 6 heures TU

FRANCE	max	min	temps
AJACCIO	28	19	S
BIARRITZ	22	17	C
BORDEAUX	29	16	B
BOURGES	34	19	S
BREST	21	13	A
CAEN	33	15	S
CHERBOURG	27	14	B
CLERMONT-FERR.	34	19	S
DIJON	32	18	S
GRENOBLE St-M-H	33	18	S
LILLE	30	19	S
LIMOGES	29	21	S
LYON	33	19	S
MARSEILLE-MAR.	30	18	S
NANCY	29	13	S
NANTES	26	17	S
NICE	29	23	N
PARIS-MONTS.	34	22	S
PAU	29	16	P
PERPIGNAN	31	17	S
RENNES	31	14	N
ST-ÉTIENNE	34	19	S
STRASBOURG	31	14	S
TOURS	33	19	S
TOULOUSE	32	18	N

ÉTRANGER	max	min	temps
ALGER	33	20	S
AMSTERDAM	29	16	S
ATHÈNES	29	21	S
BANGKOK	31	26	N
BARCELONE	28	17	S
BELGRADE	25	15	S
BERLIN	28	13	S
BRUXELLES	28	16	S
LE CAIRE	35	23	S
COPENHAGUE	26	15	S
DAKAR	36	24	N
DELHI	32	24	C
DJERBA	29	21	B
GENÈVE	31	16	S
HONGKONG	31	27	A
ISTANBUL	23	15	S
JÉRUSALEM	26	16	S
LISBONNE	24	15	N
LONDRES	30	18	S
LOS ANGELES	25	16	S
LUXEMBOURG	29	18	S
MADRID	34	16	S
MARRAKECH	34	17	S
MEXICO	22	12	P
MILAN	31	21	N
MONTRÉAL	20	14	P
MOSCOU	21	11	N
NAIROBI	25	10	S
NEW-YORK	29	21	A
OSLO	27	15	S
PALMA-DE-MAL.	28	16	N
PÉKIN	27	22	B
RIO-DE-JANEIRO	23	20	N
ROME	28	16	S
SINGAPOUR	30	25	A
STOCKHOLM	26	13	P
SYDNEY	14	10	C
TOKYO	25	20	A
TUNIS	32	22	S
VARSOVIE	26	11	N
VENISE	28	19	S
VIENNE	28	19	S

A	B	C	N	O	P	S	T	*
averse	brume	couvert	nuageux	orage	pluie	soleil	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

هكذا من الأصل

Economie

SERVICES INFORMATIQUES

En difficulté, la SG2 a dû céder près de la moitié de ses activités

Les sociétés de service informatique françaises ne se portent pas toutes bien. En trois ans seulement, de 1983 à 1986, la SG2, filiale de la Société générale, a chuté de la troisième à la cinquième place au classement de la profession. La société a dû vendre près de la moitié de son activité (tombée de 1,3 milliard à 750 millions de francs aujourd'hui) et réduire de plus de 60 % ses effectifs.

Après treize années de bénéfices, la firme avait enregistré ses premières pertes en 1984 (– 14 millions de francs). Le déficit s'est élargi l'année suivante, atteignant 68 millions de francs, pour un chiffre d'affaires contracté par les premières cessions (revenu à 950 millions de francs). Avec 80 filiales, 300 métiers, une implantation internationale, le portefeuille était trop *« dispersé »*, explique la direction. La SG2 n'avait cessé d'agréger des activités disparates depuis la maintenance d'ordinateurs jusqu'à l'intérim de personnel administratif *« pas même informatique »*, précise M. Moineau, le PDG du groupe.

Le remède était simple : vendre tout ce qui n'était pas des *« prestations intellectuelles »* et de l'informatique bancaire (monétique) – les axes majeurs du recentrage – et se dégager de l'activité à l'étranger, déficitaire. La part des exportations dans l'activité totale est revenue de 20 % en 1983, à moins de 8 % aujourd'hui. Le reste, en particulier le *« service bureau »* (traitement à façon), a *été cédé* soit à des concurrents (telle la SG2 Nord vendue à la Segin, filiale du Crédit du Nord), soit aux salariés des unités considérées.

Dans la monétique (40 % de son activité), la SG2 s'estime numéro deux derrière la SLIGOS. Quant à l'ingénierie informatique (le conseil et l'écriture de progammes), la SG2 compte sur le développement de la gestion assistée par ordinateur (GAO). Ces deux marchés croissent de 20 % l'an.

La Société générale a parallèlement réduit sa participation au capital (80 % en 1970 à 44 % aujourd'hui) au profit du personnel de SG2. Principal client, la banque ne représente plus que 25 % du chiffre d'affaires de SG2 contre encore 40 % en 1982. D'ici à quelques années ce taux devrait tomber à 10 %. Le « recentrage » est maintenant pratiquement terminé. Une fois redressée, la SG2 espère augmenter son capital par introduction en Bourse.

Le « non mais » des syndicats de Normed au plan Madelin

L'amertume est grande parmi les six mille huit cents salariés de Normed, après le dépôt de bilan cette société de construction navale et le refus du gouvernement de la renflouer une fois de plus. Toutefois, les syndicats semblent adopter vis-à-vis du plan social proposé par M. Madelin, ministre de l'industrie, une attitude moins négative que prévu. *Certes*, la CGT ne se résigne pas à la fermeture des installations de Dunkerque, de La Ciotat et de La Seyne, mais les autres organisations expriment une sorte de *« non mais »* à l'égard des projets de contrats de conversion de deux ans, de la prime à la reconversion de 200 000 F par salarié et de la création de « zones d'entreprises ». La CFTC résume cette position dans la formule *« indemniser, c'est bien ; reclasser, c'est mieux ! »*

Les négociations ont commencé, le vendredi 27 juin, entre M. Madelin, ministre de l'industrie, et les principales organisations syndicales. Lundi, le tribunal de commerce de Paris se prononcera sur la procédure de règlement judiciaire applicable à Normed. Mardi ou mercredi, M. Madelin tiendra une conférence de presse pour détailler les mesures sociales et économiques qu'il aura proposées aux syndicats.

Suppression de 1 352 emplois chez Citroën

La direction de Citroën a annoncé, vendredi 27 juin, au comité central d'entreprise la suppression de 1 352 emplois d'ouvriers d'ici à la fin 1986 : 470 à Levallois (Hauts-de-Seine), 460 à Rennes, 150 à Aulnay (Seine-Saint-Denis), 90 à Asnières (Hauts-de-Seine), les 182 autres se répartissant entre quatre sites de la région parisienne (Saint-Ouen, Melun-Sénart, Meudon et Vélizy). Le plan social comporte trois propositions : départ volontaire pour les moins de cinquante-cinq ans, avec, outre les indemnités conventionnelles de licenciement, une indemnité dégressive (15 000 F avant le 31 juillet, 10 000 F avant le 30 septembre, 5 000 F avant le 31 octobre) ; congé sans solde ou, pour les moins de cinquante-neuf ans, travail à mi-temps, pendant deux ans, avec une indemnité de deux mois de salaire.

Ces mesures complètent les 458 suppressions d'emploi d'agents de maîtrise et d'employés décidées le 28 février dernier (*le Monde* daté 2-3 mars), et de 180 postes à Caen et 90 à Reims annoncées en mai. Pour les 458 emplois supprimés en février, 408 personnes ont déjà accepté les propositions de la direction. Celle-ci a décidé d'accorder un délai supplémentaire de réflexion avant de déposer une demande de cinquante licenciements auprès des pouvoirs publics.

REPÈRES

Eurêka

Plus de cent projets examinés à Londres

Une liste de plus de cent projets Eurêka sera soumise à l'approbation des ministres de dix-huit pays européens lors de la troisième conférence consacrée à ce programme prévue le lundi 30 juin à Londres. Les ministres devraient en outre choisir le siège du secrétariat permanent. Bruxelles est candidate, mais la France et la RFA souhaitent l'une et l'autre l'accueillir. Lancé par M. Mitterrand au début de 1985, ce programme de recherche vise à encourager la collaboration entre les entreprises européennes sur les technologies de pointe. Les précédentes conférences ont déjà approuvé vingt-six projets concernant la robotique, les réseaux informatiques ou les ordinateurs compacts. Seule la France a inscrit à son budget un financement pour Eurêka (1 milliard de francs en 1986). Les autres pays se contentent de rebaptiser Eurêka d'autres programmes de recherche bénéficieront de crédits. Le gouvernement Chirac semble moins favorable à Eurêka que son prédécesseur. La forte croissance des budgets espérée par les socialistes semble donc faire question.

Commerce extérieur

14,2 milliards de dollars de déficit en mai aux Etats-Unis

Le déficit de la balance commerciale des Etats-Unis s'est élevé à 14,2 milliards de dollars en mai 1986, contre 12,3 milliards de dollars en avril. Depuis le début de l'année, il a atteint 69,7 milliards de dollars, contre 55,4 milliards de dollars pour la même période de l'année précédente, ce qui pourrait porter à près de 168 milliards de dollars son total pour 1986, contre 148,5 milliards en 1985. En mai 1986, les importations ont augmenté de 1,6 milliard de dollars, et les exportations ont diminué de 600 millions de dollars. En outre, le commerce des produits agricoles américains a été, pour la première fois, déficitaire (348,7 millions de dollars). Malgré la forte baisse du dollar, les importations continuent à progresser, en dépit de leur renchérissement, et les exportations ne parviennent pas à décoller. Il faudra attendre le deuxième semestre pour apprécier l'impact des changements de parités américaines sur les échanges commerciaux américains.

ENTREPRISES

Composants électroniques : Thomson négocie avec Philips et Siemens

Le groupe français Thomson a confirmé, le vendredi 27 juin, l'existence de discussions *« préliminaires »* avec les groupes ouest-allemand Siemens et hollandais Philips sur des coopérations dans les composants électroniques. Pour Thomson, il s'agit d'élaborer les bases d'une recherche *« coopérative »* en Europe et de financer en commun des études devenues très coûteuses. Thomson négocie en tant que représentant des industriels français et des laboratoires nationaux regroupés dans un consortium constitué il y a près d'un an à la demande des pouvoirs publics. Le groupe français souhaite une participation *« aussi large que possible »* d'autres industriels au programme de recherches.

Distribution pétrolière : Propétrol (Strasbourg) vendu à Aral

La société strasbourgeoise Propétrol a cédé au groupe ouest-allemand Aral la totalité de son fonds de commerce d'importation et de négoce de produits pétroliers et son réseau de distribution. Elle conserve son activité de stockage. Propétrol a vendu en 1985 près de 100 000 mètres cubes de carburant auto et 30 000 tonnes de fuel domestique. Son réseau – sous la marque d'Avia – comprend une vingtaine de stations-service dans l'Est. Elles vont s'ajouter aux quatre-vingt-cinq qu'Aral possède déjà dans la même région. Aral est une filiale à 56 % du groupe pétrolier ouest-allemand Veba, à 28 % de l'américain Mobil et à 15 % de BASF. L'opération marque le début d'une redistribution des cartes dans le négoce pétrolier français.

Sidérurgie : remboursement des subventions en RFA

La société sidérurgique ouest-allemande Hoesch devra rembourser 310 millions de deutschemarks (1 milliard de francs) au gouvernement de Bonn. Le gouvernement avait accordé ces aides à la restructuration de la sidérurgie précisant qu'elles devraient être remboursées lorsque les bénéfices réapparaîtraient. Le président du directoire de Hoesch, M. Rohwelder, s'est plaint de la *« dureté draconienne »* du gouvernement, qu'il accuse de faire preuve d'une *« compréhension coupable »* en tolérant le versement de subventions non remboursables par les autres pays à ses concurrents étrangers. Hoesch a réalisé en 1985 un bénéfice de 200 millions de deutschemarks.

Une nouvelle enseigne ELF-Casino

La compagnie de raffinage ELF-France et le groupe succursaliste Casino s'associent pour créer une chaîne de points de vente (une centaine d'ici trois ans), réunissant une station-service de carburants en libre-service, un magasin de 200 mètres carrés environ offrant des articles de consommation courante, permettant des achats rapides ou de dépannage, et un service de restauration rapide. ELF-France et Casino se partagent à égalité le capital de leur filiale et partageront les frais d'investissement estimés à 1,5 million de francs par point de vente.

Le comité d'entreprise de la SNCF inquiet de la chute du trafic marchandises

Le comité central d'entreprise de la SNCF s'inquiète de *« certains infléchissements qui rendent problématique le redressement de la société »*. C'est surtout la chute du trafic de marchandises, qui baisse de 6,5 % au cours des cinq premiers mois de 1986, après avoir reculé de 2,9 % l'année précédente. Le comité d'entreprise critique la politique mise en place par la direction pour affronter cette conjoncture défavorable : suppression de 7 700 emplois et réduction des heures de formation. *« Ce sont les capacités de développement de la SNCF qui sont mises en cause, ce qui porte en germe un démantèlement de son réseau et de ses activités »*, estime le CE.

Celui-ci juge « insupportables » les charges financières, qui représentent 20 % de la valeur ajoutée de la société : *« Un cheminot sur cinq travaille pour les banques. »* Il juge la situation de l'entreprise *« très préoccupante »* et réclame une politique dynamique dans les domaines commerciaux et sociaux.

EN BREF

● **L'ACTIVITÉ DU BATIMENT.** – L'activité du bâtiment a progressé de 0,5 % de janvier à avril 1986 par rapport au premier quadrimestre de 1985. Cependant, l'évolution en tendance sur le mois d'avril, selon la note de conjoncture de la Fédération nationale du bâtiment, s'établit à – 1,5 % en taux annuel. L'indice d'emploi révèle un ralentissement de la baisse, avec – 1,4 % en taux annuel contre – 8,4 % en 1984 et – 3,4 % en 1985. Le nombre des entreprises ayant cessé leur activité dans le secteur a augmenté de 17,6 % pendant le premier quadrimestre par rapport à la même période de 1985. Le nombre de logements mis en chantier a baissé de 3,8 %, tandis que les autres constructions (bâtiments industriels, commerces, bureaux) augmentaient de 17 %.

● **Hausse du plafond de la sécurité sociale.** – Le plafond de la sécurité sociale, qui sert notamment à déterminer le montant des cotisations d'allocations familiales ou d'assurance-vieillesse ainsi que le montant de certaines pensions, sera relevé de 2,8 % au 1er juillet, – comme il avait été prévu en décembre (*le Monde* du 25 décembre 1985), ce qui le porte à 9 480 francs.

Revue des valeurs

BOURSE DE PARIS

Semaine du 23 au 27 juin

Un socle de résistance

AU lendemain de la liquidation du 20 juin (– 11,3 %), la plus meurtrière depuis juin 1982, nombreux étaient ceux qui, autour de la corbeille, entrevoyaient pour la Bourse de Paris un été « pourri ». La semaine écoulée vient de montrer aux observateurs que le marché recelait encore des capacités non négligeables de résistance. Pour fêter le nouveau terme de juillet, il s'est offert un quasi *« sans faute »*, enregistrant quatre hausses consécutives avant de céder quelques fractions (– 0,9 %) lors de l'ultime séance hebdomadaire. Le score final restait cependant positif (+ 4 %), tandis que l'indice CAC (Compagnie des agents de change) remontait à 355,1 contre 340,8 le vendredi précédent. *« Cette reprise exclut la possibilité d'une véritable rechute dans l'immédiat »*, estimait un professionnel, voulant voir dans la tenue des cours un test positif pour l'avenir. Il reste que la Bourse ne s'est pas encore complètement remise des secousses du mois écoulé. *« Elle n'a pas terminé sa convalescence »*, nous confiait le 27 juin M. Xavier Dupont, syndic des agents de change.

Un optimisme mâtiné de prudence a ainsi prévalu ces jours derniers sous les lambris du palais Brongniart, la Bourse montrant à plusieurs reprises ses bonnes dispositions. Dès lundi, premier jour du terme de juillet et de la cotation continue (pour cinq titres), les valeurs françaises reprenaient le chemin de la hausse (+ 1,55 %). La perspective de disposer d'un mois pour ajuster les positions expliquait ce mouvement.

On attendait la suite pour se prononcer sur la réalité du redressement. Mercredi, succédant à une séance sans éclat, la cote gagnait 1,82 %, et le sourire revenait autour de la corbeille. La progression sensible des valeurs prouvait l'absence d'une forte pression à la vente. *« Les investisseurs institutionnels et les étrangers sont enclins à conserver les valeurs qu'ils ont acquises précédemment »*, se réjouissait-on près des piliers. Certains étaient néanmoins sensibles aux risques d'un redémarrage de l'inflation et aux incertitudes touchant l'évolution prochaine des taux d'intérêt. Le faible volume d'activité apparaissait aussi comme un motif d'inquiétude. Mardi, les transactions sur le marché à règlement mensuel représentaient moins de 500 millions de francs, alors qu'elles atteignaient encore 2 milliards de francs à l'issue de certaines séances d'avril...

Cette étroitesse du marché ne l'empêchait pas, jusqu'à jeudi, d'aller encore de l'avant. Soucieuses de présenter des bilans trimestriels ou semestriels favorables, les sociétés de placements se portaient à l'achat sur les « belles valeurs », contribuant ainsi au soutien de la tendance, qui empochait près de 5 % en quatre jours. C'est seulement à la suite d'une réaction technique (consécutive à une reprise que d'aucuns jugeaient trop rapide) que l'indicateur abandonnait un point vendredi. Les uns profitaient du réchauffement de climat pour régler des soldes débiteurs en liquidant des positions. D'autres prenaient tout simplement leur bénéfice (les petits porteurs en particuliers), avant de partir en vacances.

Les mains libres...

Si la décision du Conseil constitutionnel donnant le feu vert au gouvernement pour appliquer son programme de privatisation ne provoquait aucune réaction notable sur les cours, les professionnels se montraient dans leur ensemble satisfaits. *« C'est une très bonne nouvelle pour le marché*, affirmait l'un deux ; *M. Chirac a désormais les mains libres. »* Quant aux *« strictes réserves d'interprétation »* préconisées par les neuf sages, dans les ordonnances concernant les dénationalisations, *« elles avaient déjà été énoncées oralement par le gouvernement lui-même »*, poursuivait notre interlocuteur. L'évaluation des biens par des « experts indépendants », l'interdiction de « brader » les actifs et de privilégier certains acquéreurs, et la garantie de l'indépendance nationale n'étaient pas considérées, chez les boursiers, comme des obstacles au processus qui doit s'engager.

Point de passage obligé de l'opération, la corbeille devrait même, selon eux, y puiser une nouvelle source de dynamisme. *« A condition que le calendrier des émissions soit bien étalé dans le temps et que les cours offerts soient attrayants »*, précisait un banquier.

La décision du Conseil constitutionnel a, du même coup, levé l'hypothèque pour les sociétés qui se sont constituées des trésors de guerre dans la perspective des dénationalisations, telles que Navigation mixte ou Chargeurs. S'agissant des futures privatisées, elles feront probablement l'objet, dès les prochaines séances, d'une appréciation plus sélective de la part des investisseurs. *« Jusqu'ici, il suffisait qu'une société figure parmi les dénationalisables pour bénéficier d'un courant d'achats. Les opérateurs vont désormais se montrer plus attentifs à leur valeur financière intrinsèque »*, expliquait un professionnel.

A vrai dire, cette inspection titre par titre de la cote est devenue une règle d'or des opérateurs depuis déjà plusieurs semaines. Ces jours derniers, la sélectivité a essentiellement bénéficié aux actions de la distribution (Carrefour a touché jeudi son plus haut niveau de l'année (ex droit), tandis que Darty était très recherché). Les sociétés pétrolières, ELF, Total ont de même tiré leur épingle du jeu, ainsi que Thomson CSF, dopée par l'obtention d'un contrat avoisinant un milliard de francs, pour la modernisation du système d'armes anti-aériennes de l'OTAN. Matra était une nouvelle fois portée par une conjoncture souriante : outre la commande du VAL (métro automatique) par la ville de Bordeaux, la société de M. Lagardère est parvenue à se désengager des deux secteurs indésirables, car non rentables : l'horlogerie (Matra Horlogerie a été cédé à Hattori-Seiko) et l'équipement automobile (Jaeger et Solex vont se rapprocher de filiales de Fiat, le gouvernement n'ayant pas opposé son véto à l'opération).

Le bâtiment a, pour sa part, connu des fortunes diverses : bien disposé dans un premier temps par le plan Méhaignerie (20 milliards de francs de travaux supplémentaires devraient être réalisés dans un délai de trente mois), il s'est ensuite lézardé, victime des péripéties entourant le projet de Disneyland à Marne-la-Vallée. Faute d'un interlocuteur officiellement désigné pour signer le contrat avec le conseil régional d'Ile-de-France, les Américains ont menacé de rentrer chez eux...

Tout devrait finalement rentrer dans l'ordre le 11 juillet... Parmis les valeurs les plus échangées (en volumes de capitaux) figurait d'abord Valéo : plus de 1 million de titres étaient traités, pour un montant dépassant 567,4 millions de francs. Suivaient, à bonne distance, Michelin, Thomson CSF, Moët Hennessy, Peugeot et la Compagnie du Midi. Un palmarès qui témoignait de l'engouement non démenti des opérateurs pour les *blue chips* de la place.

Pour conforter cette prédisposition favorable, la Bourse devra montrer qu'elle n'a pas encore *tout* donné de ses potentialités. Elle s'y est employée avec un certain succès depuis la dernière liquidation. Il lui appartient maintenant de confirmer qu'un socle de résistance existe bel et bien rue Vivienne.

ÉRIC FOTTORINO.

L'affaire Radar rebondit

Après sa tentative infructueuse pour s'opposer au rachat de la société Radar par le groupe Primistères-Amar, M. Maurice Bidermann revient à la charge et, avec lui, le comité de défense des petits porteurs de Radar. Dans leur dossier, cette fois-ci, une pièce tout à fait intéressante, la version « complète » de la promesse de vente consentie au groupe Primistères par les actionnaires majoritaires de Radar, au premier rang desquels les Galeries Lafayette.

Dans cette promesse de vente figurent, en effet, non seulement l'engagement de céder 67 % du capital de Radar, mais aussi l'engagement pris par Primistères d'affilier un certain nombre de ses magasins aux centrales d'achat du groupe Galeries Lafayette-Monoprix, la SCA et la SMB, avec une annexe définissant la rémunération de ces centrales (2,25 % et 0,70 % du chiffre d'affaires).

Forts de la divulgation de ce texte complet, dont, selon eux, seule une partie tronquée aurait été communiquée antérieurement à la Commission des opérations de Bourse (COB) et au tribunal de commerce de Paris, M. Bidermann et le comité ont plaidé, lundi dernier, devant ce même tribunal de commerce, la nullité de l'OPA lancée, avec succès, par Primistères sur Radar, avec l'accord préalable des vendeurs.

Leur argumentation est que l'égalité de traitement entre les actionnaires de Radar, vendeurs de leurs titres, n'a pas été respectée puisque certains d'entre eux (les Galeries Lafayette) ont pu obtenir des avantages supplémentaires et non rendus publics. Ce qui, sur le plan du droit, est effectivement discriminatoire.

On sera curieux de prendre connaissance du jugement du tribunal, rendu le 22 juillet prochain et de savoir ce que la COB, gardienne des petits actionnaires, en pense.

F. R.

Robeco-France : le chic parisien

« En dépit de la phase de répit de ces dernières semaines, un répit fondamentalement sain après la hausse galopante observée depuis le début de l'année, nous restons très positifs sur les perspectives qui s'offrent à la Bourse de Paris », indique M. Gaëtan Wehry, administrateur délégué de Robeco-France. La création de cette antenne parisienne qui a désormais pignon sur rue, à proximité des Champs-Elysées, témoigne du regain d'intérêt pour la France manifesté actuellement par le premier club privé d'investissements en Europe dont les actifs gérés ont dépassé, pour la première fois, les 80 milliards de francs à la fin mai 1986.

Ce groupe qui a vu le jour en 1929 lorsque, au lendemain de la « grande crise », une dizaine d'hommes d'affaires de Rotterdam créaient le Rooterdamsch Beleggings Consortium NV allait créer successivement quatre fonds : Robeco proprement dit (davantage axé sur des sociétés dites « père de famille »), Rolinco (valeurs de croissance), Rorento (obligations internationales) et Rodamco (immobilier international).

Rappelons, au passage, qu'en complément de l'équipe gestionnaire installée à Rotterdam (forte de deux cent soixante personnes seulement, dont à peine 10 % d'analystes chargés surtout de collationner et de porter un jugement d'ensemble sur les études faites par d'autres), le groupe s'est doté d'un conseil de surveillance composé d'une brochette impressionnante de personnalités parmi lesquelles deux français : Mme Simone Veil et M. Jean-Maxime Lévêque, ancien patron du CCF, qui a créé depuis la nationalisation de cet établissement son propre groupe financier. Ces quatre sociétés de placement sont certes cotées à la Bourse de Paris mais ce n'est pas pour autant que Robeco ventilait à tour de bras son portefeuille en faveur des sociétés de l'Hexagone. A la fin de l'année dernière, les titres français ne représentaient encore que 1,67 % du capital de la société Robeco (et 4 % pour Rolinco) un pourcentage qui ne semblait guère choquer les dirigeants néerlandais puisque à la même époque, la France ne « pesait », en termes de capitalisation boursière en actions, que 1,5 % de la capitalisation mondiale...

Pour se racheter, le groupe vient donc de s'installer à Paris avec une équipe limitée pour l'instant à six personnes mais qui devrait doubler en l'espace d'un an. C'est que Robeco a une idée derrière la tête : créer en France un établissement financier dont il serait le propriétaire (sous réserve de l'accord des pouvoirs publics) pour pouvoir gérer des comptes courants en actions ouverts au nom de ses clients. Cette initiative vise à mieux faire connaître ce géant de l'investissement boursier mais aussi à pallier l'attitude des agents financiers du groupe en France, à savoir une demi-douzaine parmi les très grandes banques de la place qui traînent de plus en plus fréquemment les pieds pour placer des produits Robeco...

SERGE MARTI.

Produits chimiques

	27-6-86	Diff.
BASF	842	– 36
Bayer	950	+ 18
Hoechst	843	+ 6
Imp. Chemical	109	+ 5,90
Institut Mérieux	4 000	+ 410
Laboratoire Bellon	1 515	+ 159
Norsk Hydro	157	+ 6
Roussel-Uclaf	1 485	+ 195

Valeurs diverses

	27-6-86	Diff.
Accor	405	+ 31
Agence Havas	1 685	– 35
Arjomari	1 770	+ 190
Bic	590	+ 15
Bis	1 280	+ 100
CGIP	985	+ 15
Club Méditerranée	547	+ 50,70
Essilor	2 600	+ 70
Europe 1	1 324	– 21
Hachette	2 780	– 165
L'Air liquide	765	+ 25
L'Oréal	3 410	+ 162
Navigation Mixte	998	+ 38
Nord-Est	178	+ 13,90
Presses de la Cité	1 969	– 1
Sanofi	710	+ 41
Skis Rossignol	1 240	+ 40

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Valeo	1049113	567487995
Michelin	69 926	187 134 795
CSF	122 620	150 277 009
Moët-Hennessy	62 065	124 917 136
Peugeot	132 351	116 394 700
Midi (Cie)	18 814	101 050 396
Lafarge-Coppée	79 264	96 937 168
BSN	24 882	87 815 045
Total	224 970	84 260 418
Veuve Clicquot	17 340	83 486 161
ELF-Aquitaine	268 312	79 062 960
Darty	24 406	78 031 221
Pernod-Ricard	68 280	75 584 157

(*) Du 19 au 26 juin inclus.

Mines, caoutchouc, outre-mer

	27-6-86	Diff.
Charter	28,10	+ 2
Géophysique	284,90	– 15,1
Imétal	68,50	– 3
INCO	92,50	– 1,80
Michelin	2 810	+ 225
Min. Penarroya	46,30	+ 3,3
RTZ	65,80	– 1,60
ZCI	1,21	inch.

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Génér. Fonderie	+ 37	Olida	– 6,7
GTM-Ent.	+ 16,3	SCREG	– 6,4
Roussel-Uclaf	+ 15,1	Hachette	– 5,8
Printemps	+ 14,3	Redoute	– 5,4
Lyonn. Eaux	+ 13,9	Géophysique	– 5
Synthélabo	+ 13	Crouzet	– 4,2
Cedis	+ 12,8	Imétal	– 4,2
Euromarché	+ 12,6	Veuve Clicquot	– 4,1
J. Lefebvre	+ 12,4	St-Louis	– 4
Gerland	+ 12,4	Lesieur	– 3,7
Arjomari	+ 12	Berger	– 3,4
Bellon	+ 11,7	Darty	– 3,3
Mérieux	+ 11,4	Bail Équip.	– 3

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

	Cours 20 juin	Cours 27 juin
Or fin (kilo en barre)	78 000	78 250
– (kilo en lingot)	77 700	78 350
Pièce française (20 fr.)	527	521
Pièce française (10 fr.)	401	390
Pièce suisse (20 fr.)	511	522
Pièce latine (20 fr.)	431	451
● Pièce tunisienne (20 fr.)	440	451
Souverain	581	671
Souverain Elizabeth II	585	589
● Demi-souverain	330	356
Pièce de 20 dollars	3 020	2 920
– 10 dollars	1 560	1 480
● – 5 dollars	920	880
– 50 pesos	3 060	2 980
● – 20 marks	580	580
– 10 florins	471	472
● – 5 roubles	358	350

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 27 juin

COURS	ÉCHÉANCES juillet 86	Sept. 86	Déc. 86	Mars 87
Premier	110,30	110,70	111,70	111,80
+ haut	110,55	111,05	111,80	111,90
+ bas	110,30	110,70	111,65	111,75
Dernier	110,55	111	111,80	111,90
Cours comp.	110,55	111	111,80	111,90

Nombre de contrats : 3 330.

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	23 juin	24 juin	25 juin	26 juin	27 juin
RM	737 966	597 655	791 096	887 697	703 866
Comptant					
R. et obl.	4 746 895	5 426 925	7 063 646	7 449 603	9 149 795
Actions	220 911	359 099	498 092	336 819	342 908
Total	5 705 772	6 383 679	8 352 834	8 674 119	10 196 569
INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1985)					
Françaises	130,2	130,3	133,9	135,1	–
Étrangères	108,5	107,4	107,3	107,8	–
COMPAGNIE DES AGENTS DE CHANGE (base 100, 31 décembre 1985)					
Tendance	131,3	131,2	133,5	135,1	133,4
(base 100, 31 décembre 1981)					
Indice gén.	346	346,6	353,7	358,7	355,1

Alimentation

	27-6-86	Diff.
Beghin-Say	NC	
Bongrain	1 760	– 45
BSN G.-Danone	3 675	+ 150
Carrefour	2 950	+ 152
Casino (1)	1 500	+ 106
Cedis	951	+ 108
Euromarché	2 105	+ 235
Guyenne et Gasc.	660	+ 29
Lesieur	1 041	– 40
Martell	1 433	– 25
Moët-Hennessy	2 080	+ 160
Nestlé	31 880	+ 130
Occidentale (Gle)	986	+ 76
Olida-Caby	200,50	– 14,5
Pernod-Ricard	1 101	+ 18
Promodès	1 679	+ 139
St-Louis-Bouchon	624	– 26
S. Saupiquet	714	+ 34
Source Perrier	709	+ 41
Veuve Clicquot	4 749	– 201

(1) Droit de 146 F.

Matériel électrique services publics

	27-6-86	Diff.
Alsthom-Atlantique	420	+ 14,5
CIT-Alcatel	2 230	+ 70
Crouzet	318	– 14
Générale des Eaux	1 286	+ 41
IBM	1 047	+ 14
Intertechnique	1 855	+ 100
ITT	363,50	+ 43,20
Legrand	3 800	+ 50
Lyonnaise des Eaux	1 315	+ 160
Matra	2 290	+ 190
Merlin-Gérin	3 190	+ 190
Moteurs Leroy-Somer	842	+ 17
Moulinex	85	– 2
PM Labinal	615	+ 32
Radiotechnique	900	+ 2
SEB	540	+ 34
Siemens	2 025	+ 30
Schlumberger	231,20	+ 0,20
Signaux	535	+ 20
Téléméc. Electrique	2 990	+ 60
Thomson-CSF	1 260	+ 95

Pétroles

	27-6-86	Diff.
Elf-Aquitaine	298	+ 12
Esso	464	+ 15
Exxon	427	– 2,50
Francarep	300	+ 2
Petrofina	1 320	+ 80
Pétroles B.P.	115	+ 0,80
Primagaz	425	+ 3
Raffinage	150,30	– 3,20
Royal Dutch	567	+ 13
Sogerap	440	– 0,5
Total	382	+ 12

Filatures, textiles, magasins

	27-6-86	Diff.
André Roudière	NC	
Agache Willot	847	+ 25
BHV	578	+ 49
CFAO	1 555	+ 25
Damart-Serviposte	1 966	– 24
Darty	3 085	– 105
DMC	433	+ 17
Galeries Lafayette	1 030	+ 25
La Redoute	1 729	– 99
Nouvelles Galeries	479	+ 6
Printemps	551	+ 69
SCOA	112,10	– 0,50

Bâtiment, travaux publics

	27-6-86	Diff.
Auxil. d'entrepr.	1 430	+ 125
Bouygues	1 130	+ 20
Ciments Français (1)	650	+ 2
Dumez	1 290	+ 80
GTM	378	+ 53
J. Lefebvre (2)	754	+ 82,50
Lafarge	1 281	+ 51
Maisons Phénix	230	+ 17,4
Poliet et Chausson	1 590	+ 117
SCREG	72,10	– 4,90
SGE-SB	78,60	+ 4,80

(1) Droit de 17 F.
(2) Droit de 48,50 F.

BOURSES ÉTRANGÈRES

NEW-YORK

Une hausse continue

Wall Street a manifesté cette semaine de bonnes dispositions et, sur sa lancée du vendredi précédent, a progressé assez rapidement, au point que mercredi le « Dow » franchissait pour la première fois de l'histoire la barre des 1900 points mais en séance seulement, de sorte que le record ne put être homologué. Mais des ventes bénéficiaires ont sérieusement réduit son avance et, malgré un redressement opéré à la veille du week-end sur des rumeurs d'OPA, le gain hebdomadaire du marché a été assez insignifiant.

Les investisseurs ont réagi avec fougue aux dernières statistiques sur l'état de l'économie. Celles-ci sont mauvaises et à mesure qu'elles vont en se multipliant, l'espoir grandit de voir le Fed prendre enfin le taureau par les cornes en abaissant les taux d'intérêt pour relancer l'expansion. D'après les professionnels, une détente monétaire pourrait déclencher une explosion comparable à celle enregistrée durant les premiers mois de l'année.

Toutefois, la crainte d'une reprise de l'inflation, qui inciterait la Banque centrale à mettre la pédale douce, a poussé les investisseurs à rajuster leurs positions. Des arbitrages ont également eu lieu au profit des actions d'entreprises promises à bénéficier de la réforme fiscale en chantier.

	Cours 20 juin	Cours 27 juin
Alcoa	40	38
ATT	25 3/8	25 3/8
Boeing	63 3/4	62 1/8
Chase Man. Bank	42	44 3/4
Du Pont de Nemours	86	83
Eastman Kodak	59 1/2	58 1/4
Exxon	61	61
Ford	53 3/4	55 1/8
General Electric	81	80 5/8
General Motors	78 1/2	76 3/4
Goodyear	32 5/8	33
IBM	147 1/2	147 1/4
ITT	44 7/8	54
Mobil Oil	31 1/4	31 3/8
Pfizer	69	71
Schlumberger	32 3/8	33 7/8
Texaco	33 5/8	32 1/8
UAL Inc.	51 3/4	54 7/8
Union Carbide	21 3/4	21 1/4
US Steel	20 1/2	20 1/2
Westinghouse	54	53 1/2
Xerox Corp	56	55

TOKYO

Toujours plus haut

Se désolidarisant de la plupart des grandes places internationales, le Kabuto-Cho a poursuivi sa course et volé de nouveau de record en record. Jeudi, pour la première fois, le Nikkeï franchissait la barre des 17 600 points avant de refluer un peu à la veille du week-end. Le plus surprenant est qu'aucun élément particulier n'a soutenu le marché, les institutionnels plaçant leurs excédents de fonds sur les valeurs à forte capitalisation et dans la haute technologie. Indices du 27 juin : Nikkeï, 17 500,43 (contre 17 454,86) ; général, 1 350,14 (contre 1 344,56).

	Cours 20 juin	Cours 27 juin
Akaï	574	490
Bridgestone	710	786
Canon	1 030	1 020
Fuji Bank	1 560	1 570
Honda Motors	1 150	1 170
Matsushita Electric	1 480	1 470
Mitsubishi Heavy	417	402
Sony Corp.	3 400	3 380
Toyota Motors	1 550	1 570

FRANCFORT

Stagnation

Privé d'encouragement, le marché a manqué d'entrain et les professionnels en ont été réduits à expédier les affaires courantes. D'une façon générale, la tendance a été irrégulière mais les écarts de cours n'ont guère revêtu d'ampleur.

Indice de la Commerzbank du 27 juin : 1 951,6 (contre 1 951,3).

	Cours 20 juin	Cours 27 juin
AEG	314	304
BASF	285,70	267
Bayer	295	297
Commerzbank	309,50	309
Deutschebank	787	783
Hoechst	265,50	267
Karstadt	351,50	351
Mannesman	212,50	212
Siemens	634	634
Volkswagen	547,50	535,50

LONDRES

Irrégulier

Contrarié par les prévisions sur un ralentissement de l'activité économique faite par le patronat et la London Business School, le marché a suivi un parcours en dents de scie. Mais alors qu'il était un peu mieux disposé à l'approche du week-end, l'avertissement lancé par la Banque d'Angleterre sur les dangers d'une trop forte baisse des taux d'intérêt l'a replongé dans la perplexité. La semaine s'est achevée sur un score nul.

Indices « FT » du 27 juin : industrielles, 1 354,4 (contre 1 353,4) ; mines d'or, 198,5 (contre 213,8) ; fonds d'Etat, 90,84 (contre 90,32).

	Cours 20 juin	Cours 27 juin
Beecham	388	418
Bowater	323	336
Brit. Petroleum	570	585
Charter	250	270
Courtaulds	280	300
De Beers (*)	675	633
Freegold (*)	8 7/16	7 5/8
Glaxo	10,92	10 1/4
Gt. Univ. Stores	12 3/8	13 5/8
Imp. Chemical	954	996
Shell	788	800
Unilever	16,60	17 13/64
Vickers	458	470
War Loan	39 3/8	39 5/8

(*) En dollars.

Crédits, changes, grands marchés

L'EUROMARCHÉ

Du dodo au « dahu »

Ne parvenant pas à concilier le passé et l'imaginaire, la communauté bancaire internationale paraît confondre la chasse au dodo avec celle au « dahu ». Le dodo, oiseau coureur de l'île Maurice exterminé au dix-huitième siècle parce que doté d'un corps immense, disproportionné par rapport à des ailes rabougries incapables de soutenir l'enveloppe principale, a eu au moins le mérite d'exister. En revanche, le « dahu », animal imaginaire à la recherche duquel on assigne un chasseur crédule qu'on veut abuser, relève du mythe. Tel le dodo, l'investisseur en euro-obligations traditionnelles à taux d'intérêt fixe est devenu une espèce disparue de la scène internationale. Cependant, les eurobanques s'obstinent à faire croire aux acheteurs potentiels que la chasse au « dahu » est encore ouverte alors qu'aucun gibier ne viendra jamais récompenser leurs efforts.

Le montant des émissions internationales d'obligations lancées pendant les six premiers mois de cette année a dépassé les 90 milliards de dollars. Il s'agit là d'un nouveau record, en hausse de 35 % par rapport à l'équivalent de 66,6 milliards de dollars offerts pendant le premier semestre de 1985. Toutefois, le dynamisme de cette année s'est avéré dangereusement excessif. Sur les 90 milliards de dollars proposés aux investisseurs depuis le 1er janvier 1986, 10 milliards, au moins, n'ont pu être placés. Non seulement un volume important de papier est resté entre les mains des banques ayant dirigé les euro-emprunts concernés, mais la chute des cours durant les dernières semaines a entraîné des pertes extrêmement importantes dans nombre de portefeuilles bancaires.

La détente progressive, cette année, des taux d'intérêts avait permis la sortie d'euro-émissions à taux fixes dotées de coupons de plus en plus bas. En avril, ils repassaient en dessous de la barre des 7 %. Ce mouvement n'allait malheureusement pas durer. Dès le mois de mai, le coup d'arrêt à la baisse des taux d'intérêt provoquait une hausse générale des rendements et une remontée parallèle des coupons au niveau des 8 % et plus. Du coup, les euro-emprunts émis avec des coupons de 7 % ont vu leurs cours plonger et les porteurs, la plupart des banques, ont essuyé des pertes sévères.

Le paradoxe est que, malgré l'absence persistante d'acheteurs de papier à taux fixe, les transactions de ce type continuent de fleurir, et, proprement, de se « casser la figure ». Les dodos que sont les investisseurs n'ont pas accepté de se mettre à l'affût d'hypothétiques « dahus », même si présentement le jeu est, une fois de plus, de miser sur une nouvelle détente des taux dans un avenir rapproché.

Une force centripète

La farouche résistance des investisseurs internationaux à l'égard du papier à taux fixe n'a d'égale que leur bonne volonté à s'engager à taux variable, secteur où la rentabilité ne peut que s'accroître par suite de la profonde incertitude sur l'évolution des taux à court terme et en réaction contre la détérioration intervenue l'an dernier dans ce secteur.

Profitant des conditions propices dans ce domaine, Paribas a lancé, cette semaine, alors qu'on s'attendait que l'appât provienne de la BNP, une émission perpétuelle à taux d'intérêt variable qui a d'emblée connu un grand succès. Celui-ci a permis de porter rapidement de 300 millions à 400 millions de dollars le montant de l'opération, dont 200 millions seront immédiatement émis, le solde étant gardé en réserve dans le cadre d'une transaction dite « à robinet ouvert ».

L'euro-émission Paribas a été offerte sur la base d'un prix de 100,10 et d'un taux d'intérêt trimestriel grassouillet qui reflète l'éternité de l'offre. Il sera, en effet, composé de l'ajout d'une marge de 0,125 % au taux interbancaire offert sur les dépôts en eurodollars à trois mois. Lorsqu'on ajoute la commission bancaire de 0,15 %, le rendement s'avère bien supérieur à ce qu'on peut actuellement percevoir sur des opérations à durées déterminées. Le caractère perpétuel de la proposition Paribas est, toutefois, atténué par le fait que la banque française se réserve le droit de rembourser par anticipation son euro-émission à un prix de 100 à partir de septembre 1991.

Cependant, l'opération qui a le plus surpris est celle de la Belgique. D'un montant de 400 millions de dollars et d'une duré de dix ans, elle a été proposée à un prix de 100,20 avec un intérêt semestriel qui sera, sans l'addition d'aucune marge, le seul taux « demandé » à Londres sur les dépôts en eurodollars à six mois (Libid). L'ensemble, que l'emprunteur se réserve de rembourser par anticipation après cinq ans, est assorti d'une commission bancaire totalisant dix points de base (0,10 %). Ces conditions sont d'autant plus tirées pour les prêteurs que les euroobligations de la Belgique seront, comme il en va toujours avec ce débiteur, sous forme de coupures nominatives, présentation généralement peu appréciée des euro-investisseurs. Or, malgré ces prémisses peu encourageantes, la transaction belge a bénéficié immédiatement d'un très vif succès et a de suite été offerte avec une prime sur le marché gris. Pourquoi ?

Dégoûtés du papier à taux d'intérêt fixe, les investisseurs internationaux se retournent massivement vers tout ce qui est disponible à taux variable. C'est ce qui explique, par exemple, le développement rapide des « taux variables synthétiques », c'est-à-dire de papier à taux d'intérêt flottant littéralement manufacturé à partir d'euro-obligations à taux fixe au travers d'un processus sur lequel nous aurons l'occasion de revenir. Dans le cas de la Belgique, la demande a été d'autant plus forte que le marché est affamé de risques souverains, lesquels se font de plus en plus rares. Les effets de ce manque sont appelés à avoir une grande répercussion sur l'euromarché et peut-être, à modifier totalement la structure du secteur des émissions euro-obligataires à taux variable.

Dans la foulée du succès belge, on s'attend maintenant qu'un emprunteur souverain de toute première qualité, telle la France pour ne citer qu'elle, puisse solliciter le marché à partir d'une marge « négative », c'est-à-dire d'un intérêt variable qui sera celui du Libid, « minoré » de cinq points de base (0,05 %). A ce niveau, le taux d'intérêt rejoint celui du papier commercial. La force centripète qui semble ainsi précipiter le marché des euro-obligations à taux variable vers celui de l'europapier commercial est-elle l'amorce d'une disparition progressive, ou tout au moins d'un déclin prononcé, du secteur obligataire au profit du marché monétaire ? Cela ne serait pas étonnant en ce qui concerne la partie du marché euro-obligataire libellée en dollars des États-Unis, pour trois raisons : la trop grande instabilité des taux d'intérêt, les oscillations incessantes de la devise américaine, les risques de plus en plus importants que font encourir un nombre croissant d'emprunteurs.

CHRISTOPHER HUGHES.

LES DEVISES ET L'OR

Sur la plage

Parler de la plage, ce n'est pas celle dont rêvaient les opérateurs à la veille du week-end, surtout dans les salles de change mal climatisées. En fait, il s'agit de la plage des parités entre lesquelles le dollar évolue assez étroitement depuis deux mois : en gros, entre 2,20 DM et 2,25 DM, avec quelques petites pointes passagères à 2,28 DM et 2,18 DM, ce qui correspond à une « bande » de 7 F-7,15 F, avec, là aussi, des fugues temporaires à 6,93 F et 7,40 F.

Ces étroites fluctuations reflètent les divergences de vue entre les « fondamentalistes » et les « chartistes ». Pour les fondamentalistes, le dollar s'inscrit inexorablement sur une pente baissière, car les nouvelles en provenance de l'économie américaine ne sont pas bonnes. La croissance reste faible aux Etats-Unis, ce qui pourrait inciter les autorités monétaires à abaisser à nouveau les taux d'intérêt, mesure de nature à affaiblir le dollar si elle restait isolée. En outre, le maintien d'un énorme déficit commercial américain (14,2 milliards de dollars en mai 1986 contre 12,2 milliards en avril) est propre à fortifier les partisans d'un repli supplémentaire du « billet vert ».

Pour les « chartistes », qui travaillent sur graphiques (*charts*, en anglais), si le dollar ne baisse pas, c'est qu'il est appelé à monter, aussi haut que 2,50 deutschmarcks par exemple. Mais entre 2,20 deutschmarcks et 2,25 deutschmarks, dans cette « plage » précédemment évoquée, rien ne peut vraiment se passer, du moins pour l'instant. On l'a bien vu en début de semaine, lorsque le dollar, sur sa lancée de la fin de la semaine précédente, s'éleva à 2,27 deutschmarks, 7,24 francs et 169 yens.

Dans la soirée, il retombait, n'ayant pu franchir le seuil des 2,27 deutschmarks, important sur les graphiques. De même, en fin de semaine, lorsque le dollar commença à glisser sur l'annonce d'un important déficit commercial pour les Etats-Unis en mai, une intervention de la Banque du Japon, par Réserve fédérale interposée, bloqua net la glissade à 165,50 yens.

On pourra avancer que ce flottement étroit et contrôlé est tout à fait précaire, et qu'un dérapage est toujours possible, dans le sens d'une baisse du « billet vert », vraisemblablement. Ainsi, certains observateurs estiment que la parité actuelle dollar/yen est stabilisée jusqu'aux élections législatives au Japon, prévues pour le 6 juillet prochain, ceci afin de donner un petit coup d'épaule au premier ministre sortant, M. Yasuhiro Nakasone. Après le 6 juillet, ils voient le dollar reprendre sa baisse par rapport au yen.

Effectivement, ce qui se passera en juillet et en août sur les marchés des changes ne manquera pas d'intérêt. Si les parités actuelles se maintiennent à l'intérieur des « plages » précédemment évoquées, ce sera la preuve qu'un système de « zones-cibles » cher à plusieurs participants du dernier sommet à Tokyo (et précédents) peut fonctionner vaille que vaille. Il faut dire que les pressions n'ont pas été très fortes sur les marchés, les banques centrales n'ayant guère besoin d'intervenir.

Au sein du système monétaire européen, le franc français caracole toujours en tête, favorisé par des taux d'intérêt supérieurs de près de trois points aux taux allemands, sur le court terme s'entend. On a beau dire que cet écart reflète les différences d'inflation, ce genre de raisonnement ne peut s'appliquer qu'aux investissements à long terme. Pour les placements de liquidités, trois points de plus sont toujours bons à prendre, surtout quand on est assuré de la stabilité des parités pour une durée appréciable. On a noté, toutefois, une légère hausse du mark à Paris, comme la semaine dernière. C'est toujours la faute de la couronne danoise, tombée en queue du SME, qui repousse vers le haut la devise allemande, pourtant peu recherchée.

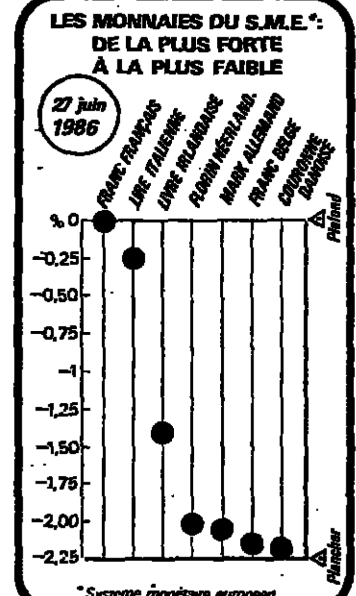
FRANÇOIS RENARD.

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 23 au 27 juin

(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D. mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
Londres	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	–	–	–	–
New-York ...	1,5255	–	14,1793	55,3097	45,2386	2,2124	40,1687	0,06589
	1,5010	–	13,9684	54,1711	44,5831	2,1810	39,5882	0,0649
Paris	10,7586	7,0525	–	390,07	319,04	15,6028	283,29	4,6474
	10,7456	7,1590	–	387,81	319,17	15,6139	283,41	4,6517
Zurich	2,7581	1,8080	25,6364	–	81,7915	4,0080	72,6258	1,1914
	2,7708	1,8460	25,7858	–	82,3004	4,0261	73,0799	1,1994
Francfort ...	3,3721	2,2105	31,3440	122,26	–	4,8985	88,7929	1,4566
	3,3667	2,2430	31,3312	121,50	–	4,8920	88,7965	1,4574
Bruxelles ...	68,9526	45,20	6,4090	25,8000	20,4478	–	18,1567	2,9785
	68,8208	45,85	6,4045	24,8374	20,4413	–	18,1512	2,9792
Amsterdam ..	3,7977	2,4395	35,2995	137,69	112,62	5,5877	–	1,6485
	3,7915	2,5260	35,2845	136,83	112,61	5,5092	–	1,6413
Milan	2314,94	1517,50	215,37	839,32	686,49	33,5790	609,56	–
	2310,03	1539	214,97	833,69	686,13	33,5659	609,26	–
Tokyo	252,62	165,60	23,4810	91,5929	74,9151	3,6637	66,5193	0,10912
	251,56	167,60	23,4115	90,7908	74,7213	3,6553	66,3499	0,1089

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 27 juin, 4,2587 F contre 4,2714 F le vendredi 20 juin.



MARCHÉ MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Stabilisation dans l'espoir

L'espoir fait vivre, dit-on, tout au moins, il nourrit : c'est ce qui s'est passé cette semaine sur les marchés financiers, que ce soit à Paris ou à New-York. De l'autre côté de l'eau, les opérateurs continuent de tabler sur une nouvelle diminution du taux d'escompte fédéral afin de relancer une croissance bien molle. Ainsi, l'un des « gourous » de Wall Street, M. Albert Wojnilower, chef économiste de la First Boston, estime que *« les conditions d'un nouvel abaissement du loyer de l'argent sont en train de se mettre en place »*. Il prévoit donc une réduction d'un demi-point sur le taux d'escompte fédéral avant la fin de l'été, ce qui est également l'avis de M. Fosler, premier économiste de la commission sénatoriale du budget.

L'un des administrateurs de la Réserve fédérale (FED), le gouverneur Manuel Johnson, proposé pour la vice-présidence de cet organisme, n'exclut pas une telle mesure, soulignant que *« si la croissance ne s'intensifie pas à l'étranger l'expansion pourrait se ralentir aux Etats-Unis, ce qui obligerait la FED à reconsidérer très prudemment sa politique »*.

Il estime néanmoins, qu'en dépit des signes de *« stagnation »* au premier semestre de cette année, les perspectives sont *« généralement bonnes »* pour le second semestre. On perçoit bien les préoccupations de la FED, soucieuse de ne pas relancer trop une croissance qui pourrait repartir d'elle-même. Si cela était, la dite FED serait obligée de « serrer la vis » dans quelques mois pour éviter la surchauffe monétaire. Autre souci de la FED, celui de ne pas abaisser ses taux unilatéralement, au risque d'affaiblir le dollar et de décourager les prêteurs étrangers.

On a noté avec beaucoup d'intérêt le compromis sur le budget 1987, intervenu jeudi soir entre les membres de la commission mixte du Sénat et de la Chambre des représentants à Washington. Ce compromis, qui aurait de solides chances d'être adopté par le Congrès, ramène à 142,6 milliards de dollars le déficit du budget commençant le 1er octobre 1986 (contre 200 milliards de dollars pour le budget en cours) au prix d'une réduction de 28 milliards de dollars sur le budget du Pentagone. Si cela était, les pressions sur le marché financier américain seraient un peu allégées.

En tout cas, les taux fléchissent lentement aux Etats-Unis, où la dernière adjudication de bons du Trésor à sept ans s'est faite au taux de 7,33 %, le plus faible depuis neuf ans (7,26 % le 15 août 1977).

Du côté des partenaires des Etats-Unis, à qui Washington demande d'accélérer leur croissance, l'accueil reste frais. Au Japon, le gouverneur de la Banque centrale a réaffirmé son opposition à toute réduction du taux d'escompte (on verra après les prochaines élections, sans doute) et, en RFA, la Bundesbank campe sur ses positions : pas question de relancer une économie qui se porte bien, et gare au dérapage de la masse monétaire, d'autant que, selon la Banque, le rythme d'inflation « réel », hors prix du pétrole, est toujours de 2 % l'an.

Le plus curieux dans tout cela, est que la masse monétaire allemande, dans sa définition M3, la plus large, n'a augmenté en mai que de 5,5 % en taux annuel contre 5,6 % en avril, et 5,9 % en mai 1985, ce qui n'est pas très éloigné des objectifs. La masse monétaire, définition « Banque centrale », en revanche, augmente beaucoup plus vite, au-delà des objectifs, ce qui incite la Bundesbank à durcir un peu sa politique, par exemple en réduisant ses concours aux banques cette semaine.

Cette attitude est critiquée par un nouveau membre du Conseil des sages, M. Rüdiger Pohl, professeur à l'université de Hagen, qui explique l'accélération récente de l'expansion monétaire allemande par le recours plus intensif à des formes liquides de placements. Selon lui, la comptabilisation des divers agrégats de la masse monétaire, définition Banque centrale, serait à revoir en fonction de la rapidité de circulation de la monnaie, thème tout à fait à l'ordre du jour dans de nombreux pays. M. Pohl préconise donc que la Bundesbank révise en hausse ses objectifs d'expansion de la masse monétaire et exclut tout risque de rechute inflationniste. Gageons que son quasi-homonyme, Karl-Otto Poehl, président de la Bundesbank, ne l'entend pas de cette oreille.

En France, l'espoir d'une nouvelle baisse des taux d'ici à la fin de l'année a contribué à rasséréner les esprits et aussi à faire baisser un peu les rendements. Ces derniers sont revenus, à la veille du week-end, au-dessous de 8 % pour les emprunts d'Etat (7,95 % pour ceux à plus de sept ans, et 7,8 % pour ceux de deux à sept ans, selon les indices Paribas). Sur le MATIF, l'échéance de décembre passait de 110,80 à 111,70 environ, l'essentiel de la hausse s'étant faite le mercredi sur la baisse des taux aux Etats-Unis.

Cette échéance retrouve donc son cours du 17 juin, atteint au lendemain de la diminution d'un quart de point du taux d'intervention de la Banque de France. Relevons, à ce sujet, que le lancement du nouveau contrat sur bons du Trésor, annoncé la semaine dernière, s'est faite avec succès (sept cent soixante-dix contrats le premier jour). Un contrat sur devises (ECU) est à l'étude.

Sur le marché primaire, les émissions reprennent à petite vapeur et jouissent d'un accueil inégal. Ainsi, l'emprunt EDF de 3 milliards de francs à 8 % et quinze ans s'est placé très mollement, essentiellement en raison des possibilités de remboursement anticipé que s'est réservées l'émetteur : cela n'a pas plu aux souscripteurs. En revanche, l'emprunt de 1,2 milliard de francs lancé par SOFINCO, par coupure de 100 000 F, à huit ans et taux variable (90 % du TMO) a été avalé et gobé par les gérants de SICAV court terme : les taux variables, c'est la sécurité en ces périodes troublées.

Aux dernières nouvelles, le Trésor procéderait à une adjudication d'obligations assimilables au début de juillet, de faible ampleur dit-on : il faudra bien, car le marché n'a toujours pas entièrement digéré l'adjudication de 26 milliards de francs d'OAT, réglée le 2 mai dernier, et qui pèse toujours. Au 30 juin, le marché obligataire aura absorbé près de 210 milliards de francs d'émissions, en progression de 25 % sur l'an dernier. C'est beaucoup.

F. R.

LES MATIÈRES PREMIÈRES

Baisse du cuivre et du café

Cette semaine a été surtout caractérisée par une sensible baisse des cours du cuivre et une nouvelle chute des cours du café. Durant le premier semestre, la plupart des matières premières, dont, bien sûr, le pétrole, ont enregistré des reculs de prix parfois appréciables. Deux exceptions toutefois : le platine qui a évolué à contre-courant, avec une hausse de l'ordre de 20 % provoquée par l'évolution de la situation politique et économique en Afrique du Sud – principal producteur mondial, – et le caoutchouc, qui a progressé de 15 % environ sur le marché de Kuala-Lumpur.

En revanche, le marché des métaux non ferreux reste traumatisé par la suspension des cotations sur l'étain à Londres depuis le 24 octobre 1985. Le cuivre a été le plus affecté (– 10 %). Mais, la folle spéculation sur le café est retombée, d'où une baisse des prix de 30 %. Le cacao et le blé ont aussi payé leur tribut à la baisse (– 25 %).

MÉTAUX. – *Soudain et sensible recul des cours du cuivre au Metal Exchange de Londres, qui sont revenus pratiquement à leurs niveaux les plus bas depuis trois ans et demi. La menace d'une longue grève dans l'industrie américaine de ce métal, lors du renouvellement des contrats de travail, tend à s'estomper. Un accord vient d'être conclu entre la direction de la plus importante compagnie des États-Unis et les représentants des syndicats. Un autre avait précédemment été signé par un important producteur canadien. Les stocks britanniques sont en augmentation.*

Les ventes de nickel que compte réaliser l'URSS à destination des pays occidentaux devraient dépasser, selon les prévisions des négociants, le niveau de 25 000 tonnes atteint en 1985. Voilà une perspective qui ne peut que contribuer à affaiblir les prix d'autant que les grandes sociétés productrices ne travaillent déjà pas à pleine capacité... loin s'en faut !

Effritement des cours du plomb et du zinc. Les producteurs européens qui ont augmenté récemment leurs prix à différentes reprises, vont être obligés de refaire le chemin en sens inverse, donc d'annuler certaines augmentations récentes.

DENRÉES. – *La timide reprise enregistrée la semaine dernière sur les cours du café a tourné court. Une nouvelle chute s'est produite sur les différents marchés. Le traditionnel refroidissement de la température dans les zones caféières du Brésil, tant attendu par la spéculation pour redonner du tonus au marché, n'était pas au rendez-vous.*

En outre, le Brésil va modifier sa politique de vente à l'exportation, qui se traduira par une diminution de son prix fixé à 2,33 dollars la livre au lieu de 2,49 dollars. La Colombie, second producteur mondial, ne tardera pas à suivre l'exemple brésilien afin de conserver ses parts de marchés.

Fluctuations peu importantes sur les cours du cacao, malgré des ventes de fèves effectuées par la Côte-d'Ivoire sur la nouvelle récolte.

Les cours du sucre se sont pratiquement maintenus à leur niveau de la semaine précédente. En dépit de la sécheresse au Brésil, la récolte de canne à sucre aurait été moins affectée que ne le pensaient les professionnels.

LES COURS DU 26 JUIN 1986

(Les cours entre parenthèses sont ceux de la semaine précédente)

MÉTAUX. – Londres (en sterling par tonne) : cuivre (high grade), comptant, 879 (938,90) ; à trois mois, 920,50 (951,50) ; plomb, 271 (280) ; zinc, 518 (537) ; aluminium, 765 (772,3) ; nickel, 2 675 (2 725) ; argent (en pence par once troy), 333 (336,40). – New-York (en cents par livre) : cuivre (premier terme), 61,35 (62,95) ; argent (en dollars par once), 5,05 (5,06) ; platine (en dollars par once), 439 (429,40). – Penang : étain (en ringgit par kilo), 14,11 (14,06).

TEXTILES. – New-York (en cents par livre) : coton, juil., 67,75 (67,60) ; oct., 31,83 (33,28). – Sydney (en cents par kilo), laine peignée à sec, juil., 626 (625). – Roubaix (en francs par kilo), laine, 41,50 (42,50).

CAOUTCHOUC. – Kuala-Lumpur (en cents par kilo) : R.S.S. (comptant), 209 (204,50).

DENRÉES. – New-York (en cents par lb ; sauf pour le cacao, en dollars par tonne) : cacao, juil., 1 708 (1 696) ; sept., 1 770 (1 758) ; sucre, juil., 6,09 (6,31) ; sept., 6,30 (6,14) ; café, juil., 167,05 (187,51) ; sept., 170,76 (190,69). – Londres (en livres par tonne, sauf pour le sucre en dollars) : sucre, août, 139,40 (141) ; oct., 147,60 (149) ; café, juil., 1 671 (1 822) ; sept., 1 714 (1 862) ; cacao, juil., 1 252 (1 250) ; sept., 1 284 (1 285). – Paris (en francs par quintal) ; cacao, sept., 1 344 (1 370) ; déc., 1 382 (1 400) ; café, sept., 1 830 (2 040) ; nov., 1 889 (2 080) ; sucre (en francs par tonne), août, 1 235 (1 285) ; oct., 1 275 (1 330). Tourteaux de soja : Chicago (en dollars par tonne), juil., 147,30 (149,90) ; sept., 144,50 (143,80). – Londres (en livres par tonne), août, 122,50 (124) ; oct., 123,50 (124,50).

CÉRÉALES. – Chicago (en cents par boisseau) : blé, juil., 256,50 (246,75) ; sept., 252 (247,75) ; maïs, juil., 224,25 (234) ; sept., 188 (198,75).

INDICES. – Moody's, 983,90 (966,10) ; Reuter, 1 452,80 (1 448,60).

Le Monde

Le dossier de Carrefour du développement

Mme Marie-Danielle Bahisson est inculpée de complicité de recel d'abus de biens sociaux

Mme Marie-Danielle Bahisson, trente-cinq ans, directeur de cabinet du préfet du Cher et ancien chef de cabinet de Mme Yvette Roudy au ministère des droits de la femme, a été inculpée, le vendredi 27 juin, de complicité de recel d'abus de biens sociaux par M. Jean-Pierre Michau, juge d'instruction au tribunal de grande instance de Paris, chargé de l'affaire du Carrefour du développement.

Placée sous garde à vue dans les locaux de la direction centrale de la police judiciaire pendant toute la journée de vendredi, Mme Bahisson a été laissée en liberté sous contrôle judiciaire au terme de son inculpation.

Parmi les sommes gérées par le Carrefour du développement, 6 millions de francs avaient été versés à l'association La promotion française, à laquelle participait Mme Bahisson. Sur cette somme, 1 million avait été consacré, par cette association, à l'achat du château d'Ortie (Loir-et-Cher). Celui-ci fut ensuite cédé à une société civile immobilière, dont les seuls actionnaires sont l'ancien chef de cabinet de M. Christian Nucci, M. Yves Chalier, trésorier de l'association Carrefour du développement, et Mme Bahisson.

Par ailleurs, Mme Lucette Norbert, trésorière de La promotion française, a également été inculpée, le samedi 28 juin, de recel d'abus de confiance par le juge. On lui reproche d'avoir encaissé à titre personnel 1 million de francs qui proviendrait de sommes versées à l'assocaition par Carrefour du développement dans le cadre de l'achat du château en Sologne. Présentée dans l'acte de vente comme psychologue, mais en fait médium-voyante, Mme Norbert nous avait déclaré récemment avoir été *« propulsée »* par hasard trésorière de La promotion française.

Une « affaire dans l'affaire »

L'achat du château *en* Sologne constitue la partie la plus tangible de l'affaire de Carrefour du développement, à défaut d'en être la plus importante : un épisode somme toute assez simple – deux hauts fonctionnaires se retrouvant à la tête d'un domaine acheté avec des fonds publics – mais se situant à la périphérie d'un dossier beaucoup plus complexe.

Une simple lecture de l'acte de vente du château d'Ortie, situé à Salbris (Loir-et-Cher), permet de se faire une idée. Le 12 juillet 1985, l'association La promotion française, fondée le 27 mars précédent, se porte acquéreur de ce domaine, un ancien hôtel luxueux endommagé par un incendie au mois de mars 1978. L'association groupe trois personnes : M. Yves Chalier, chef de cabinet du ministre de la coopération, M. Christian Nucci et trésorier de l'association Carrefour du développement en est le président; Mme Marie-Danielle Bahisson, la secrétaire générale, et Mme Lucette Norbert, une psychologue âgée aujourd'hui de soixante et onze ans, trésorière.

Invoquant des raisons fiscales, les membres de l'association revendent le château le 20 décembre 1985 à une SCI, Le domaine d'Ortie, pour 700 000 francs, auxquels s'ajoutent 300 000 francs de meubles. La SCI compte deux associés : M. Chalier et Mme Bahisson.

Cela étant, il restait au juge d'instruction, M. Jean-Pierre Michau, à établir l'origine des fonds ayant permis d'acheter ce château, qui devait servir à l'hébergement de cadres africains en session de formation. Le juge semble avoir découvert que 6 millions de francs avaient été versés à La promotion française par Carrefour du développement, association subventionnée par le ministère de la coopération. L'acquisition du domaine a donc bien été réalisée à l'aide de fonds publics.

La caution de l'Etat

Mais le plus onéreux dans l'opération était la rénovation du château. Les travaux ont commencé l'an dernier : dans l'une des dépendances, une vingtaine de chambres avec salle de bains ont été aménagées. Les voisins ont affirmé avoir vu, sur place, M. Chalier et Mme Bahisson, venue de Bourges, à une soixantaine de kilomètres de là. L'ancienne propriétaire, Mme Josette Valentin, avait indiqué à ces voisins que le domaine avait été acheté *« par l'Etat »* pour en faire *« un deuxième Fontainebleau »*...

Pour cette rénovation, un prêt de 2,3 millions de francs a été octroyé par un organisme, la FINEMEP (financement des sociétés d'économie mixte), sous réserve d'obtenir la caution de l'Etat. Celle-ci a été obtenue, comme en témoignent trois documents, officiels, signés de M. Christian Nucci, et, pour deux d'entre eux, par le contrôleur financier du ministère, M. Camille Bardet. Le fonctionnaire n'a pas reconnu sa signature, grossièrement imitée. L'ancien ministre a demandé communication de ces documents au cabinet de M. Michel Aurillac, afin de se prononcer sur l'authenticité de sa signature.

Dans cette « affaire dans l'affaire » que constitue l'achat du château, Mme Bahisson fait figure de « deuxième couteau ». N'appartenant pas au Parti socialiste, mais ancienne assistante de Mme Yvette Roudy au Parlement européen, diplômée de droit et de sciences économiques, cette jeune femme d'origine suisse – elle est née à Lucerne – a occupé les fonctions de chef de cabinet du ministre des droits de la femme de 1981 à 1983. Chargée de mission au Centre français du commerce extérieur, elle devient ensuite secrétaire générale de la Fondation nationale pour l'enseignement de l'exportation, créée en février 1985 par Mme Edith Cresson.

Curieusement, M. Chalier lui succède à ce poste, mais très brièvement, sa démission ayant été sollicitée dès l'automne 1985. Mme Bahisson fut ensuite nommée le 5 juin 1985 sous-préfet directeur de cabinet du commissaire de la République du Cher. Dès le début de l'affaire, l'administration a demandé à la jeune femme de quitter ses fonctions, et le ministre de l'intérieur, M. Charles Pasqua, aurait même préparé un projet de décret prévoyant sa radiation des cadres de la fonction publique.

En tout état de cause, les sommes consacrées à l'acquisition du domaine d'Ortie ne représentent qu'une maigre partie des fonds disparus, après avoir transité par Carrefour du développement, évalués à plus de 20 millions de francs par M. Aurillac. Toutefois, la justification de cet achat, sans doute plus complexe que celle qui a été présentée – la formation de cadres africains – permettra peut-être au juge d'instruction de remonter le fil d'une affaire qui pourrait concerner aussi bien le financement des partis politiques que la politique africaine.

CORINE LESNES.

Le projet de budget ouest-allemand pour 1987

Le gouvernement de Bonn entend poursuivre la privatisation

Le ministre des finances a imposé une réduction des dépenses à tous ses collègues. Il attend 3 milliards de DM sur deux ans de la vente des parts détenues par l'Etat dans Volkswagen et Veba.

BONN
de notre correspondant

Présentant son projet de budget pour 1987, le ministre ouest-allemand des finances, M. Gehrard Stoltenberg, a fait part vendredi 27 juin à Bonn de son intention de vendre, d'ici à 1988, la totalité des parts détenues par l'Etat dans la firme automobile Volkswagen (20 %) et le groupe pétrochimique Veba (25,55 %). Cette vente, qui n'avait pas été prévue dans le programme de privatisation élaboré par le gouvernement en 1985, pourrait s'étaler sur deux ans.

Le ministère des finances estime à 3 milliards de DM (9,6 milliards de francs) pour 1987 et 1,5 milliard (4,3 milliards de francs) pour 1988 les recettes à attendre des privatisations, contre 0,5 milliard en 1986. La valeur actuelle, au prix du marché, de ses participations dans Veba et Volkswagen est cependant estimée à 5,3 milliards de DM (16,7 milliards de francs).

Le projet de budget, qui doit être formellement approuvé par le gouvernement le 1er juillet, n'apporte pas de modification par rapport à la politique budgétaire suivie depuis 1982 par l'actuel gouvernement de Bonn, d'un montant total de 271 milliards de DM, son augmentation reste limitée par rapport à 1986 (263,48) à 2,9 %. M. Stoltenberg avait spectaculairement confirmé le maintien de sa ligne la semaine dernière en imposant à tous les ministères une réduction de dépenses pour le reste de l'année en cours afin de compenser le coût des nouvelles mesures décidées ces derniers mois en faveur des agriculteurs.

L'accroissement des aides à l'agriculture se traduira en 1987 par une hausse de 13 % du budget de M. Kiechle, qui passe de 6,9 à 7,8 milliards de DM. C'est le principal secteur, avec l'environnement et l'intérieur, à bénéficier directement des nouvelles priorités du gouvernement. Bien qu'ayant été déchargé de ses responsabilités en matière d'environnement et de sécurité nucléaire au profit d'un nouveau ministère créé après la catastrophe de Tchernobyl, le ministre de l'intérieur voit ses crédits augmenter de 6,8 %, passant de 4,7 à 5,6 milliards de DM. Cette hausse couvre, selon le ministre des finances, le coût des élections législatives et du recensement à venir, mais également celui du renforcement de la sécurité intérieure. Le nouveau ministère de l'environnement se voit pour sa part doté d'un budget relativement modeste de 427 millions de DM.

En dehors du ministère de l'économie, qui voit ses crédits passer de 4,7 à 5,6 milliards (+ 17,6 %) en raison du financement décidé pour l'extension du programme Airbus et du renchérissement des subventions à l'exploitation du charbon, tous les autres postes se contentent de vaches maigres, le budget du ministère du travail et des affaires sociales, de loin le plus important (59,5 milliards de DM), n'augmente que de 1,8 %, et celui de la défense (51,3 milliards de DM) que de 2,8 %.

Le budget du ministère de la recherche et de la technologie, qui couvre les affaires spatiales, augmente de 2 %, passant à 7,5 milliards de DM. Bien que son ministre, M. Riesenhuber, disposera d'une certaine marge de manœuvre en raison de l'importante diminution des subventions au nucléaire civil, M. Soltenberg a bien précisé qu'aucun crédit n'était prévu pour 1987 pour le programme Hermes. Une éventuelle participation de la RFA au financement de ce projet ne sera pas décidée avant le milieu de l'année prochaine. D'ici là, le gouvernement ouest-allemand devra se prononcer à l'automne prochain sur son éventuelle participation à la phase de définition, ce qui lui en coûterait environ 30 millions de DM.

Réduction de la pression fiscale

L'augmentation prévue des dépenses de 2,9 % est légèrement supérieure à celle retenue pour l'année en cours (2,5 %). Le plan de financement à moyen terme prévoit un rythme identique pour les trois années à venir. Le gouvernement devra cependant de nouveau faire face à un léger accroissement de son déficit, qui, après avoir été stabilisé en 1985 et 1986 à 23,5 milliards de DM, passera à 24,2 milliards en 1987 et 26 milliards en 1986, avant de diminuer à nouveau. Cet accroissement reflète les difficultés de M. Stoltenberg à maintenir la balance entre sa politique de consolidation et la volonté du gouvernement de réduire la pression fiscale.

Les premières mesures décidées par le gouvernement pour diminuer la fiscalité ont coûté au budget 11 milliards de DM en 1986 et en coûteront 9 autres en 1988, en attendant le prochain train de réductions annoncé pour la prochaine législature. En plus de ces réductions, le gouvernement se trouve confronté à une diminution des recettes fiscales due à la baisse de l'inflation, qui s'est révélée plus forte qu'escompté au cours des premiers mois de 1986. L'augmentation des recettes fiscales, estimées pour 1987 à 221,3 milliards contre 211,8 milliards en 1986, serait de 4,4 %, a rapprocher de l'accroissement nominal du produit national brut estimé à environ 4,5 %. Le ministère des finances table en outre sur une réduction du bénéfice de la Bundesbank. Ce dernier, qui était estimé pour 1986 à 12,5 milliards de deutschemarks, ne devrait plus être que de 7 milliards en 1987, en raison de la baisse du dollar et des taux d'intérêt.

Le produit des nouvelles privatisations annoncées sera le bienvenu pour combler en partie ces diminutions de recettes. Le ministre des finances s'est défendu de vouloir vendre les participations de l'Etat dans Volkswagen et Veba pour résoudre ses difficultés, comme l'en a aussitôt accusé l'ancien ministre des finances social-démocrate, Hans Apel. Il a fait valoir que cette vente s'inscrivait dans la politique de privatisation entamée par l'actuelle coalition dès son arrivée au pouvoir en 1982, et poursuivie depuis par étapes prudentes.

La part de l'Etat dans Veba avait été ramenée dans une première étape, en janvier 1984, de 43,75 % à 30 %, puis à 25,71 % à la suite d'une augmentation de capital que la puissance publique n'avait pas suivie. Une réduction de la participation de l'Etat dans Volkswagen de 20 à 14 % avait été également prévue dans le plan de dénationalisation arrêté en 1985. En application de ce plan, 40 % des actions du groupe métallurgique Viag avaient été cédées au mois de juin 1986.

HENRI DE BRESSON.

Le numéro du « Monde » daté 28 juin 1986 a été tiré à 501 538 exemplaires

A B C D E F G

● **M. MITTERRAND A FLORENCE.** – Le président de la République se rendra mardi soir 1er juillet à Florence pour y participer, avec M. Craxi, à l'inauguration d'une manifestation consacrant la cité toscane *« capitale européenne de la culture »*. Tous les autres pays de la Communauté seront également représentés, généralement par leur ministre de la culture.

● **ESPAGNE : attentats au Pays basque.** – Un garde civil a été tué et six autres blessés dans un attentat à l'explosif, samedi matin 28 juin à Zarauz (province basque de San Sebastien). Quatre policiers et un piéton ont par ailleurs été blessés dans la nuit de vendredi à samedi lors d'un autre attentat à l'explosif perpétré à Bilbao (province basque de Biscaye) au passage de deux voitures de la police nationale. – *(AFP.)*

YOUGOSLAVIE : la fin du 13e congrès

La Ligue des communistes veut renforcer le pouvoir central

Les délégués se sont lancés dans des polémiques sur le rôle de la Ligue et son incapacité à résoudre les problèmes du pays.

BELGRADE
de notre correspondant

Le 13e congrès de la Ligue des communistes de Yougoslavie devait clôturer ses travaux ce samedi 28 juin. Il a procédé à l'élection du nouveau comité central et de sa nouvelle direction collégiale. Dans les deux organismes de profonds changements ont été effectués. En effet, sur les 156 membres du nouveau comité central, 29 seulement avaient fait partie du comité sortant, et sur les 23 membres de la nouvelle direction collégiale, quatre seulement. On prévoyait que M. Milanko Renovica, représentant de la Ligue de Bosnie-Herzégovine, né en 1928, de nationalité serbe et diplômé en sciences économiques, serait élu président de la Ligue pour la période d'un an.

Le congrès a travaillé en six commissions et entendu près de trois cents orateurs. A l'exception de la commission pour les relations étrangères et de celle de la défense – où l'on n'a pas entendu de voix discordantes, – les débats furent souvent polémiques. Les critiques ont porté surtout sur l'inefficacité de la Ligue, sur son impuissance à prendre à bras le corps les problèmes vitaux du pays, et sur le système de la responsabilité collective devenu *« système de l'irresponsabilité collective »*. Le congrès a modifié les statuts de la Ligue qui précisent les rapports devant exister entre le comité central fédéral et les comités des républiques et des régions autonomes, rapports qui, depuis des années, donnent lieu à des malentendus paralysants. Le principe du centralisme démocratique, souvent ignoré, sinon bafoué par les organismes subalternes, a été renforcé.

La Ligue se réunira en congrès tous les quatre ans comme jusqu'à présent, mais elle pourra aussi tenir des assises exceptionnelles en cas de nécessité et de toute façon une fois par an.

A la commission des affaires étrangères, M. Dizdarevic a présenté un rapport sur l'activité de la diplomatie yougoslave. Il a réaffirmé sa volonté de coopération avec tous les pays et a insisté sur l'importance du prochain « sommet » des non-alignés qui, en septembre, aura lieu à Harare, au Zimbabwe. Plusieurs orateurs ont cependant demandé que la Yougoslavie fasse preuve de plus d'initiative dans les Balkans.

La crise du Kosovo

La commission sur la défense nationale a entendu l'amiral Mamula, secrétaire fédéral à la défense. Selon lui, l'armée est le « garant » de l'ordre social de la Yougoslavie et de son indépendance. *« Elle se tient à l'écart des dissensions entre les républiques et les régions autonomes »* et n'est pas atteinte par les manifestations de « nationalisme ».

La crise que traverse la région autonome du Kosovo fut l'un des thèmes abordé par la quasi-totalité des orateurs. M. Vukmanovic-Tempo, prestigieux commandant partisan pendant la guerre, a soulevé une intense émotion en déclarant que cent vingt mille Serbes et Monténégrins se préparaient à quitter la région et qu'ils l'avaient invité à se mettre à leur tête. Il a informé les autorités de ce qui se passait et leur a demandé d'intervenir immédiatement. *« Si ces gens partaient,* a-t-il dit, *ce serait la désintégration du pouvoir. Je ne crois pas qu'une telle chose puisse se produire dans un pays socialiste. »*

On sait que des renforts de police ont été dépêchés la semaine dernière au Kosovo, que des routes ont été fermées et la circulation interrompue. Des heurts ont été signalés mais les officiels affirment qu'il n'y a pas eu de victimes. En tout cas, le congrès a confirmé que l'affaire du Kosovo, longtemps considérée comme une affaire intérieure serbe, est devenue l'affaire de la Yougoslavie tout entière.

Le treizième congrès n'a pas été celui d'un « revirement », comme certains l'avaient laissé entendre avant sa convocation. Il a néanmoins défini clairement les problèmes du pays, tracé les voies de leur règlement et précisé les obligations qui en découlent pour tous dans l'immense entreprise de redressement politique, économique et social du pays.

PAUL YANKOVITCH.

La mort de Jean Lacroix

« Cinquante heures »

Fêtant, le 23 décembre 1980, son quatre-vingtième anniversaire, Jean Lacroix avait demandé à être déchargé des chroniques philosophiques dans *le Monde*. Il avait tenu à faire ses adieux à ses lecteurs.

« J'ai tenu la chronique philosophique du *Monde* depuis sa fondation, fin 1944, jusqu'à ce 23 décembre 1980, où j'atteins mes quatre-vingts ans. Je crois – peut-être un peu tardivement – le moment venu de laisser ma place à de plus jeunes. Aussi voudrais-je faire mes adieux à mes *lecteurs*, en leur précisant ce que j'ai tenté de faire et en remerciant ceux auxquels je dois beaucoup.

» Je recevais près de mille volumes par an ; je parlais dans le journal de douze à quinze, étant ainsi obligé de laisser de côté bien des études aussi valables. Je n'ai presque jamais réuni plusieurs livres dans un même article. Lorsque je l'ai fait, je l'ai regretté. Pour un seul ouvrage, le travail préparatoire du philosophe exige, en moyenne, environ cinquante heures : choisir le livre dont on va parler, le lire en prenant des notes pour dégager l'essentiel, recommencer plusieurs fois la chronique pour ne pas dépasser la longueur ordinaire. Il faut aussi reconstituer la pensée de l'auteur, la réorganiser brièvement et découvrir sa logique interne pour faciliter la compréhension, la présenter de la façon la plus claire et en évitant le plus possible des termes « techniques ». (...)

» Lorsque mon ami Beuve-Méry, en 1944, m'a demandé de faire la chronique philosophique du journal, j'ai d'abord refusé, puis j'ai accepté. Je n'avais aucune idée de la manière de faire un article « journalistique », et j'étais assez inquiet, bien qu'étant habitué à des articles de revue. Cependant, ce que je viens de décrire s'est vite imposé à moi. »

[Né le 23 décembre 1900 à Lyon, agrégé de philosophie et licencié en droit, Jean Lacroix commence sa carrière de professeur de philosophie en 1925 au lycée de Chalon-sur-Saône, puis enseigne à Lons-le-Saunier (1927-1930), Bourg-en-Bresse (1930-1931), Dijon (1931-1937) avant d'être nommé en 1937 au lycée du Parc à Lyon où il occupera la chaire de première supérieure jusqu'en 1968.

Avec Emmanuel Mounier, il avait fondé en 1932 la revue *Esprit* et était devenu en 1945, dès les débuts du journal, le chroniqueur philosophique du *Monde* jusqu'en 1980.

Depuis 1977, il était membre correspondant de l'Institut. Il avait publié un nombre important d'ouvrages, notamment : *Timidité et adolescence; Vocation personnelle et tradition nationale; Personne et amour* (1955), *Force et faiblesse de la famille* (1948); *Marxisme, existentialisme, personnalisme* (1949); *Les sentiments de la vie morale* (1952); *La sociologie d'Auguste Comte* (1952); *Le sens de l'athéisme moderne* (1956); *Histoire et mystère; Maurice Blondel* (1963); *L'échec* (1964); *Kant et le kantisme* (1980); *Panorama de la philosophie française contemporaine; Spinoza et le problème du salut* (1970); *La crise intellectuelle du catholicisme français* (1970); *La crise intellectuelle du catholicisme français; Le personnalisme comme anti-idéologie* (1972); *Le désir et les désirs* (1975); *Philosophie de la culpabilité, philosophie d'aujourd'hui* (1977).]

[*Le Monde* présente à la famille de Jean Lacroix ses condoléances.]